

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:      Pagination is as follows : [6], [1].- 49, [47. bis] - 274 p.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

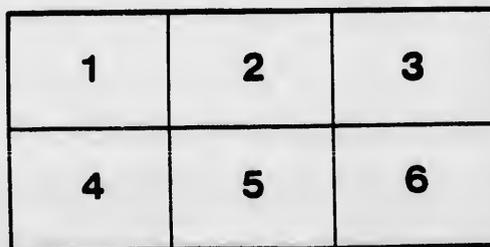
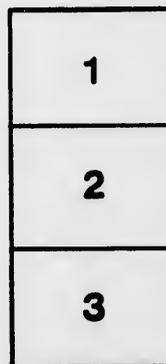
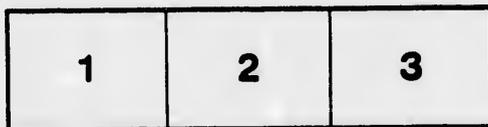
St-Paul University,  
Library.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Université St-Paul,  
Bibliothèque.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

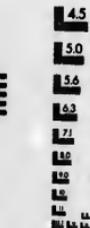
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

MANDEMENTS

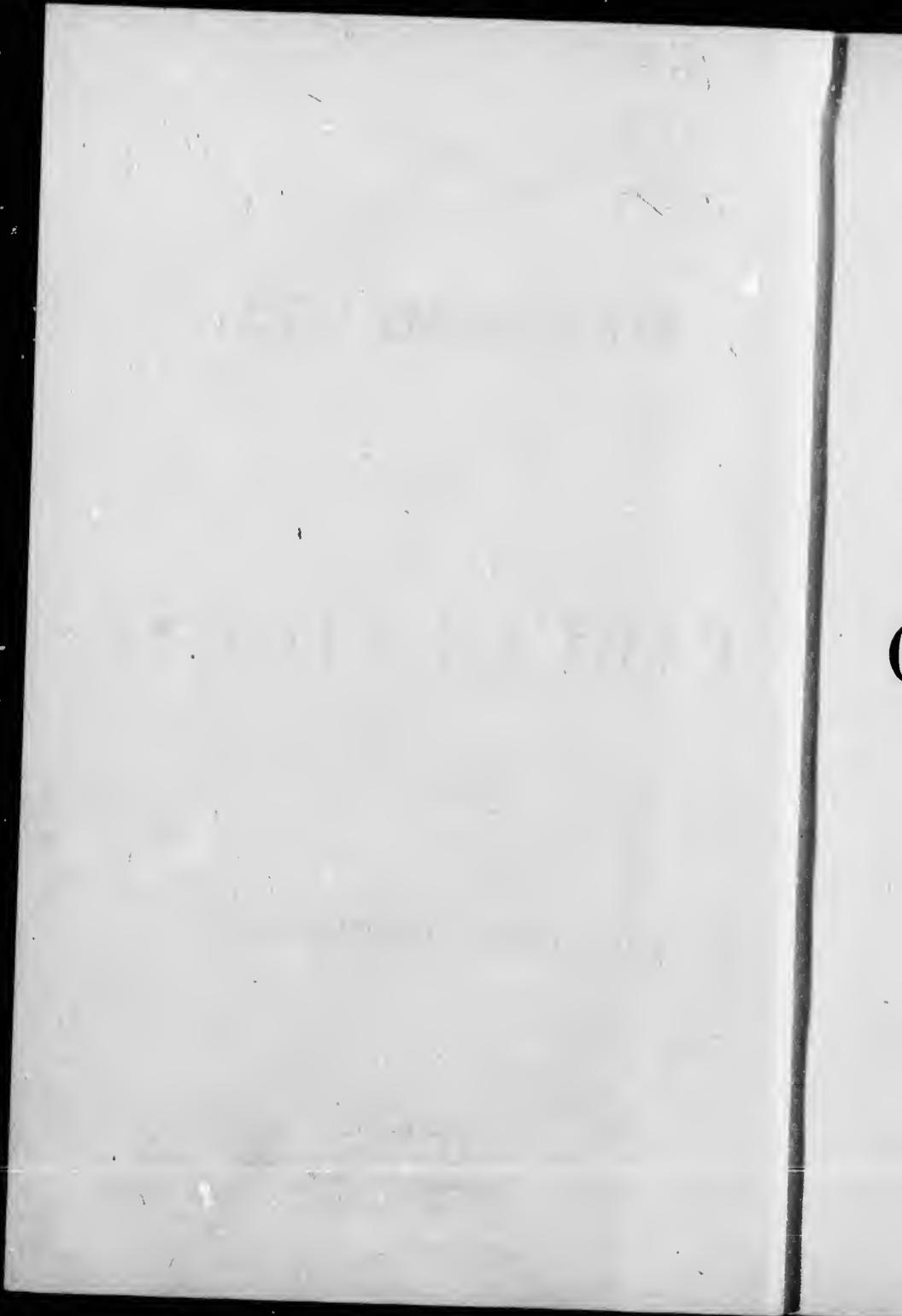
— ET —

CIRCULAIRES

— DES —

ÉVÊQUES D'OTTAWA.

Facultas Eccl. U.O.  
Bibliothèque - Library  
233 Main Ottawa, Canada



**MANDEMENTS**

— ET —

**CIRCULAIRES**

— DE —

**Mgr. JOSEPH EUGÈNE GUIGUES,**

**1er. ÉVÊQUE D'OTTAWA.**

Mo



**MANDEMENT D'ENTRÉE**

DANS SON DIOCÈSE

— PAR —

**Monseigneur Jos. Eugène Bruno Guigues,**

**ÉVÊQUE DE BYTOWN.**

---

1er Août 1848.

Mo

*De*

Au

Et  
épro  
enter  
et N  
Gr  
Foi  
nou  
leste



**MANDEMENT D'ENTRÉE**  
**DANS SON DIOCÈSE**

— PAR —

**Monseigneur Jos. Eugène Bruno Guigues,**  
**ÉVÊQUE DE BYTOWN.**

---

**JOS. EUGÈNE BRUNO GUIGUES**

*De la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie  
Immaculée, par la Miséricorde de Dieu et la  
Grâce du St. Siège Apostolique, Pre-  
mier Evêque de Bytown.*

Au Clergé et à tous les fidèles de Notre nouveau  
diocèse ; Salut et Bénédiction en J. C.

En prenant possession de Notre diocèse, Nous  
éprouvons N. T. C. Frères, le besoin de vous faire  
entendre Notre voix pour vous exposer Nos pensées  
et Nos vœux.

Grâce à la vigilante sollicitude du S. Pontife, la  
Foi catholique prend, tous les jours, possession de  
nouvelles terres et y fait sentir le bienfait de la cé-  
leste hiérarchie. Ce n'est point assez que des

hommes à qui Dieu donne une âme ardente et un dévouement sans borne, appellent à la lumière ceux qui sont dans l'ombre de la mort, ou pénètrent les peuples de l'esprit vivifiant de la charité, elle veut encore que ceux à qui J. C. a imposé le devoir de gouverner dans l'Eglise, soient établis pour confirmer leurs œuvres par leur autorité et pourvoir à tous les besoins. Aussi l'œil du catholique contemple-t-il avec bonheur, ces sièges nombreux qui s'élèvent d'une manière si admirable, dans toutes les parties du globe que la Foi catholique éclaire de ses rayons.

L'Amérique qui, grâce aux sages institutions qui la régissent, semble destinée à rivaliser avec ces contrées que le catholicisme couvre de son ombre protectrice; depuis plusieurs siècles, pouvait-elle échapper à l'œil toujours attentif du Chef suprême ? Les nombreux enfants de l'émigration pénètrent en foule dans ces contrées où les pas de l'homme n'avaient pas encore retenti, et l'on y voit s'élever, comme par enchantement, ces colonies qui apportent leurs bras et leur industrie ; mais voilà que déjà des évêques les y ont précédés et déploient à leurs yeux, sur cette terre libre à toutes les croyances, cet étendard sacré et vénérable qui convie tous les peuples à la civilisation et à la charité. Le S. Pontife n'a point laissé inaperçue cette vaste étendue de terre que la grande rivière arrose de ses eaux et qui unit les contrées les plus éloignées et encore sauvages du nord, aux terres riches et civilisées du Bas-Canada, comme pour donner aux enfants du Canada et de l'Irlande la facilité de prendre possession de ces immenses terres à qui leurs sueurs donneront une abondante fécondité. Déjà, il est vrai, le zèle de ces grands et vertueux pontifes qui perpétuent, sur le siège de Québec, la vertu et le dévouement, avaient soutenu les prêtres qui, aux prix des plus grands sacrifices, allaient porter aux pauvres sauvages le pain de vie. Déjà aussi, le pieux pontife

qui est à la tête du diocèse de Montréal, et dont le zèle toujours actif est à la hauteur de tous les besoins avait fait sentir les effets de sa charité à ces missions naissantes. Grâce à sa sollicitude, elles prenaient, tous les jours, un nouveau développement. Ce n'était point encore assez pour des âmes généreuses, qui, en accomplissant les plus grandes œuvres ne croient jamais faire assez ; ils appelaient du secours, pour les aider à porter le poids de responsabilité qui pesait sur eux.

Et c'est sur Nous que sa Sainteté a daigné jeter les yeux ; Nous que des engagements sacrés avaient voué à la solitude et au recueillement ou à l'exercice d'un ministère de secours et d'appui pour ceux à qui cette charge a été confié. Cette voix du S. Pontife Nous a effrayé, sans Nous confondre ; car, confiant en celui qui Nous appelle, Nous suivons sa voix et Nous accomplirons son œuvre. Déjà Notre courage se relève et Nous sentons que la foi et une volonté ferme peuvent tout. Unissez-vous à Nous, N. T. C. F., car votre salut et votre bonheur sont déjà le terme de tous Nos vœux. Chaque jour, Nos prières montent vers le ciel pour ces enfants qui Nous sont donnés, votre bonheur fera Notre bonheur, votre joie Notre félicité. Vos âmes Nous seront chères comme la Nôtre. Unissez-vous donc à Nous pour que Dieu bénisse, en même temps, et le pasteur et le troupeau et bénisse aussi les œuvres que l'intérêt de sa gloire et le bien de vos âmes réclament.

Déjà plusieurs prêtres y consacrent leurs sueurs et leurs travaux. Apôtres généreux, ils sont allés des premiers planter le drapeau de la foi sur ces terres nouvelles. Déjà de nombreuses missions se sont formées autour d'eux, et leur cœur se réjouit, en voyant ces enfants qu'ils ont engendrés ou soutenus dans la foi. Mais bientôt leur zèle ne pourra suffire à tous les besoins, car tous les jours des jeunes gens du Canada quittent leur familles et viennent s'établir sur ces terres que leurs sueurs ont déjà pré-

parées. D'autres plus nombreux les suivront bientôt et y porteront, comme eux, leur foi, leur politesse et leur industrie. Nous les y accueillerons avec joie, et toujours Nous soutiendrons leur courage par des secours religieux. Depuis que, quittant Notre patrie, il Nous a été donné de ranimer la foi d'un peuple avide de Nous écouter, et que Nous avons trouvé dans le Clergé Canadien qui Nous a accueilli et Nous a si souvent convié à venir partager ses travaux, tant de politesse, d'aménité et de véritable zèle, le Canada est devenu Notre seconde patrie et Nous lui avons consacré tous Nos travaux ; comment dès lors tout ce qui l'intéresse ne Nous intéresserait-il pas ? Nous seconderons donc de tous Nos efforts les prêtres déjà dévoués à cette œuvre de salut et accueillerons avec reconnaissance toutes heureuses inspirations qui contribueront au bien de vos âmes et à la prospérité de vos intérêts temporels.

✓ ✓ Et vous aussi, généreux enfants de l'Irlande, comptez sur Notre appui et sur Notre tendre sollicitude. Votre nom a toujours résonné à Nos oreilles comme un nom d'une suave harmonie. Votre foi si ferme et si héroïque qui ne sait plier sous aucune tribulation, votre ardent prosélytisme qui attire dans toutes les parties du globe où vos souffrances vous ont jetés, des enfants du catholicisme, votre générosité, qui au milieu de la pauvreté et de l'indigence, trouve encore l'obole qui élève des temples et des autels et soutient le prêtre, vous ont rendus depuis longtemps, chers à Notre cœur. Ces prêtres vous les trouverez sur ces terres où vous avez cherché un asile et où de nouveaux émigrants, trouveront comme vous un refuge, et quand il ne Nous sera pas donné de les former Nous les appellerons des terres éloignées.

Enfants du Canada et de l'Irlande que je nomme en particulier, mais qui ne formez cependant que la même famille puisque vous êtes catholiques, que jamais le moindre nuage n'affaiblisse cette charité

mu  
N'e  
mèr  
mèr  
plus  
cés  
et v  
les p  
E  
qui  
pas  
mèn  
leur  
catic  
livie  
fants  
la m  
G  
mora  
pros  
une  
mais  
tous  
horre  
vous  
marc  
fuiro  
grad  
si no  
sinen  
pas t  
de t  
famil  
votre  
ceux  
No  
les ce  
sions  
étaabl

mutuelle dont vos cœurs doivent être remplis ! N'êtes-vous pas frères ? N'êtes-vous pas héritiers des mêmes promesses ? Ne participez-vous pas à la même table ? N'êtes-vous pas unis par les liens les plus forts, ceux de la Foi ! Ne vous voit-on pas placés des premiers par votre courage, votre intrépidité, et votre attachement aux intérêts catholiques, parmi les peuples les plus dévoués aux intérêts de la Foi.

Etendez aussi ce même esprit de charité sur ceux qui ne sont pas catholiques comme vous ; s'ils n'ont pas la même Foi que vous, ils sont citoyens de la même patrie, leurs sueurs fécondent la même terre, leurs enfants reçoivent quelquefois la même éducation. L'étendard de la Religion porte gravé l'olivier de la paix, puisse-t-il abriter toujours les enfants du même sol, et les réunir, un jour, tous dans la même Foi. ✓✓

Gardez aussi, comme un dépôt sacré, ces vertus morales qui attirent les bénédictions de Dieu et la prospérité temporelle. La Providence vous confie une grande mission ; votre nombre est encore petit, mais voilà que des terres les plus éloignées, arrivent tous les jours de nouveaux enfants. Si vous avez en horreur le vice de l'impureté, ils l'éviteront comme vous, si vous êtes religieux ils se feront gloire de marcher sur vos traces, si vous êtes tempérans ils fuiront aussi ces excès qui avilissent l'homme et dégradent le chrétien ; et puisque, en ce moment, de si nobles efforts sont faits dans les diocèses qui avoisinent celui de Bytown, comment ne mettrions-nous pas tout en œuvre pour établir ou fortifier la Société de tempérance ? le bien de vos âmes, celui de vos familles, votre fortune, votre bonheur présent comme votre bonheur à venir ; le présent et l'avenir de tous ceux qui peupleront ces terres y est intéressé. ✓✓

Nous Nous ferons un devoir de maintenir toutes les œuvres de zèle qui déjà, dans les diverses missions, ont reçu une heureuse impulsion, et Nous y établirons toutes celles que le bien de vos âmes

réclamera. Pour accomplir cette œuvre ce n'est point sur Nos forces que Nous comptons, mais sur la grâce de notre Dieu, sur l'appui des prêtres qui travaillent déjà parmi vous avec zèle et dévouement, sur le secours de ceux qui Nous sont unis par les liens les plus doux. Vous connaissez leurs œuvres ; plusieurs d'entre eux ont déjà travaillé dans la ville de Bytown, d'autres au milieu des bois où ils ont suivi les jeunes gens des chantiers, d'autres enfin jusqu'aux extrémités de cet immense diocèse pour chercher le pauvre sauvage qui demande un prêtre. Ces mêmes travaux Nous les ferons par eux, car Nous serons toujours heureux de penser que ces missions rudes et difficiles sont accomplies par des frères qui Nous édifient par leurs vertus et Nous rendent participants de leur mérites, et quand il Nous sera donné de les suivre, Nous Nous rappellerons avec bonheur que la pensée qui a encouragé Nos premiers pas dans le ministère apostolique, a été le désir de courir au secours des âmes les plus abandonnées.

A ces causes le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Nous renouvelons et confirmons tous les pouvoirs et facultés spirituels qui ont été donnés par écrit et qui n'ont pas été révoqués par les supérieurs ecclésiastiques, soit au dedans soit au dehors de ce diocèse.

2o. On continuera à suivre, dans chaque paroisse ou mission les cérémonies qui ont été suivies jusqu'à ce jour, Nous réservant d'examiner et de faire les changements que l'intérêt des localités et le besoin d'uniformité pourraient exiger.

3o. Nous déclarons premier Patron de Notre diocèse. St. Joseph, époux de Marie ; le second patron sera St. Patrice.

4o. Le premier Titulaire de Notre église cathédrale sera l'Immaculée Conception de Maarie.

St. Jacques le majeur, sera le second titulaire.

Sera le présent mandement lu et publié en chapitre, dans les communautés religieuses et au prône dans toutes les églises où se célèbre l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Bytown sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre secrétaire le premier août, mil huit cent quarante-huit.

† Jos. EUGÈNE. Ev. de BYTOWN,

Par Monseigneur,

D. DANDURAND, PRÊTRE, O. M. I.

*Secrétaire.*





## MANDEMENT

— DE —

### MONSEIGNEUR DE BYTOWN,

*Aux bourgeois et aux jeunes gens des chantiers pour  
la construction d'un Hôpital  
à Bytown.*

---

JOSEPH EUGENE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint  
Siège Apostolique, Evêque de Bytown.*

A Nos Chers Frères en Jésus-Christ, les bourgeois  
et les jeunes gens des chantiers—Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le soin de vos âmes, Chers Jeunes Gens, est un des premiers objets de Notre sollicitude. Les dangers que vous courez dans les bois et sur ce fleuve, qui, toutes les années, engloutit plusieurs d'entre vous dans les eaux, les larmes de vos mères que Nous avons vu couler si souvent, faut-il bien le dire aussi, les désordres qui sont la suite déplorable de l'état

d'abandon auquel votre position vous expose, ont pénétré Notre cœur d'une amère douleur. Voilà pourquoi, Nous avons depuis plusieurs années envoyé à votre secours des missionnaires que vous avez accueillis avec tant de bonheur et Nous dirons aussi dont le zèle a été couronné d'un succès si consolant.

Maintenant que Nous sommes plus rapprochés du centre de vos travaux, Nous pourrions encore mieux vous aider et Nous Nous y préterons avec un nouveau zèle et une nouvelle ardeur.

Mais si le soin de vos âmes Nous touche, celui de votre santé ne peut aussi Nous être indifférent— Combien de fois des jeunes gens des chantiers sont arrivés à Bytown, les uns épuisés de forces, d'autres blessés, meurtris à la suite de leurs pénibles travaux ! Dans une si pénible situation ils se voyaient obligés de dépenser tout le fruit de leurs épargnes pour obtenir la santé.

Nous croyons donc vous être agréable en vous proposant de faire une œuvre qui sera en même temps dans votre intérêt particulier, c'est de concourir avec Nous et avec les maîtres de vos chantiers à bâtir un Hôpital à Bytown. Vous en aurez la gloire comme aussi vous en recueillerez les avantages.

Voici ce projet, vous l'accueillerez, j'en suis sûr, avec reconnaissance.

ART. 1.—La contribution de chacun des jeunes gens qui voudront souscrire pour cette bonne œuvre est de deux piastres.

ART. 2.—Ils laisseront cette somme chaque année sur leurs gages entre les mains des chefs de chantier.

ART. 3.—Cette souscription ne leur sera demandée que pendant trois ans.

ART. 4.—Tous les jeunes gens qui auront fourni cette somme pendant le temps qu'ils seront employés dans les chantiers seront reçus et soignés gra-

tuit  
à t  
A  
reç  
obli  
nom  
le p  
dan  
A  
bâti  
leur  
Dieu  
bon  
étab  
A  
sera  
pare  
dans  
le se  
ce g  
A  
l'Hô  
draie  
enna  
A  
dicti  
les je  
nom  
A  
appel  
du co  
Co  
jeune  
les ré  
qui v  
lation  
ou p  
saluer  
bonhe

tuitement dans l'Hôpital de Bytown, s'ils viennent à tomber malades.

ART. 5.—Les maîtres des chantiers qui auront reçu la souscription des jeunes gens signeront une obligation de verser entre les mains d'un trésorier nommé par Nous le montant de cette souscription, le plutôt qu'il leur sera possible et pour le plus tard dans le mois de Juillet de chaque année.

ART. 6.—Les jeunes gens qui auront contribué à bâtir l'Hôpital auront le double avantage : 1o. que leur nom sera inscrit dans les archives de l'Hôtel-Dieu ; 2o. de participer à toutes les prières et bonnes œuvres de la communauté qui dirige cet établissement.

ART. 7.—Le nom de tous les maîtres de chantier sera gravé sur la pierre et placé dans un endroit apparent du nouvel établissement, ainsi qu'on le voit dans les principales villes d'Europe, pour rappeler le souvenir des fondateurs des grandes œuvres de ce genre.

ART. 8.—Un appartement sera réservé dans l'Hôtel-Dieu pour les chefs des chantiers qui voudraient s'y faire soigner dans leur maladie, moyennant une modeste rétribution.

ART. 9.—On désignera un jour pour la bénédiction de la première pierre de cet édifice, alors les jeunes gens pourront s'y trouver en plus grand nombre.

ART. 10.—Chacun des maîtres des chantiers sera appelé pour poser une des premières pierres, au milieu du concours des fidèles que cette fête aura attiré.

Courage donc, à vous maîtres de chantier, à vous jeunes gens ! Une grande œuvre vous est proposée, les résultats en seront très-avantageux et l'offrande qui vous est demandée est modique—Quelle consolation pour vous, toutes les fois que venant à Bytown ou passant près de la ville, il vous sera donné de saluer cette maison. Vous pourrez dire alors avec bonheur : c'est mon œuvre, et votre conscience vous

dira : tu as contribué à élever un édifice de charité et en ce moment des âmes pures et saintes te donnent communication à toutes leurs bonnes œuvres, leurs prières vont éloigner les dangers des rapides et des orages et te rendre à ta paroisse et à ta famille.  
Fait à Bytown le 24 Août 1848.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN,

Par Monseigneur,

D. DANDURAND, PRÊTRE, O. M. I.

*Secrétaire.*

MO

Au

Par

A N

H

g

La  
mère  
les do  
est pr  
ouvre

charité  
te don-  
œuvres,  
rapides  
famille.

M. I.  
rétaire.



## LETTRE PASTORALE

— DE —

# MONSEIGNEUR DE BYTOWN,

*Aux Membres de la Congrégation Irlandaise pour  
soutenir des enfants Orphelins.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint  
Siège Apostolique, Evêque de Bytown.*

A Nos Chers Frères, les membres Irlandais de  
Bytown—Salut et Bénédiction en Notre-Sei-  
gneur Jésus-Christ.

La Religion, N. T. C. F., offre comme une tendre  
mère un soulagement à toutes les misères et à toutes  
les douleurs—Elle prépare un asile au vieillard qui  
est près de la tombe, veille au chevet du malade et  
ouvre surtout son sein maternel à l'enfant orphelin.

Vous vous rappelez, N. T. C. F., ce fléau terrible qui a sévi avec rigueur dans cette ville dans le courant de l'année dernière, et qui a laissé des traces si douloureuses de son passage. Que de larmes coulent encore au souvenir de ceux qui ont été portés à leur dernière demeure ! Que d'enfants orphelins demandent en vain les auteurs de leurs jours ! Leur mères, en quittant l'Irlande, étaient venues pour eux chercher un asile, car ce n'était point pour elles-mêmes. Depuis longues années elles étaient habituées aux souffrances, elles auraient su les supporter encore, mais elles ne voyaient pour leurs enfants qu'un avenir de souffrances, dès lors il ne leur fut plus permis d'hésiter. Elles dirent adieu à leurs familles, à leurs amis. Mais voilà que par un jugement de Dieu dont il ne nous appartient pas de scruter la profondeur, la mort les a saisies tout-à-coup sur cette terre où elles venaient demander l'hospitalité. Ces enfants délaissés demandent leur mères qui ne leur répondent plus, leur pères qui sont dans un monde meilleur, leurs frères qui souffrent comme eux. La religion seule entend leurs cris et leur montre dans vous, N. T. C. F., des âmes généreuses et dans ses enfants des frères en Jésus-Christ. C'est elle qui dans ce moment Nous encourage à présenter à votre charité un projet que, j'en suis assuré, vous accueillerez avec bonheur. La modicité de mes ressources ne me permet pas de le concevoir sur un plan bien élevé. Nous Nous contenterons de jeter la semence et Nous laisserons à la providence de lui donner de l'accroissement. Deux de ces enfants orphelins seront reçus dans une salle d'asile et pourvus de tout ce qui leur sera nécessaire. Ce n'est pas vous, parents Irlandais, que Nous appelons à fonder cette œuvre, mais ce sont uniquement vos enfants. Nous voulons par là ouvrir leurs jeunes cœurs à l'amour de la charité. Nous voulons par cette légère offrande que Nous leur demanderons de déposer dans le sein de l'orphelin, toucher le

cœu  
sur  
V  
car  
orp  
Nou  
ciel  
et q  
fant  
dom  
reus  
10  
lieu  
Irlan  
Byt  
20  
est f  
de la  
30  
oblig  
enfa  
à la  
trou  
40  
fants  
fête  
Nous  
cond  
orph  
50  
dienn  
To  
l'Ass  
Nous  
pend  
faver  
des h  
L'  
épou

cœur de Dieu et en faire descendre la bénédiction et sur eux et sur vous.

Vous les encouragerez N. T. C. F., ces enfants ; car si ceux que vous avez portés restaient un jour orphelins, vous voudriez les voir soulagés. Vous Nous seconderez, parceque leur mères du haut du ciel vous béniront, que leurs prières vous sauveront et que par là vous vous montrerez de véritables enfants de cette Irlande qui a tant de souffrances, mais dont aussi la charité est si compatissante et généreuse. Voici ce projet.

1o. Dix enfants orphelins seront reçus dans un lieu d'asile et placés sous la direction d'un des Pères Irlandais et sous la garde d'une des Sœurs Grises de Bytown.

2o. Pour pourvoir à leurs besoins, une Association est formée dès ce jour de tous les enfants Irlandais de la ville qui n'ont pas atteint leur seizième année.

3o. Chacun des enfants de l'Association sera obligé de donner *un sou* par semaine. Ceux de ces enfants qui seront à la tête des dizaines recueilleront à la fin du mois cette modique somme et la remettront au prêtre ou à la sœur qui dirige cette œuvre.

4o. Nous réunirons pour la première fois, les enfants de l'Association, le dimanche 17 Septembre, fête de N. D. des sept douleurs, après les vêpres Nous les recevrons dans l'Association et Nous les conduirons en procession à la maison d'asile des orphelins.

5o. Les dames de la charité, Irlandaises et Canadiennes, sont invitées à cette cérémonie.

Tous les deux mois, Nous réunirons les enfants de l'Association, Nous leur dirons la sainte Messe, et Nous Nous appliquerons à graver dans leur cœurs pendant ce pieux exercice, ce qui sera fait en leur faveur, l'amour de la charité qui est béni de Dieu et des hommes.

L'Association est sous la protection de St. Joseph, époux de Marie.

Sera la présente Lettre Pastorale lue le 10 Septembre à la messe de paroisse dans Notre église Cathédrale.

Donné à Bytown le huit Septembre, mil huit cent quarante-huit.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN,

Par Monseigneur,

D. DANDURAND, PRÊTRE, O. M. I.

*Secrétaire.*

Mo

MON

Da  
adres  
Byto  
les c  
sion  
Mais  
nouv  
point  
Nous  
tous  
mêm

le 10 Sep-  
église Ca-

l huit cent

N,

. M. I.

Secrétaire.



## CIRCULAIRE

— DE —

Monseigneur l'Evêque de Bytown,  
AU CLERGÉ DU DIOCÈSE.

---

BYTOWN, le 18 Décembre, 1848.

MONSIEUR LE CURÉ,

Dans la première lettre pastorale que Nous vous adressâmes en prenant possession du diocèse de Bytown, Nous vous autorisâmes à suivre les rits et les cérémonies du Diocèse auquel la paroisse ou mission que vous desserviez avait appartenu jusqu'alors. Mais Nous croyons devoir en ce moment, lorsqu'une nouvelle année commence, régler quelques uns des points qui doivent être observés dans tout le diocèse, Nous réservant d'examiner et de fixer par la suite tous ceux que le besoin de l'uniformité dans un même diocèse Nous fera un devoir d'établir.

Le premier objet qui a attiré Notre sollicitude a dû être naturellement celui du Bréviaire. Déjà le bréviaire romain était seul admis dans les diocèses qui ont contribué à former celui de Bytown. Pou-  
 vait-il en être autrement dans les lieux où les premiers pasteurs donnent aux fidèles un si touchant exemple d'attachement au Siège de Rome ? Mais plusieurs fêtes particulières ont été établies dans chacun de ces diocèses et cette différence, qui n'offre rien de sensible quand les paroisses sont éloignées, surprend et inquiète dans des missions qui ne sont séparées que par la rivière de l'Ottawa. Pour faire disparaître cette variété Nous avons donc cru devoir prescrire la récitation simple du bréviaire romain conformément à l'*Ordo* imprimé à Bytown pour l'usage du diocèse. On continuera à suivre le rituel romain et dans les diverses annonces que l'on pourra avoir à faire, on se servira avec avantage des annonces marquées dans le rituel de Québec, dans celles du moins qui ont rapport aux fêtes du diocèse. L'office du Saint Sacrement, de la Passion et de l'Immaculée Conception seront dits *sub ritu semidup.* Les jeudis, vendredis et samedis qui seront libres dans la semaine, on récitera l'office du commun de ces fêtes, tel qu'il est imprimé à la fin de certaines éditions du bréviaire romain, et dans celles où il ne se trouve pas on pourra réciter l'office de la férie.

Une différence plus saillante encore et qui donne lieu à bien des réflexions déplacées est celle que présente l'offrande faite par les fidèles pour le saint sacrifice de la messe. Nous avons cru qu'il était de Notre devoir de faire cesser des discours irréflechis et d'aider en même temps la piété des fidèles que Nous voyons avec douleur bien refroidie pour faire offrir le saint sacrifice de la messe.

L'offrande d'une messe basse est donc fixée dès le 1er Janvier 1849, à *trente sous.* Nous Nous confions à la sagesse de MM. les Curés pour faire comprendre aux diverses populations les motifs dont ils

sen  
 ce o  
 le I  
 mu  
 por  
 gra  
 par  
 c'es  
 des  
 taur  
 fort  
 don  
 gran  
 Nou  
 en  
 qu'i  
 Bas  
 mor  
 qu'i  
 rabl  
 pare  
 reco  
 enve  
 clam  
 de r  
 don  
 exéc  
 ainsi  
 Je  
 Vou  
 qui  
 ximi  
 aux  
 de la  
 moti  
 Les  
 form  
 à tou  
 me s

sentent aisément la justesse qui Nous ont fait adopter ce chiffre. Quelques catholiques qui habitent sur le Bas Canada trouveront peut-être un sujet de murmure dans cette élévation légère. Il sera donc important de leur faire comprendre qu'il y a une grande différence entre des lieux de missions et des paroisses organisées et leur dire en même temps que c'est là le motif qui a déterminé tous les évêques des Etats-Unis et du Haut Canada à la mettre à un taux plus élevé. MM. les Curés insisteront surtout fortement à relever le prix du sacrifice de la messe dont les âmes des fidèles décédés retirent de si grands avantages. Car Nous devons vous le dire, Nous éprouvons tous les jours une peine bien amère en voyant les fidèles oublier les pieuses traditions qu'ils avaient recueillies soit en Irlande soit dans le Bas Canada, sur la piété que l'on doit avoir pour les morts. Car on dirait presque en voyant la froideur qu'ils témoignent soit à rendre leur sépulture honorable, soit à faire offrir le saint sacrifice pour leurs parents décédés, que le sentiment de la foi et de la reconnaissance est éteint dans leur âme. Nous vous envoyons une copie des honoraires qui sont réclamés dans le diocèse de Bytown, pour les dispenses de mariage, le baptême et les divers certificats donnés par MM. les curés. Ils doivent être mis en exécution au commencement de l'année prochaine, ainsi que les autres points relatifs au tarif.

Je vous envoie aussi la feuille de vos pouvoirs. Vous trouverez peut-être que quelques-uns de ceux qui vous étaient accordés sont révoqués. La proximité de l'Evêque et le besoin de faire concevoir aux fidèles l'horreur de leur faute ou une haute idée de la grâce qui leur est accordée, vous paraîtront un motif bien naturel pour expliquer cette restriction. Les droits pour les dispenses et le casuel sont uniformes dans le diocèse. Vous voudrez bien donner à tous l'explication des motifs que réclame cette mesure. Vous pourrez même si vous le jugez né-

cessaire faire privément quelque concession à ceux qui payent exactement leur dime, si vous en avez dans votre paroisse qui le fassent, des droits curiaux, de sépulture, de mariage, et de baptême pour ne pas heurter de front trop subitement la vieille habitude qu'ils ont de ne pas payer pour ces divers objets.

Permettez, Monsieur le Curé, qu'après avoir demandé pour vous à Dieu de toute l'effusion de mon cœur dans ce commencement d'année toutes les grâces qui font les bons prêtres, je vous souhaite aussi toutes les bénédictions spirituelles et temporelles qui vous sont nécessaires.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

M

Dil

I  
seq  
sup  
om  
di:  
ven  
om  
Epi  
cast  
pia  
auro  
bis  
Sac  
Viat  
dulg  
nec

à ceux  
en avez  
curiaux,  
ne pas  
habitude  
ets.  
oir de-  
le mon  
tes les  
ouhaite  
tempo-



JOS. EUGENIUS GUIGUES,

*Miseratione Divina et Sanctæ sedis Apostolicæ Gratia,  
Episcopus Bypolitanus, &c., &c., &c.*

Dilecto Nobis in Christo Reverendo

Diœceseos nostræ Presbytero.

Dedimus et damus, concessimus et concedimus sequentes facultates ad nutum revocabiles in locis supradictis exercendas; videlicet:—1o. Sacramenta omnia (confirmatione et ordine exceptis) administrandi: 2o. ab hæresi, schismate et apostasia a fide absolventi: 3o. Verbum Dei annuntiandi: 4o. Omnes omnino benedictiones, quæ non requirunt Ordinem Episcopalem faciendi: 5o. Vota omnia (exceptis votis castitatis perpetuæ et religionis ingrediendæ) in alia pia opera commutandi: 6o. Missam una hora ante auroram et una post meridiem celebrandi: 7o. Missam bis in die celebrandi, si necesse erit, vel ut a fidelibus. Sacrum audiatur, die Dominica, vel Festo, vel ut Viaticum infirmo ministretur, et non alias: 8o. Indulgentiam Plenariam primo ab hæresi conversis, nec non fidelibus quibuscumque in articulo mortis

saltem contritis, si confiteri non poterint, concedendī : formula a Benedicto XIV. observetur : 9o. Intra subditos tuos, super impedimentis criminis neutro tamen conjugum machinante, publicæ honestatis, affinitatis, et consanguinitatis in tertio et quarto gradu simplici aut mixto pro matrimoniis contrahendis, dispensandi ; ea tamen lege ut quoties in impedimentis dirimentibus dispensaveris, exprimere tenearis in registris seu actibus publicis te dispensasse juxta Indultum Nobis ab Apostolica Sede, die 9 Julii 1847, concessum, tibi que per Nos communicatum, et mulierem non fuisse raptam, vel si rapta fuerit, in potestate raptoris non existere : 10o. Singulis secundis feriis, non impeditis officio 9 lectionum, vel eis impeditis, die immediate sequenti, celebrandi missam *de requie* in quocumque altari, etiam portatili, liberandi animas secundum eorum intentionem a purgatorii pœnis per modum suffragii.

Si aliis unquam facultatibus indigeris, ad Nos recurras quod etiam in casibus Nobis reservatis observabis.

Hi autem casus reservati sunt in diœcesi Bypolitana :

1. Exustio ædium procurata et voluntaria.
2. Homicidium voluntarium.
3. Incestus qui primum gradum attigerit.
4. Matrimonium coram ministro acatholico contractum.

Attamen facultatem tibi concedimus absolvendi etiam ab his casibus reservatis, 1o. periculose decumbentes, 2o. carcere detentos, 3o. ultimo supplicio addictos, 4o. eos qui ab accessu ad Superiorem impediuntur sive ex senio sive ex alia qualibet infirmitate, 5o. ad primam communionem confirmationem et matrimonium sese disponentes, 7o. ad arma properantes, 8o. qui generalem totius vite confessionem peragunt, vel exercitiis spiritualibus

per tres dies vacant, 9o. satis facientes præcepto communionis paschalis infra tempus ab Episcopo designatum, 10o. Imo et omnes qui bona fide ducti, absolutionem a reservatis recipiunt, sive confessorius eos absolvat per ignorantiam reservationis, sive per inadvertentiam, (quod Deus avertat) etiam ex malitia.

Omnes Confessarii meminisse debent, quod pro nullo casu, etiam tempore Jubilæi intendamus Sacerdotibus largiri facultatem complices peccatorum contra sextum præceptum absolvendi, quocumque modo, vel tempore crimen patratum sit, dummodo externum et mortale fuerit ex parte utriusque complicis. Excipitur tamen casus extremæ necessitatis, nimirum, articuli mortis, in quo permittitur confessorio absolvere complicem dummodo deficiat alius (etiam simplex sacerdos ad confessiones audiendas non approbatus) qui absolutionem impertiri possit et nequeat alius ille sacerdos vocari vel accedere sine gravi infamia vel scandalo. Tenetur tamen confessorius complex talia pericula infamiæ vel scandali, avertere si potest.

Omnes facultates usque in hanc diem concessæ revocatæ sunt et per præsentis revocantur.

In quorum fidem Præsentis signo sigilloque Nostris ac Secretarii Nostri subscriptione munitas dedimus, Bypoli, die octava Decembris, anno millesimo octingentesimo quadragesimo octavo.

JOS. EUG. EP., BYPOL.

DE MANDATO ILLMI. AC RRMI.

D. D. BYPOLIS EPISCOPI.

## HONORARIORUM INDEX.

*Pro Matrimonii dispensationibus in Bypolitana  
Diœcesi.*

Pro dispensatione unius proclamationis bannorum		£0. 10. 0
" id duarum proclamationum	id	1. 0. 0
" id trium	id id	2. 10. 0
" id quarti gradûs simplicis, consanguinitatis et affinitatis.....		1. 10. 0
" id quarti gradûs mixti,	id	3. 0. 0
" id quarti gradûs cum secundo mixti		1. 15. 0
" id tertii gradûs simplicis.....		2. 0. 0
" id tertii gradûs mixti.....		4. 0. 0
" id tertii gradûs cum secundo mixti		6. 0. 0
" id secundi gradûs simplicis.....		10. 0. 0
" id impeditenti affinitatis spiritualis et temporis prohibiti.....		1. 0. 0

Aucune dispense ne sera accordée, à moins que les honoraires ne soient payés (si le paiement ne peut être fait immédiatement, un billet en forme sera requis). Il n'y a exception que pour les pauvres qui ont des raisons suffisantes pour obtenir ces dispenses gratuitement et qui ne peuvent pas même payé une partie des honoraires. Tous ces argents reçus doivent être envoyés, chaque quartier au Secrétaire du diocèse, avec le nom des personnes qui ont obtenu dispense et la nature de cette dispense. Il est bien entendu que cette lettre ne donne pas aux curés plus d'autorité à accorder des dispenses que celle reçue dans leur feuille de pouvoirs.

Baptême .....	£0. 5. 0
Mariage .....	1. 5. 0
Messe basse.....	0. 1. 3
Extrait de baptême, de mariage ou de sépulture....	0. 1. 2
Grand' Messe pour les défunts, les cierges non compris.. ..	0. 10. 0



## MANDEMENT

— DE —

Monseigneur l'Evêque de Bytown,

*Pour demander des prières en faveur du Souverain Pontife.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Bytown.*

Au Clergé et à tous les Fidèles de Notre diocèse—  
Salut et Bénédiction en Jésus-Christ.

Nous avons tardé, N. T. C. F., à vous entretenir d'un sujet qui oppresse toutes les âmes catholiques, car Nous nourrissions encore l'espérance que des enfants égarés s'arrêteraient sur le bord de l'abîme et tomberaient en fils repentants aux pieds d'un Pontife qu'ils n'avaient connu que par des bienfaits;

mais hélas ! l'illusion dans laquelle Nous cherchions à abriter Nos espérances s'évanouit. Des nouvelles que tout semble Nous offrir comme certaines nous représente le Souverain Pontife fuyant loin de Rome et cherchant un asile sur une terre étrangère. Il n'y a que quelques jours que le peuple de Rome ne le saluait que par des cris d'enthousiasme, couvrait de couronnes et d'arcs de triomphe les lieux où il devait passer et maintenant ce même peuple n'a plus à lui offrir que l'exil ou la prison. Ce déplorable événement briserait notre âme de douleur si notre espérance ne venait l'adoucir. Dieu n'a-t-il pas toujours veillé sur son Eglise ! Le jour de la persécution n'est-il pas toujours celui qui prépare son triomphe ! N'avons-nous pas en ce moment des raisons toutes particulières d'espérer ? L'horreur profonde qui éclate dans le monde entier contre les auteurs de cette persécution n'a-t-elle pas déjà flétri leur triomphe et ne prépare-t-elle pas à une heureuse réaction ? Souvent l'impiété et l'anarchie se couvrent d'apparences trompeuses pour cacher leurs projets destructeurs, mais ici elles se présentent sans déguisement. Aussi nulle âme catholique, nul cœur généreux peut se faire illusion. Car à qui se sont-ils attaqués les apôtres du désordre ?—A un Pontife qui le premier a donné aux peuples le signal d'une sage liberté et dont le nom est béni sur toute la terre ! Comment ont-ils débutés !—Par des paroles hypocrites de soumission et de respect, quand leur cœur étaient remplis de trahison ! Quels moyens ont-ils adoptés ?—Des actes barbares, un lâche assassinat ! Un tel état de choses flétri par tous et qui prépare à l'anarchie et au désordre, peut-il longtemps subsister ?—Non, non, N. T. C. F. Prions cependant que Dieu daigne abrégier le temps de l'épreuve ; car ce n'est pas seulement un homme admirable par ses grandes qualités qui est attaqué, mais le Pontife suprême et avec lui l'Eglise entière. Car quand la tête souffre, quel est le membre qui ne soit malade ?

Quand Rome est en proie à l'anarchie, quel peuple peut espérer ? Quand le Chef de l'Eglise est en deuil, ce deuil n'est-il pas celui de tous les fidèles ?— Prions donc pour que Dieu lui donne la consolation dont son âme a besoin dans ces jours d'épreuve, la sagesse pour diriger l'Eglise dont il n'a cessé d'être le Chef, la constance pour résister à des promesses trompeuses et pour continuer à choisir des pontifes selon le cœur de Dieu. Pour nous, loin de nous laisser abattre à la vue de ces désordres, n'oublions pas que le jour de la persécution prépare le jour du triomphe de l'Eglise et qu'un combat n'est rien pour elle qui compte dix-huit siècles de combats et de gloire.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

10. Tous les prêtres diront à la messe l'oraison  
*Pro papa* ;

20. Tous les dimanches à l'issue de la messe paroissiale, on récitera 5 *Pater* et 5 *Ave* pour demander la délivrance du Souverain Pontife ;

30. Dans les paroisses où l'archiconfrérie est établie, on chantera à l'exercice le *Sub Tuum* ou l'on fera quelques prières pour intéresser le Cœur de Marie en faveur de l'Eglise dans ces temps d'épreuve ;

40. Nous recommandons d'une manière particulière à toutes les familles chrétiennes de réciter chaque jour en commun le chapelet ou quelque autre prière pour le même objet.

Sera le présent mandement lu dans les communautés religieuses et dans toutes les églises où se célèbre l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Bytown sous Notre seing et sceau et le  
contre-seing de Notre Secrétaire, le six Janvier 1849.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN,

Par Monseigneur,

D. DANDURAND, PRÊTRE, O. M. I.

*Secrétaire.*

M

Pa

A t

A  
aux  
C. I  
mot  
voy

ceau et le  
vriér 1849.

N,

M. I.

ecrétaire.



## LETTRE PASTORALE

— DE —

# Mgr. l'Evêque de Bytown,

*A l'occasion de son départ pour l'Europe.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, premier Evêque de Bytown.*

A tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Avant de partir pour l'Europe et d'aller Nous jeter aux pieds du Souverain Pontife, Nous sentons N. T. C. F., le besoin de vous faire connaître les grands motifs qui Nous déterminent à entreprendre ce long voyage.

Les premiers pasteurs de chaque diocèse comme les brebis qui leur sont confiées ont besoin de réchauffer de temps en temps leur zèle et leur ardeur pour les intérêts sacrés de la religion. Or est-il un seul lieu sur la terre où il leur soit donné de puiser avec plus d'avantage, la force et le courage qui leur sont nécessaires, que dans celui dans lequel ils peuvent vénérer le tombeau des apôtres et les cendres de ces âmes héroïques qui, après dix-huit siècles, redisent encore d'une manière éloquente, leurs travaux, leurs prédications et surtout leur mort glorieuse. Les premiers pasteurs ont aussi à porter aux pieds du Souverain Pontife la connaissance des sentiments qui animent les populations qui leur sont confiées et Nous sommes heureux d'avoir à lui porter Nous-même l'expression de la vénération et de l'amour des catholiques du Canada. Si les enfants qui sont autour de lui le méconnaissent, ceux qui sont éloignés compensent par leur amour et leur fidélité, l'injustice de ceux qu'il a comblés de bienfaits. Nous y allons pour dire au Pontife Suprême qu'il est pour nous dans l'exil aussi vénérable que lorsqu'il était sur le trône ; ce qui nous attache à lui ce n'est ni l'éclat ni la gloire extérieure, mais les prérogatives dont Jésus-Christ l'a revêtu. Pierre au fond des prisons et Léon X au faite de la gloire sont également les dépositaires de la puissance de Jésus-Christ, et cette puissance spirituelle et immortelle ne doit jamais périr.

Lorsqu'il n'y a pas encore deux ans le Pontife Pie IX après avoir été salué du nom de grand, de glorieux, et avoir vu des arcs de triomphe s'élever, des fleurs, des couronnes semées sur tous ses pas, sentit tout-à-coup son trône ébranlé et se vit forcer de quitter Rome sous un vêtement emprunté, les ennemis du catholicisme battirent des mains et s'écrièrent : le Pape est tombé, sa puissance temporelle est anéantie ; et portant plus loin encore leurs prévisions, ils diront d'un air de triomphe : le catho-

licisme est tombé avec lui, et s'ensevelit dans le tombeau d'où il ne se relèvera plus. Lorsque l'hiver arrive et que l'arbre qui domine nos forêts se dépouille de ses fruits, de ses feuilles, l'insensé s'écrie aussi : cet arbre, le roi des forêts, est mort ; mais que le printemps arrive, que le soleil le réchauffe et bientôt sa sève vivifiera tout, l'engourdissement lui a rendu sa force et sa première vigueur. La persécution loin d'affaiblir la puissance du Pontife, ne fera que l'épurer comme l'or dans la fournaise et la rendre plus forte. Une secte que l'erreur a enfantée rentre, à la vue seule du glaive qui brille ou de l'échafaud qui se dresse, dans le néant d'où la passion et l'intérêt l'avait fait sortir, mais pour le Chef de l'Eglise une nouvelle épreuve n'est qu'une épreuve de plus ajoutée à dix-huit siècles de combats et de triomphes.

Aussi combien de symptômes de vie et d'espérance semblent briller à l'horizon même pour assurer le pouvoir temporel du Souverain Pontife ! Déjà les armées catholiques oubliant cet esprit de rivalité et de jalousie qui sépare les nations, se sont unies pour revendiquer à Rome les droits du Pontife et aussi, puis-je le dire, leurs propres droits, car qu'on ne cherche pas à vous faire illusion, N. T. C. F., ce n'est point comme on l'a répété souvent en mentant à l'évidence des faits, pour opprimer un peuple, pour le priver de ses droits que les catholiques du monde entier se sont ébranlés, mais c'est plutôt pour soutenir leurs propres droits inconnus et outragés. Qui a fait cette Rome où les monuments catholiques le disputent à ceux de l'ancienne Rome ? Qui est-ce qui a élevé les temples, chefs-d'œuvre religieux qui couvrent son enceinte ? Qui soutenait le Pontife et même donnait au souverain temporel le moyen de soutenir sa puissance et sa dignité ?—N'était-ce pas les catholiques du monde entier, n'était-ce pas leurs dons, leurs offrandes qui découlaient sur Rome de toutes les parties du globe ? N'était-ce pas la main

trionphante et glorieuse d'un des héros du catholicisme qui avait, il y a plus de dix siècles, fixé la royauté entre les mains du Chef de l'Eglise et donné par là à Rome la puissance, la gloire et la durée, au moment où cette ville s'effaçait de la carte des nations ; n'ont-ils donc pas le droit de vouloir leur chef suprême maître de ce qu'ils lui ont donné et dans une position indépendante ? Le peuple de Rome, Nous le disons avec confiance, a droit comme tous les peuples à une sage liberté et peut aussi à juste titre réclamer de son souverain le bien-être, l'aisance et une sorte de félicité temporelle dont Dieu a mis le désir et l'espérance dans le cœur de ceux qu'il a placés sur la terre, mais les catholiques ont droit aussi à ce que leur Chef soit respecté et ne soit point à la merci d'une faction qui croit défendre les intérêts de la liberté par la persécution et qui se croit intelligente et forte parcequ'elle peut chasser des religieuses, piller des églises et emprisonner des prêtres.

Tout semble présager que le Souverain Pontife reprendra son siège à Rome, mais je le répète, lors même que l'ingratitude et l'injustice le lui arracheraient encore, n'oublions pas que notre foi et notre attachement au Chef suprême de l'Eglise doit s'élever au-dessus des trônes et des couronnes temporelles. Pierre dans les fers, les Pontifes des trois premiers siècles errant dans les catacombes, Pie VII traîné en exil et en prison pour ne pas correspondre aux volontés d'un monarque tout puissant, n'en sont pas moins les Chefs de l'Eglise, les représentants de Jésus-Christ, ni moins glorieux aux yeux des catholiques. On pourra encore chasser le Pontife de Rome, jeter sur ses épaules un manteau de pourpre et placer une couronne d'épines à la place de la tiare, il n'en sera que plus semblable à Jésus-Christ, plus digne de notre vénération et son autorité n'en sera pas moins puissante sur les cœurs, car le prin-

ce de l'obéissance est toujours le même, la soumission reste dès lors inébranlable.

Car, N. T. C. F., la puissance spirituelle dont le Saint Pontife est revêtu, ne vient-elle pas de Dieu ? N'est-ce pas lui qui l'a donnée, non pas à l'homme, à son génie, à sa science, mais à sa qualité de Chef des catholiques ? L'Eglise est un corps, il faut donc une tête, au navire le gouvernail est nécessaire, un troupeau réclame un pasteur pour le conduire, au royaume, un roi doit présider à ses destinées, un édifice comment subsisterait-il sans fondement ? Jésus-Christ, il est vrai, est la pierre angulaire, le pasteur souverain, le roi immortel, à lui seul gloire, honneur dans tous les siècles, mais l'Eglise est une société visible, puisque c'est à elle que Jésus-Christ dit d'avoir recours pour juger les différends. *Quod si non audierit eos, dic Ecclesiæ, si autem Ecclesiam non audierit sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (Matth. 18. 17). Pour la conduire il faut donc un chef qui, sous la direction du Chef invisible, préside à ses destinées. Aussi Jésus-Christ lui-même a-t-il choisi Pierre et ses successeurs pour ce glorieux ministère. *En vérité, en vérité, je vous le dis, vous êtes pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Dix-huit siècles ont passés, les puissances de la terre, les ennemis du catholicisme ont essayé d'ébranler cette pierre, mais leurs armes se sont brisées, celles de ceux qui viendront après s'useront de même, car jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle* (Matth. 16. 18). Les jugements, les décrets qui émanent de la puissance de Pierre, ces décrets, ceux de ses successeurs doivent toujours être ratifiés dans le ciel. *A toi je donnerai les clefs du royaume du ciel, ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.* Que les hommes cherchent à diminuer, à abaisser sa puissance, la promesse de Jésus-Christ restera toujours et désespérera leur malice..... Ce ne sera pas seulement les simples

fidèles que Pierre sera chargé de conduire, ce sera les pasteurs eux-mêmes. Pierre trois fois a dit à Jésus-Christ qu'il l'aimait et Jésus-Christ lui a dit : *Pasce oves meas* (Jean 21. 15). Il a pour mission de gouverner les pasteurs eux-mêmes, les prêtres, les évêques, les agneaux et les mères : pasteurs à l'égard des fidèles et brebis à l'égard du premier pasteur. Quel sera le motif de cette soumission et de cette dépendance, Jésus-Christ nous le dit encore : *Pierre voilà que Satan a tenté de te passer au crible comme le froment, mais j'ai prié pour que ta foi ne défaille point et lorsque tu seras relevé de ta chute, tu confirmeras tes frères.* Quand Jésus-Christ parle à Pierre, il lui parle comme au chef de cette Eglise qui toujours doit durer, qui toujours doit être présente, qui doit toujours voir sa doctrine inconnue, calomniée, mais contre laquelle les puissances de l'enfer ne prévaudront pas, le pouvoir dont Jésus-Christ a revêtu Pierre doit donc passer à ses successeurs et durer comme l'Eglise jusqu'à la fin des temps.

Voilà, N. T. C. F., le principe de votre soumission et de la Nôtre au Chef suprême, la prière de Jésus-Christ, ses promesses, sa puissance qui ne vient point de l'homme mais de Dieu et que les temps loin d'ébranler raffirment toujours.

Dès les premiers siècles, on en appelle au successeur de Pierre pour terminer les différends et calmer les orages qui s'élevaient autour de l'Eglise, les génies les plus élevés, les conciles formés des Evêques de toutes les parties du globe dont ils viennent attester la croyance, une multitude d'âmes généreuses qui ont versé leur sang pour la foi, s'accordent tous pour répéter : Pierre vit dans ses successeurs. Le siège de Rome ne peut être jugé par personne. Celui qui n'amasse pas avec le successeur de St. Pierre disperse, c'est le disciple de l'antéchrist (S. Jer. ep. 14). C'est Pierre et ses successeurs que Jésus-Christ a placés au sommet de l'arche (St. Athanase). Toujours le même cri d'amour et de

vénération s'est fait entendre, et ceux qui ont contesté cette puissance ont été de suite retranchés de l'Eglise selon le conseil de Jésus-Christ : s'il n'écoute pas l'Eglise qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain. C'est ainsi que dans tous les temps cette autorité du Chef de l'Eglise a été bénie, saluée, vénérée, mais ce qui doit frapper surtout tout esprit réfléchi c'est que loin de s'affaiblir le temps lui donne une nouvelle force. Fût-il jamais une époque où elle ait été si universellement reconnue que dans le siècle présent ? Dans d'autres temps chaque nation semblait revendiquer quelque droit, quelque privilège, et en ce moment il n'y a pour tous les catholiques de toutes les nations qu'un seul droit, qu'un seul privilège de reconnu, c'est celui du Pontife Suprême. Je vous en parle en ce moment et tous les Evêques du Canada redisent la même chose à leurs peuples, les Evêques des Etats-Unis terminent leurs glorieuses assemblées en soumettant leurs décrets et le fruit de leurs veilles à son examen. L'Eglise de France libre des chaînes qu'on avait couvertes d'or pour dissimuler par cet éclat la servitude qu'elles imposaient ne veut d'autre liberté que celle qui lui vient du Pontife. L'Irlande dont les blessures profondes semblent rendre la foi plus vive et plus éclatante en appelle sans cesse à ses décisions. L'Angleterre compte dans son sein déjà plusieurs Pontifes qui ne tiennent que de lui leur mission. L'Espagne, l'Italie, la Pologne, les églises d'Allemagne, d'Asie, celles qui s'élèvent dans les nouvelles îles épurées par les persécutions en essuyant leurs larmes et pansant leurs blessures portent leurs regards vers Rome et attendent de son Pontife le secours et la lumière. Ah ! qu'elle est forte, quelle est puissante cette voix qui s'est élevée depuis dix-huit siècles de toutes les parties du globe et de toutes les poitrines catholiques ! Quelques voix faibles, isolées et discordantes peuvent-elles en affaiblir la force et l'éclat ?—Qu'il est

brillant ce soleil dont le temps n'affaiblit point l'éclat et dont les flots de lumières inondent sans cesse ceux qui croient l'obscurcir en lançant la boue pour en affaiblir la clarté. Pour nous, N. T. C. F., soyons toujours fiers de marcher à sa lumière et de tenir fortement à cette mère de toutes les églises que les tempêtes pourront bien un moment ébranler, mais jamais ne renverseront, car elle a la parole de Jésus-Christ : *portae inferi non prævalebunt adversus eam.*

Nous Nous estimons donc heureux, N. T. C. F., Nous le répétons avec confiance, en Nous rendant aux pieds du Pontife de pouvoir ajouter l'expression de votre amour à celui du monde entier, et de lui dire votre attachement et le mien au centre de l'unité catholique que la distance des lieux loin d'affaiblir semble rendre plus vif et plus ferme.

Pendant que durera Notre voyage Nous vous en conjurons, N. T. C. F., ne perdez pas de vue que c'est pour vous et pour les intérêts du diocèse que Nous l'avons entrepris. Gardez fidèlement les engagements que vous avez contractés dans les diverses associations où vous êtes entrés et qui sont l'âme de la piété. Maintenez la tempérance qui fait la force de l'homme et la consolation du chrétien. Que dans toutes les familles on adresse quelque prière pour Nous chaque jour, ainsi qu'aux réunions des diverses confréries. Pour Nous, N. T. C. F., Nous vous aurons présents partout, aux autels de l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires, au sanctuaire de Lorette, aux tombeaux des apôtres et des martyrs, dans les églises où l'on garde précisément les cendres de ces vierges, de ces confesseurs qui sont les patrons des diverses églises du diocèse. Nous demanderons pour vous la foi, le zèle et les vertus qui font les vrais chrétiens. Nous solliciterons même pour vous les grâces temporelles qu'il entre dans les desseins de Dieu de vous accorder, afin que ces années de souffrances et de misères qui pèsent

depuis si longtemps sur ce pays disparaissent et que des jours plus heureux se lèvent sur le Canada.

Les prêtres diront chaque jour à la messe l'oraison *pro quacumque necessitate* à la place de celle de *Deus omnium*. On réunira aussi dans la récitation des *cinq pater* qui se disent déjà après l'office du Dimanche la double intention de prier et pour le Souverain Pontife et pour l'heureux succès de Notre voyage.

Nous vous informons que Nous laissons l'administration du diocèse aux Révérends Pères Jean François Allard, Damase Dandurand, et Jérémie Ryan, avec des pouvoirs très-étendus, afin que Notre absence ne vous prive pas des biens spirituels que vous devez attendre de vos pasteurs.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée en chapitre dans les communautés religieuses et au prône dans toutes les églises le premier dimanche après sa réception.

Donné à Bytown, le premier juin, mil huit cent cinquante, sous Notre seing et sceau le contre-seing de Notre secrétaire.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

Par Monseigneur,

D. DANDURAND, PRÊTRE O. M. I.,

*Secrétaire.*

M

*Par*

A t

Nos

Et  
épro  
du c  
à ne



LETTRÉ PASTORALE

— DE —

**Mgr. l'Evêque de Bytown,**  
POUR LE CARÊME DE 1849.

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, premier Evêque de Bytown.*

A tout le clergé séculier et régulier et à tous les  
fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction  
en Jésus-Christ.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

En suivant la pieuse tradition des Apôtres, Nous  
éprouvons le besoin, aux approches du jeûne solennel  
du carême, de vous exhorter dans ce temps favorable  
à ne pas recevoir la grâce du Seigneur en vain, mais

durant ces jours de salut à élever votre cœur vers le Seigneur par le jeûne, les prières et les larmes.

Plût à Dieu, que marchant sur les traces de Nos premiers pères, Nous n'eussions qu'à vous rappeler la stricte obligation d'un jeûne sévère et rigoureux, plutôt qu'à vous faire connaître l'indulgence dont l'Eglise a cru devoir user en raison de la pénible nécessité des temps !

Mais que du moins en usant de cette indulgence, puisque le Souverain Pontife a bien voulu la concéder, vous ne perdiez pas de vue que la loi de l'Evangile est toujours la même, et que si vous ne faites pénitence vous périrez tous. Nous vous en conjurons donc, N. T. C. F., entrez dans l'esprit de cette tendre mère, qui pour vous encourager à l'esprit de pénitence vous présente votre chef et le Nôtre allant au désert et jeûnant pendant quarante jours, des saints les plus illustres de l'Eglise, des confesseurs, des vierges pures, quittant le bruit et le tumulte du monde et allant s'exercer à un nouveau combat dans la solitude et la prière. Que pouvait-elle faire de plus pour vous encourager à la voie de pénitence ? Si vous ne pouvez les imiter dans les saintes rigueurs de leurs austérités, quittez du moins le péché, pratiquez les bonnes œuvres. Il en est deux que Nous vous recommandons d'une manière toute particulière. Multipliez vos aumônes, car, comme vous le savez, l'aumône délivre du péché. Ayez soin de vos pauvres et que dans chaque paroisse ou mission on prenne des moyens efficaces pour qu'ils soient occupés selon leurs forces et assistés selon leurs besoins. Qu'ils ne soient pas, faute de secours, réduits à la dure nécessité d'aller trainer ailleurs le spectacle de leur misère, avec le danger évident d'y contracter de mauvaises habitudes. Entrez dans la Société de la Tempérance destinée à régénérer le Canada en faisant disparaître les vices qui marchent toujours à la suite de l'ivrognerie pour démoraliser le peuple. Nous attendons ce sacrifice des grands et des petits,

puisque tous sont intéressés à procurer le bonheur du peuple essentiellement attaché à la sobriété ; Nous l'attendons comme une salutaire mortification qui tiendra la place des jeûnes et de l'abstinence que la faiblesse de votre santé et la multitude de vos travaux vous empêchent d'observer ; mais Nous l'attendons surtout dans l'intérêt de ces familles manquant de pain et de vêtement pour qui cette légère privation que vous vous serez imposée suffira à chacune pour couvrir sa misère et apaiser sa faim.

En terminant cette lettre pastorale Nous vous rappelons l'adoucissement à la loi du jeûne déjà accordé par le Souverain Pontife ; vous pourrez donc en sureté de conscience user de la grâce que cet Indult vous accorde.

1o. Il est permis de faire gras tous les dimanches de carême excepté celui des Rameaux.

2o. Tous les lundis, mardis et jeudis de chaque semaine de carême, excepté cependant le jeudi qui suit le mercredi des cendres et le lundi, mardi et jeudi de la semaine sainte, auxquels jours on n'usera que d'aliments maigres et les jours où il est permis de faire gras on ne fera qu'un seul repas en gras et on n'y servira pas de poisson.

Sera le présent Mandement lu au prône de Notre Cathédrale et à celui de toutes les églises paroissiales, le premier dimanche ou jour de fête après sa réception.

Donné à Bytown sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre secrétaire, le douze février dix huit cent quarante neuf.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

[Faint, illegible text covering the majority of the page]

**M**

*Pa*

**Au**

**A**  
vot  
c'es  
heu  
ont  
licis



## MANDEMENT

— DE —

**Mgr. l'Evêque de Bytown,**

Donné a l'occasion de son retour de Rome.

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque de Bytown, etc., etc., etc.*

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et  
Bénédition.

Au retour du long voyage que le seul amour de  
votre bien spirituel Nous avait fait entreprendre,  
c'est pour Nous, N. T. C. F., un devoir et un bon-  
heur de vous faire part des impressions que Nous  
ont fait éprouver les œuvres admirables du catho-  
licisme qu'il Nous a été donné de contempler, afin

que votre foi soit ranimée et fortifiée, en considérant ce qu'elle peut produire.

A peine avions-Nous touché cette terre d'Angleterre que l'industrie de ses habitans, le génie politique et libéral de son gouvernement rend si glorieuse parmi les peuples de l'Europe, que le catholicisme Nous'a montré tout ce que peut une religion soutenue par la main de Dieu, lors même qu'elle a eu pour ennemis les puissances de la terre. Il y a quelques années que des hommes illustres par leur savoir et d'une réputation sans tache voulurent trouver dans les profondeurs de la science des armes pour combattre la religion de la Sainte Eglise de Rome ; mais comme la bonne foi guidait leur intelligence, la science leur apprit que seule elle possédait la vérité, que c'était la religion de tous les siècles ; ils abjurèrent le protestantisme qu'ils avaient professé jusqu'alors ; maintenant devenus prêtres catholiques, ils combattent, avec toute la puissance que donne la conviction unie à des talens supérieurs, les erreurs qu'ils ont longtemps professées. Hier encore tout catholique était frappé par une loi d'ostrocisme, aujourd'hui de nombreux enfans de l'héroïque Irlande, portant toujours avec assurance sur leur front le beau nom de catholique, viennent sur son sol se mêler avec ces nouveaux convertis, qui n'ambitionnent d'autre gloire que celle d'obéir aux lois de l'Eglise et de multiplier le nombre de ses adhérens.

Naguère les chrétiens soumis au vicaire de Jésus-Christ ne pouvaient prier qu'en secret ou dans de nouvelles catacombes. De nos jours, des églises s'y élèvent de toutes parts, dignes bientôt d'être comparées à ces magnifiques basiliques que nos pères avaient construites à la gloire de Dieu, lorsque le génie de la foi inspirait l'architecte, et semblent appeler un clergé pour y offrir le véritable sacrifice et de nombreux fidèles pour y adorer Jésus-Christ caché sous les voiles eucharistiques.

Dans ce royaume où le prêtre a été proscrit durant plus d'un siècle, voilà qu'à la voix du Souverain Pontife la hiérarchie de l'Église s'y déploie dans toute sa splendeur ; elle ne vient point réclamer l'or, les honneurs, la puissance qu'elle possédait autrefois et qui, hélas ! l'avaient peut-être perdue ; mais elle se présente pour ramener les enfans qui s'étaient séparés d'elle, éclairer les consciences agitées par le doute et verser sur tous les trésors de cette charité qu'elle puise dans le cœur de Jésus-Christ. Je sais qu'une certaine classe de personnes s'est émue en voyant cet acte tout spirituel que le Pontife Romain a cru devoir accomplir ; dominée par les préjugés, elle jette des cris d'alarmes et semble réclamer une lutte. Pourquoi la craignons-nous ? Des clameurs passionnées et intéressées ne pourront qu'éclairer d'avantage un peuple réfléchi et intelligent, et l'homme qui descend dans l'arène fort de sa foi, tenant la croix dans ses mains, ayant le nom de Jésus-Christ sur les lèvres, redoute peu ces athlètes écrasés sous le poids des richesses, vivant parmi les jouissances qu'elles procurent et dont les préoccupations de famille paralysent le courage. Le catholique accepte sans crainte le combat qu'il ne provoque jamais parcequ'il a la conscience de sa force.

Que vous dirons-Nous de la France, Notre première patrie, et si admirablement désignée sous le nom de fille aînée de l'Église ? Dans quelque sens qu'elle s'agite, son plus beau titre de gloire est celui d'être catholique. De nos jours l'homme observateur s'aperçoit que les fausses illusions tombent, les systèmes dangereux s'effacent et les erreurs modernes de doctrine disparaissent, que tout tombe autour de lui ; mais au milieu de ces ruines, la religion catholique seule reste debout, revêtu d'un nouvel éclat. Le soldat français toujours illustre par sa bravoure, redevient croyant ; l'enceinte législative retentit de discours éloquentes en faveur de la foi ; les hommes du pouvoir se font gloire de paraître chrétiens, et la

dernière révolution, qui semblait devoir compro-  
 mettre l'existence de la religion, lui a donné des  
 franchises et un lustre nouveau. Mais c'est surtout  
 de Rome que Nous voudrions pouvoir vous entre-  
 tenir longuement, parceque cette cité est chère à  
 tout cœur catholique, et que son seul nom suffit pour  
 rappeler à notre esprit les souvenirs les plus tou-  
 chants de la religion. Ailleurs on trouve quelques  
 monuments dignes des arts qui les ont produits, ici,  
 grâce aux soins intelligens des Souverains Pontifes,  
 tout ce que peut enfanter le génie de l'homme s'y  
 trouve réuni. Dans d'autres contrées, on rencontre  
 des sanctuaires, des objets qui respirent la piété ou  
 qui raniment la foi ; mais on les trouve épars dans  
 plusieurs royaumes, tandis qu'ils se trouvent con-  
 centrés dans la ville éternelle. Plusieurs lieux s'en-  
 orgueillissent à juste titre des chefs-d'œuvre d'ar-  
 chitecture ; mais quel monument peut être comparé  
 à l'église de St. Pierre ! ce prodige de richesse et de  
 grandeur, qui est une merveille, dans une ville peu-  
 plée de merveilles, élevée pour couvrir la tombe  
 d'un pauvre pêcheur de Galilée. Vous étiez  
 présent dans tous ces lieux, N. T. C. F., Nous vous  
 y portions en esprit avec la tendresse d'une mère.  
 Nous priions au tombeau des SS. Apôtres, pour que  
 votre foi demeure inébranlable. Dans les catacombes  
 Nous demandions que vous eussiez la force de mé-  
 priser ce monde que les martyrs ont foulé à leurs  
 pieds. Dans les églises diverses où chaque jour  
 Nous allions offrir le Saint Sacrifice, Nous implorions  
 le secours des Saints dont les corps y reposent, afin  
 que du haut du ciel ils vous assistent. A Ste. Ma-  
 rie Majeure, la reine des églises dédiées à la Ste.  
 Vierge, et dont le lambris est couvert du premier or  
 importé du continent américain, Nous priions Marie  
 de faire tomber sur vous ses bénédictions, comme  
 Nous les avons vu descendre sur la place St. Pierre  
 lorsque le Souverain Pontife étendit ses mains sur

vingt mille personnes, et bénissait en même temps les fidèles répandus sur toute la terre.

Nous vous avons placés aussi aux pieds du Pape avec une joie inexprimable. Lorsqu'il Nous a été donné de voir ce Pontife que les épreuves ont rendu à Nos yeux encore plus vénérable, d'approcher cette intelligence si élevée, Nous avons pu connaître ce noble cœur si plein de charité, et Nous Nous sommes demandé comment il avait pu devenir l'objet des outrages de la part de ses enfans ; mais c'était des fils dénaturés que le génie du mal avait pervertis. Excités par les sociétés secrètes et voyant leur nombre augmenté par l'arrivée d'hommes professant leurs principes qui, de plusieurs parties de l'Europe, s'étaient abattus sur Rome comme sur une proie, on les a vus arracher le pouvoir temporel des mains du Souverain Pontife qui ne sait que bénir et pardonner. Leur œuvre a été d'épuiser le trésor des domaines de l'Eglise, de jeter au public un papier sans valeur pour couvrir leurs spoliations, de vendre des tableaux de prix et des médailles antiques, de donner l'ordre odieux de résister aux armées françaises, au moment même où toute espérance était perdue pour eux, voulant par là attirer le fer destructeur sur ces monuments que les troupes françaises épargnaient plus que leur sang.

Tels sont les exploits de ces hommes que l'oubli et un profond mépris couvrent aujourd'hui. Nous les avons entendu exalter ; mais lorsque Nous Nous sommes trouvé sur les lieux où ils ont exercé leur puissance tyrannique, Nous avons été saisi d'horreur. Leur passage au pouvoir n'a amené que des ruines, et si leur domination avait duré quelques mois de plus, leur règne eut retracé le tableau que les nations barbares laissaient après le sac d'une ville. Détournons Nos pensées, N. T. C. F., de ces hommes pervers pour les reporter sur celui qui a été leur victime, sur l'immortel Pie IX. Ah ! si du moins nous pouvions nourrir dans nos cœurs l'assurance

que ces jours où le mal a prévalu sont passés ! mais hélas ! nous vivons à une époque fertile en orages, et l'avenir est loin de nous rassurer. Nous savons que Dieu frappe souvent le pasteur pour épargner le troupeau et sa main s'appesantit d'autant plus que la victime est plus capable d'apaiser sa colère. Or, rarement on a vu une âme plus pur et un cœur plus généreux que celui du grand Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise : ses ennemis les plus acharnés ont scruté en vain sa vie, ils n'y ont trouvé aucune tache.

Que devons-nous donc faire, Nos Très Chers Frères ?—c'est de ranimer notre foi que tant des prodiges rendent encore plus éclatante ; de demander au Seigneur, comme le Prophète Daniel, que les jours d'épreuve soient abrégés, et qu'il daigne fortifier le cœur du Saint Pontife dans les tribulations qu'il pourra éprouver. Ayons souvent son souvenir présent dans notre esprit, il Nous a promis de ne jamais vous oublier en Nous donnant un gage précieux de sa tendresse. C'est à vous comme à Nous-même qu'il le livrait, vous qu'il connaissait par Notre bouche, vous dont il louait la générosité qui vous a fait entreprendre et exécuter tant d'œuvres utiles à la religion, vous enfin qu'il bénissait avec Nous et qu'il Nous a recommandé de bénir en son nom, à Notre retour en Canada.

Pour remercier Dieu des grâces qui Nous ont été accordées durant Notre voyage, Nous ordonnons qu'un *Te Deum* soit chanté dans Notre Eglise Cathédrale, et dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse.

Le présent Mandement sera lu dans toutes les Paroisses et Missions, à la Messe de Paroisse, le dimanche après sa réception.

Donné à l'Evêché de Bytown, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et contre-seing de Notre Secré-

taire, le vingt-trois novembre, de l'année mil huit cent cinquante.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

Par Monseigneur,

D. DANDURAND, PTRE., SECRÉTAIRE.

ssés! mais  
en orages,  
us savons  
épargner  
t plus que  
blère. Or,  
cœur plus  
gouverne  
acharnés  
é aucune

ès Chers  
tant des  
e deman-  
, que les  
rne forti-  
pulations  
souvenir  
is de ne  
age pré-  
à Nous-  
ar Notre  
ous a fait  
les à la  
et qu'il  
à Notre

ont été  
onnons  
Cathé-  
lles de

tes les  
sse, le

ing, le  
Secré-

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

**M**

*Pre*

*Par*

N  
le p  
s'ou  
som  
Pe  
fut l  
riq  
établ



**MANDEMENT**  
**DE**  
**MONSEIGNEUR DE BYTOWN.**

*Prescrivant des prières à l'occasion du premier Concile  
de la Province Ecclésiastique de Québec.*

**JOSEPH EUGÈNE GUIGUES**

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque de Bytown.*

Nous vous annonçons, Nos Très-Chers Frères, que le premier concile de la province de Québec doit s'ouvrir dans cette ville le jour de la glorieuse Assomption de la Ste. Vierge.

Pendant plus de deux siècles, le siège de Québec fut le seul que l'on vit s'élever au nord de l'Amérique et les règles de discipline que les pontifes établissaient dans leur sollicitude étaient le seul

flambeau qui dirigeait les catholiques disséminés dans ces vastes contrées. Mais voilà que depuis quelques années ces lieux prennent un aspect nouveau, le désert se peuple, le canadien sort de ses anciennes limites toujours chères à son cœur mais trop resserrées et s'avance pour fixer sa tente sur ces terres nouvelles. L'Irlandais y cherche un abri pour y reposer avec sa famille et adorer en paix le Dieu qu'ont adoré ses pères. Chaque peuple de l'Europe vient y déposer son tribut. La famille catholique en se multipliant a dû ressentir de nouveaux besoins et pour les satisfaire l'Eglise s'est empressée de donner à tous des guides spirituels dans sa sollicitude maternelle. Elle a créé des évêchés, les a fortifiés en les unissant à cette église de Québec qui par son ancienneté rappelle bien de précieux souvenirs et par la vertu de ses pontifes brille d'un éclat bien pur. En ce moment pour achever de cimenter son œuvre, elle appelle les premiers pasteurs de ces églises diverses et les réunit en concile.

Ce n'est point sans attendrissement, N. T. C. F., que l'œil du catholique en s'étendant sur le monde entier voit s'élever ces saintes assemblées. Elles sont pour le catholique un glorieux témoignage, et de la liberté de l'Eglise qui secoue ses chaînes et du zèle de ses pontifes et des sentiment religieux des fidèles qui applaudissent avec amour à ces conquêtes de la foi catholique. Mais, N. T. C. F., si les besoins de ces saintes réunions se fait sentir dans ces contrées depuis plusieurs siècles affermiés dans la foi et toujours dirigés par des pontifes vigilants, comment ne l'éprouverions-nous pas davantage encore dans ces lieux qui étaient encore déserts il y a quelques années et dans des églises formées des peuples si divers. Nous n'avons pas, Nous pouvons le dire avec orgueil, à vous affermir dans la foi catholique, car vos âmes en sont nourries et pénétrées, mais Nous avons à proposer à tous les mêmes règles de

discipline, les mêmes moyens de salut, les mêmes pratiques de piété, afin qu'on reconnaisse partout la même famille et qu'en voyant le prêtre, le fidèle, l'Eglise et son culte on puisse distinguer la province de Québec. Or pour que ces règles que Nous aurons à vous tracer soient vraiment animées de l'esprit du Seigneur et proportionnées à vos forces et à vos besoins, il faut Nous éclairer Nous-mêmes à la lumière que le Saint-Esprit répand dans ces saintes assemblées, recourir surtout à la prière. Aussi Nous venons vous demander avec instance votre concours. C'est par là qu'il vous appartient de prendre part aux travaux que Nous entreprenons pour le salut de vos âmes. Il est permis d'espérer que ce secours divin qui rend fécondes les œuvres de zèle véritable et surtout celles des pasteurs de l'Eglise ne manquera pas à l'assemblée canonique dont Nous parlons. Bien que l'effet des saintes promesses de Dieu ne soit pas absolument assuré à cette assemblée particulière d'évêques, on peut attendre qu'il lui accordera une communication spéciale de son Esprit, quand les pasteurs et leurs ouailles l'invoqueront également avec toute la confiance de leur cœur et avec toute la ferveur de la foi et de la piété. Alors se vérifiera la parole du divin Maître disant : *quand deux ou trois sont assemblés en mon nom je suis au milieu d'eux*, et on éprouvera à quelque degré la faveur promise à tout le corps de l'Eglise enseignante : *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*.

A ces causes le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Pour attirer le secours du ciel sur le concile provincial de Québec, on chantera à l'issue de la messe paroissiale les litanies des saints avec le *Sub Tuum* les trois dimanches qui précèdent le concile.

Art. 2e. Dans les paroisses ou missions où il serait possible de faire la procession conformément aux

sages prescriptions de Saint Charles Borromée, Nous autorisons et engageons les pasteurs à la faire les trois dimanches ci-dessus mentionnés avant ou après la messe paroissiale.

Art. 3e. Les fidèles qui pourront s'unir au jeûne des Pères du concile la veille de l'Assomption accompliront une œuvre agréable aux yeux de Dieu et capable d'attirer ses grâces sur cette sainte assemblée.

Art. 4e. A partir du quinze Août, jour de l'ouverture du concile provincial, tous les prêtres dans Notre diocèse diront chaque jour à la messe, la collecte, la secrète, la postcommunion de *Spiritu sancto* jusqu'à la fin du concile.

Sera Notre présent mandement lu dans Notre église cathédrale et les autres églises de Notre diocèse le premier dimanche après sa réception.

Donné à Bytown sous Notre seing et le sceau de Nos armes et le contre-seing de Notre Secrétaire ce vingt-un Juin mil huit cent cinquante-un.

† Jos. EUGÈNE Ev. de BYTOWN,

Par Mandement,

D. DANDURAND, PRÊTRE,  
Secrétaire.

Par

A

A to

Le  
saille  
Souv  
lique  
de to  
vos c  
L'  
main  
Divin  
l'app  
rance  
cette  
et rai  
en ef  
surab



JOSEPH EUGÈNE GUIGUES.

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, 1er Evêque de Bytown, etc., etc., etc.*

A tous les Fidèles de Notre Diocèse,—Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Les jours de grâce sont arrivés pour nous ; tressaillez d'allégresse, Nos Très-Chers Frères. Le Souverain Pontife vient d'accorder au monde catholique la première, la plus importante, la plus sûre de toutes les grâces : la grâce du Jubilé. Préparez vos cœurs pour la recevoir.

L'Eglise, vous le savez, N. T. C. F. tient entre ses mains un trésor inépuisable formé des mérites du Divin Sauveur et de ses saints, et dont elle fait l'application aux fidèles par les indulgences. L'ignorance ou l'hérésie ont pu seules blasphémer contre cette vérité, aussi consolante pour le cœur que sage et raisonnable dans son principe. Quoi de plus juste en effet qu'une doctrine qui nous rappelle que la surabondance des mérites de Jésus ne sont point

perdus pour nous ; une seule goutte de son sang, une larme de ses yeux aurait payé le salut du monde, et il a payé en flots de son sang la rançon du genre humain. Or cet excès de richesses surnaturelles, ce surcroît splendide de sa passion, Jésus-Christ l'a confié à son Eglise pour les besoins des fideles. Ce que nous disons des satisfactions du Verbe incarné, nous pouvons le dire des satisfactions des saints ; ces supplices endurés par plusieurs millions de martyrs ; ces actes héroïques de vierges pures, de saints vieillards de solitaires inconnus, de fideles de toute condition restent comme un précieux héritage à celle qui fut leur mère.

Mais ce n'est point pour elle que l'Eglise aime à les conserver, c'est surtout pour en enrichir ses enfants. Aussi ce n'est pas sans un juste sentiment de bonheur que l'œil du catholique, remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne, voit l'Eglise, toujours fidèle à cette mission de charité, de pardon et d'oubli, ouvrir ses trésors comme son cœur à ses enfants.

Que nous disent en effet les actes des apôtres ? ils nous disent qu'un chrétien de Corinthe s'étant rendu coupable d'un inceste, qui avait mis toute l'Eglise en deuil, St Paul le frappa d'anathème : mais que bientôt le coupable se repentant, pria, demanda miséricorde, et que l'apôtre touché de son regret écrivit aux fideles : j'use d'indulgence à cause de vous et comme représentant Jésus-Christ. Que voit-il encore ? il voit que lorsque peu d'années après l'Eglise frappait les hommes coupables de quelque grand crime, de peines canoniques elle usait de sévérité ; mais qu'elle restait mère. Il y avait des confesseurs dans les prisons, dans les mines, près des gibets qui pouvaient tourner vers ces victimes qui étaient leurs frères des regards de charité et demander leur grâce par un écrit appelé le *libelle des martyrs*, et des Evêques pour honorer leur constance abréguaient la durée de la pénitence des cou-

pables. Entre les enfants de l'Eglise tous les biens étaient communs et les mérites des martyrs étaient légitimement appliqués aux pénitens pour lesquels ils daignèrent s'intéresser.

Mais parmi ces grâces de l'Eglise, la plus grande, la plus solennelle, la plus parlante était celle du Jubilé : aussi semblait-elle redouter d'en user. Ce ne fut d'abord que tous les cents ans que cette faveur fut accordée, puis tous les cinquante et enfin elle l'a communiqué quatre fois dans chaque siècle et quelques fois même dans des circonstances extraordinaires.

Comment pourrions-nous rappeler le saint empressement avec lequel nos pères dans la foi profitaient de cette faveur sans nous sentir enflammés du désir d'imiter leur ardeur. A peine la trompette sacrée s'était-elle fait entendre du haut du Vatican, les paroles sacrées du père commun des fidèles répétées de loin en loin par les Archevêques et les Evêques arrivaient-elles jusqu'aux extrémités du monde qu'on voyait les peuples se convier les uns les autres à se rendre à Rome pour participer aux biens ineffables qui allaient découler sur les fidèles. De nombreux pèlerins quittaient leur patrie, leur famille, leurs amis, bravaient toutes les peines du voyage, les rigueurs de la saison ; heureux de former en compagnie de leurs frères cette pieuse députation que le monde catholique envoyait tous les vingt-cinq ans au vicaire de Jésus-Christ, pour protester de sa foi, recueillir ses bénédictions et les reporter dans tous les pays habités. Là les peuples les plus divers se confondaient au pied des mêmes autels, versaient des larmes de joie et de repentir, visitaient ces antiques et vénérables basiliques dont le nom seul fait vibrer tous les cœurs catholiques et y puisaient cette force, ce courage qui les élevaient au-dessus de tous les dangers et adoucissaient tous les sacrifices.

Ah ! nous sommes bien loin, N. T. C. F., d'un

pareil dévouement, aussi l'Eglise ayant égard à notre faiblesse tout en nous offrant la même faveur applanit la voie pour les obtenir. Ayons du moins la force d'accepter avec reconnaissance le léger travail de pénitence qu'elle réclame. Frappons nos poitrines, détestons nos péchés, demandons avec larmes la grâce du Seigneur sans laquelle nous ne pouvons pas espérer de gagner l'indulgence du Jubilé. Prions avec ferveur : la prière est bonne, disait l'ange à Tobie, quand elle est accompagnée du jeûne. Dieu en effet n'essaie point de résistance contre un cœur contrit et mortifié ; bien volontiers il se laisse vaincre par les supplications de l'homme pénitent. N'oubliez pas non plus les membres souffrants de Jésus-Christ. L'aumône, sœur de la prière, fille de la pénitence, a de merveilleux secrets pour toucher le cœur de Dieu et l'ouvrir à la miséricorde. Rachetez vos péchés par vos aumônes, que la compassion que vous avez pour les pauvres serve à expier vos injustices. Tel fut l'appareil que le Prophète voulu jadis appliquer aux blessures du roi de Babylone : telle est aussi l'obligation imposée par le Souverain Pontife. Malheur à celui dont le cœur et les mains se ferment aux souffrances de ses frères ! Malheur au chrétien qui passe auprès du pauvre sans être attendri à la vue de sa misère, sans éprouver le besoin de le soulager ! Malheur à celui qui n'a pas compris ces paroles si vraies de l'Ecriture Sainte : il est plus avantageux de donner que de recevoir.

Nous prions pour Notre Saint-Père le Pape Pie IX pour que Dieu lui donne la force et la sagesse indispensable pour conduire au port la barque de Pierre parmi tant d'orages et de tempêtes qui l'agitent. Nous demanderons qu'il rende tous les esprits et tous les cœurs dociles à sa voix, qu'il bénisse ses entreprises, affermisse sa puissance et qu'aux attaques de l'orgueil et de l'ingratitude, il puisse sans crainte d'ébranler son autorité, répondre par le pardon et l'oubli.

da  
po  
vie  
de  
tio  
L  
qu  
fer  
fai  
les  
mè  
que  
éga  
F  
pér  
se  
mai  
Die  
hun  
atta  
paix  
divi  
exci  
la sc  
Pr  
dang  
com  
qui  
sons  
voix  
Le  
du J  
10  
20  
chaq  
30  
40  
dévo

Nous prions pour que cesse la persécution, qui dans plusieurs pays ravage l'Église de Jésus-Christ ; pour que les peuples fidèles ne soient plus poussés violemment hors de la bergerie, pour que la liberté de la foi pénètre et se fasse jour et que les convictions religieuses soient respectées partout.

Nous prions pour qu'au milieu de ces agitations qui ébranlent le monde, la religion reste toujours ferme, inébranlable et poursuive sa course de bienfaisance, tendant à tous les cœurs malades, à toutes les intelligences égarées une main secourable, et que, mère tendre, elle accueille au rivage tous ses enfants quelqu'aient été leurs erreurs, leurs passions et leurs égarements.

Prions surtout pour ce diocèse, afin que la tempérance s'y soutienne, que les associations religieuses se fortifient, que les écoles soient tenues par des maîtres religieux qui apprennent à aimer et à servir Dieu autant qu'à avancer dans les connaissances humaines ; que tous les cœurs catholiques restent attachés fortement à leur foi, tout en maintenant la paix et l'union nécessaire au milieu des populations divisées de croyances et que Dieu anéantisse ces excitations, ces troubles, ces divisions que la religion, la société réprouvent avec une égale indignation.

Prions enfin pour nous-mêmes au milieu des dangers qui nous environnent, recourons à Jésus comme les apôtres, disons-lui avec eux dans l'angoisse qui nous presse : maître, sauvez-nous, nous périrons ; il se lèvera à notre secours et dociles à sa voix les flots s'apaiseront et le calme se fera.

Les conditions requises pour gagner l'indulgence du Jubilé sont :

- 1o. De confesser ses péchés et communier ;
- 2o. De visiter trois fois l'église principale de chaque localité ;
- 3o. De jeûner un jour ;
- 4o. De donner une aumône aux pauvres selon sa dévotion ;

50. De faire une offrande en faveur de la Propagation de la Foi.

Ces conditions doivent être accomplies dans le courant du mois qui aura été indiqué.

10. Le Jubilé s'ouvrira le quatrième dimanche du carême et se terminera le vingt-un Avril, dans l'église principale de chaque mission ; il pourra se donner le mois suivant dans les églises ou missions dépendantes.

20. Le dimanche de l'ouverture on chantera le *Veni Creator* dans la cathédrale et dans chaque église principale.

30. Dans chacune des visites que l'on doit faire, on récitera cinq *Pater* et cinq *Ave* à l'intention du Souverain Pontife.

40. Tous les confesseurs jouiront des pouvoirs étendus renfermés dans la bulle de Notre Saint-Père le Pape.

50. Les enfants qui n'ont pas fait leur première communion pourront être dispensés par leur confesseur de la communion du Jubilé : ils pourront l'être aussi du jeûne ; ils gagneront l'indulgence du Jubilé en remplissant les autres conditions prescrites par la bulle.

60. Les personnes qui, pour des raisons graves, ne peuvent point visiter l'église, faire le jeûne, demander à leur confesseur que ces conditions soient changées en quelqu'autre bonne œuvre.

70. Les pauvres seuls qui reçoivent l'aumône de la charité publique sont dispensés de l'aumône et de l'offrande pour la Propagation de la Foi.

80. Les aumônes pour la Propagation de la Foi doivent être remises entre les mains de chaque missionnaire qui les fera parvenir à l'évêché.

Sera le présent Mandement lu et publié en chapitre dans les communautés religieuses et au prône dans toutes les églises le premier dimanche après sa réception.

Donné à Bytown le vingt-cinquième jour de  
Février de l'année mil huit cent cinquante-deux,  
sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre  
Secrétaire.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA.

Par Monseigneur,

D. DANDURAND, PTRE., SECRÉTAIRE.

---

AVIS À MESSIEURS LES CURÉS.

Messieurs les Curés profiteront de cette circonstance pour encourager les fidèles à l'exercice des œuvres de charité.

Ils en profiteront aussi pour les entretenir de la grande œuvre de la Propagation de la Foi que Nous Nous proposons d'établir prochainement dans tout le diocèse, pour Nous conformer au désir que Nous en a été manifesté par le Souverain Pontife

Qu'ils fassent tous leurs efforts pour se procurer pendant le temps du Jubilé, le secours de quelqu'un de leurs confrères, pour le travail de la prédication, au moins pendant quelques jours, et d'établir et fortifier les associations religieuses qui sont si importantes et si avantageuses pour les populations.

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

**M**

*Par*

A to

Le  
viva  
et le  
gile,  
des h  
aux  
conti



**MANDEMENT**  
**DE VISITE DE**  
**MONSEIGNEUR DE BYTOWN.**

**JOSEPH EUGENE GUIGUES**

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque de Bytown.*

A tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Lorsque, Nos Très-Chers Frères, Jésus-Christ vivait au milieu des hommes, il parcourait les villes et les bourgades de la Judée prêchant son Evangile, ramenant les âmes égarées, répandant partout des bienfaits, et, quand il quitta cette terre il imposa aux apôtres et à leurs successeurs l'obligation de continuer le même ministère de bienfaisance.

Afin de leur rendre ce devoir plus facile et plus doux, il se propose lui-même comme le modèle de tous les premiers pasteurs et leur dit qu'ils doivent connaître leur troupeau et que leur troupeau doit les connaître ; qu'ils doivent courir après la brebis qui s'égaré et ne point se laisser jusqu'à ce qu'ils l'aient ramenée au bercail ; qu'il les revêt d'un ministère sublime, non pour leur propre gloire, mais pour l'intérêt des peuples et que s'il leur communique les grâces les plus abondantes, c'est uniquement pour qu'ils en soient les dispensateurs.

Or le temps, Nos Très-Chers Frères, où il Nous est donné de remplir le mieux ces volontés du fils de Dieu est par excellence le temps de la visite pastorale que Nous vous annonçons. C'est là qu'il Nous sera donné de connaître les besoins de vos âmes, de vous prêcher la parole du salut, d'aider les pécheurs, à sortir de la voie malheureuse où ils sont entrés, de distribuer les dons du St. Esprit par le sacrement de confirmation et de soulager même les âmes du purgatoire qui vous sont chères en leur appliquant les suffrages de l'Eglise. Oh ! Nos Très-Chers Frères, Notre cœur se dilate en pensant que Dieu Nous a choisi pour être l'instrument de tant de miséricordes et Nous sentons dans Notre âme un saint désir de ne rien négliger de ce qui pourra servir à les répandre sur vous, zèle à tout entreprendre, patience à tout supporter, travail assidu du jour et même de la nuit s'il le faut, charité compatissante pour tous ceux qui souffrent : ce sont les vertus que Notre charge Nous impose et que Nous pratiquerons avec la grâce de Dieu pendant Notre séjour au milieu de vous.

Et vous, Nos Très-Chers Frères, n'oubliez pas de votre côté que vous ne devez rien négliger pour vous préparer à cette faveur signalée, armez-vous d'un saint courage pour que le péché disparaisse au milieu de vous, que les malheureuses habitudes de blasphème, d'impureté cessent, que les bonnes

œuvres se multiplient et qu'une prière fervente s'élevant sans cesse vers Dieu, ouvre le ciel et attire cette grâce qui purifie les cœurs et les élève à Dieu.

A ces causes le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonnons ce qui suit :

1. Nous Nous rendrons à le . A Notre arrivée on donnera la bénédiction du St. Sacrement qui sera suivie des avis sur les exercices de la visite.

2. Nous donnerons pendant la visite le sacrement de Confirmation aux personnes préparées pour le recevoir après qu'elles auront subi un examen convenable en Notre présence.

3. Les confesseurs auront pendant la visite le pouvoir d'absoudre des censures et des cas réservés et les fidèles qui communieront gagneront les indulgences abondantes qui y sont attachées par l'Eglise.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de la messe paroissiale le Dimanche après sa réception.

Donné à Bytown sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire le de l'année mil huit cent cinquante-trois.

† Jos. EUGÈNE, Ev. DE BYTOWN.

Par Monseigneur,

Secrétaire.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES POUR LES MISSIONNAIRES.

Les prêtres missionnaires doivent lire avec attention le chapitre du grand Rituel de Québec qui traite de la visite pastorale, afin de s'y conformer autant du moins que l'état de la mission pourra le

permettre, mais il est recommandé d'une manière spéciale de fixer leur attention sur les articles suivants.

I. Le peuple doit recevoir le premier pasteur avec le respect qui convient à sa dignité ; 2o. assister au premier exercice qui a lieu à l'arrivée de l'Evêque ; 3o. connaître en détail les grâces diverses attachées à la visite.

II. La cloche doit sonner la veille et la matinée de la visite pendant une demie-heure. Des enfants de chœur doivent être formés à l'avance pour porter les insignes de l'Evêque.

III. Monseigneur visitera : 1o. le tabernacle, les fonts baptismaux, le cimetière, les ornements et les vases sacrés pour s'assurer si tout est conforme au rituel et aux ordonnances diocésaines. 2o. Il examinera tous les papiers qui concernent les propriétés de l'église ; 3o. le double registre des actes de baptême, mariage &c ; 4o. le registre des dépenses et des revenus des églises de chaque mission qui doit être bien tenu en ordre. Cet avis indique suffisamment à MM. les Curés que tous ces objets doivent être préparés à l'avance.

IV. Les billets de la confirmation doivent être distribués autant que possible aux enfants une heure avant la confirmation. Mgr. examinera ou fera examiner en sa présence les enfants qui se disposent à recevoir ce sacrement.

V. Il convoquera les Marguilliers dans le Bas-Canada et quelques uns des principaux dans le Haut-Canada, pour les entretenir des affaires de l'église et de la mission.

Il verra les maitres et maitresses d'école. les sages-femmes et donnera à toutes les personnes qui désirent l'entretenir la facilité de le faire.



# MANDEMENT

DE

## MONSEIGNEUR DE BYTOWN.

*Instituant l'œuvre de la Propagation de la Foi dans  
le Diocèse de Bytown.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

C'est pour la première fois, Nos Très-Chers Frères, que Nous élevons Notre voix pour vous entretenir sur l'Association de la Propagation de la Foi.—Déjà dès les premiers jours de Notre épiscopat, Nous avons été fortement inclinés à faire un appel à votre foi en faveur de cette œuvre, qu'on peut appeler l'œuvre catholique par excellence ; mais faut-il vous le dire, N. T. C. F., la vue affligeante d'un diocèse

nouveau et sans ressources, presque sans prêtres, sans églises, sans écoles, Nous paraissait un obstacle insurmontable à la réalisation de Nos désirs ; mais maintenant grâce au Seigneur, grâce au dévouement des pasteurs, grâce aussi à la sainte émulation de zèle qui a enflammé le cœur des fidèles, un grand nombre de chapelles se sont élevées et même quelques églises dignes de congrégations déjà anciennes ont été bâties sur tous les points du diocèse. Les distances qui séparaient les missions se sont rapprochées, le nombre des prêtres s'est accru. Il ne Nous est donc plus permis de résister aux demandes des Directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Lyon et aux sollicitations pressantes du Souverain Pontife. Cette voix paternelle s'est déjà fait entendre dans tous les autres diocèses du Canada et a rencontré partout des cœurs généreux et empressés ; ne serions-nous pas coupable d'une indifférence criminelle, si nous ne l'écoutions pas avec la même docilité. Nous savons N. T. C. F., que le plus grand nombre parmi vous sont pauvres, car Nous avons pénétrés jusqu'aux parties les plus pauvres du diocèse ; mais Nous savons aussi que cette œuvre est par excellence l'œuvre des pauvres ; que c'est dans un humble atelier qu'elle a pris naissance, qu'elle se développe loin des salons du riche, dans l'humble boutique de l'ouvrier, dans les pauvres terres du laboureur et que souvent le mendiant lui-même trouve à faire sur les aumônes qu'il reçoit de la charité la part du missionnaire catholique. Il n'est donc personne même dans les plus pauvres localités qui ne puisse jeter dans le tronc ouvert pour subvenir aux vastes et nombreux besoins du missionnaire, le denier de la veuve, l'obole de la pauvreté et mériter ainsi la brillante couronne réservée à l'apostolat. N'avons-nous pas vu nos campagnes les plus pauvres de France rivaliser quelquefois avec les villes les plus riches, et ne voyons-nous pas encore l'Irlande

que la famine, l'oppression ont recablé, marcher la troisième parmi les nations catholiques ; et sans aller si loin ne voyons-nous pas les diocèses qui nous avoisinent se placer au premier rang de ces milices destinées à soutenir cette grande œuvre. Quand le zèle est enflammé il s'élève au-dessus des obstacles. Ce que vous avez fait vous-mêmes dans les années qui viennent de se passer pour avoir des prêtres, leur préparer une demeure, bâtir des églises, ne vous dit-il pas que le zèle multiplie les moyens ?

Or est-il une œuvre plus digne que celle de la Propagation de la Foi, d'obtenir vos encouragements. Œuvre admirable dans l'objet qu'elle se propose : soutenir les chrétiens privés de secours religieux, ramener les hérétiques, détruire l'idolâtrie et avec elle tous les vices qui avilissent l'humanité, outragent Dieu : tel est son objet. En fut-il jamais de plus noble ? Pouvons-nous donc être surpris de voir les évêques de France, d'Espagne, d'Irlande, de toutes les parties de la chrétienté la proclamer l'œuvre des œuvres, l'œuvre de leur sollicitude, l'œuvre que les fidèles doivent embrasser avec le plus d'ardeur. Tous les évêques des États-Unis réunis en concile, transmettent la reconnaissance de leur église à la ville de Lyon, et promettent leurs prières et celles de tous les fidèles confiés à leurs soins. Pouvons-nous être surpris de voir encore tous les Souverains Pontifes depuis Pie VII de glorieuse mémoire jusqu'au Pontife admirable qui occupe le siège de Pierre actuellement, la bénir, la combler de grâces et l'établir à Rome même, pour la revêtir de l'immortalité de la ville éternelle. Cette université d'éloges, partie de tous les points du globe n'en forme-t-elle pas le plus admirable concert ?

Œuvre admirable dans ses résultats. Reportez-vous par la pensée à sa naissance. Une tempête affreuse avait passé sur le monde et l'avait bouleversé de fond en comble. Le clergé désuni par la

persécution n'offrait que l'image d'un corps délabré et ne pouvait suffire aux besoins des peuples. La suppression des ordres religieux chez plusieurs nations catholiques avait fermé ces maisons où s'étaient formées les plus fortes milices de l'apostolat. Les vieux missionnaires épuisés de fatigues sentaient approcher leur fin sans voir ceux qui recueilleraient l'héritage de leur fatigue. Et à mesure que l'un d'eux mourait, les néophytes qui avaient enterré leur père spirituel attendaient en vain qu'un autre vint prendre sa place auprès de l'autel abandonné. Tout dépérissait ; le peuple anglo-américain s'emparait de la plus grande partie de l'Amérique Septentrionale, entraînait avec lui toutes les sectes de la réforme qui semblaient devoir dormir paisiblement sur cette terre. L'émigration d'Irlande, d'Allemagne y conduisait, il est vrai, chaque jour, un grand nombre de catholiques ; mais l'erreur les attendait au port, ouvrait ses temples pour eux, ses asiles pour leurs enfants, tandis que les catholiques manquaient de prêtres, d'églises, d'écoles ; dispersés à de grandes distances des villes, le plus grand nombre d'entre eux vivaient sans culte et mouraient sans consolations. La deuxième génération cédait à l'entraînement général et suivait la foule au pied des chaires protestantes. Qui pourrait dire les douleurs de l'Eglise au souvenir de cette lamentable époque ? C'est alors que la Propagation de la Foi, que j'appellerai la fille la plus pure d'une mère dont le sein est toujours fécond, prit naissance à Lyon dans l'humble atelier où de pauvres ouvriers gagnaient à la sueur de leur front leur pain de chaque jour et celui de leur vieux père et de leur vieille mère.

Bientôt, comme le grain de sénevé, elle se développa, franchit les frontières de la France, gagna les royaumes étrangers et l'aumône de la charité fertilisa dans les contrées les plus éloignées le champ du père de famille. Aussi tout se renouvelle sous son

heureuse influence. Les églises s'élèvent de toute part ; les défections qui venaient chaque année affliger les catholiques diminuent ou plutôt cessent ; la religion s'affermir dans la possession de son héritage et s'avance au milieu des obstacles de tout genre que la haine et la jalousie lui suscitent, raillant sans cesse ses enfants, réveillant ce qu'il y a d'esprits élevés, d'âmes généreuses parmi les ministres de toutes les sectes qui l'environnent ; les anciens ordres religieux reprennent leur place et comptent un grand nombre de prêtres voués à la conversion des âmes ; de nouvelles milices religieuses s'élèvent et s'élancent avec toute l'ardeur de la jeunesse dans les contrées les plus barbares ; des sièges épiscopaux sont créés sur tous les points du globe ; mais il faut le dire hautement, il n'est presque pas dans ces contrées, d'église, de chapelle, de séminaire, d'évêché qui se soit élevé sans son secours ; Dieu lui a donné pour mission de multiplier les œuvres et de créer les ouvriers.

Œuvre admirable par les faveurs qu'elle répand sur les fidèles. En vous admettant dans son sein elle vous fait participer aux indulgences abondantes dont les souverains Pontifes se sont plu à l'enrichir. Admirez-en, N. T. C. F., le nombre. Indulgence plénière une fois par mois pour tous les associés ; indulgence plénière le 3 Mai, fête de la Ste. Croix et le 3 Décembre, fête de St. François-Xavier ; indulgence de cent jours pour toutes les fois qu'on fait une prière, une bonne œuvre ou une aumône en faveur de l'Association. Les grâces abondent dans toutes les congrégations, mais n'est-il pas vrai de dire qu'elles surabondent dans celle de la Propagation de la Foi ? Elle vous fait participer aux prières de tous ceux que vos offrandes éclairent, soulagent et convertissent ; aussi si leur voix pouvait se faire entendre, ils vous diraient : c'est à vous que nous sommes redevables d'entendre la bonne nouvelle du

salut, de connaître et d'embrasser la religion, de baptiser nos enfants, de les instruire, de rendre nos filles chastes, nos enfants obéissants, nos épouses fidèles, de nous attacher aux pratiques de la religion et de voir un jour le Seigneur dans sa gloire. Ah ! si nos prières peuvent vous servir, acceptez-les comme le faible tribut de notre reconnaissance. Mais un bien qui pour vous doit être au-dessus de tous les biens, une faveur au-dessus de toutes les faveurs, est celle d'entrer en participation des œuvres, des mérites, des souffrances de tous ces hommes qui se consacrent à cette grande œuvre. Quand un prêtre quitte sa famille, son pays, ce qu'il a de plus cher, quand sur une planche il brave les mers, affronte les tempêtes, pour voler jusqu'aux extrémités de la terre, pour éclairer le sauvage et l'infidèle, vous pouvez dire : j'ai ma part dans ces sacrifices. Quand il traverse des forêts épaisses, arrive sur des terres inconnues, brave les rigueurs des saisons, court après le sauvage qui le fuit, bégaye sa langue barbare, se plie à ses habitudes les plus dégoutantes, pour l'éclairer, l'instruire, en faire un homme, puis un chrétien, vous pouvez dire encore : ces privations, ces souffrances, ces tortures de l'esprit et du cœur me seront applicables. Quand une église s'élève, l'autel se dresse, le sacrifice s'offre et les nouveaux fidèles prient, vous pouvez dire : ma légère offrande a contribué à élever cette église, cet autel. Quand enfin ce missionnaire, après des années de travail le plus rude, succombe sous ce poids et quelques fois verse son sang, ces peines sont pour vous, ce sang coule encore pour vous.

Or pensez, N. T. C. F., ce ne sont pas seulement quelques hommes qui se sont dévoués à ce ministère ; que d'apôtres se sont succédés en moins de trois siècles ! Un seul ordre religieux, les Jésuites, a formé plus de douze mille missionnaires dont plus de sept cents ont versé leur sang pour la foi. Les

pay  
cou  
inor  
com  
la t  
fave  
sem  
S  
pou  
vous  
eux-  
inac  
l'ent  
Dan  
riq  
bible  
de le  
lique  
fait  
relig  
sont  
empl  
les ef  
notre  
Fe  
pour  
qu'ils  
pour  
bre p  
vous  
nous  
où no  
à l'œu  
la réc  
dans  
sueurs  
ont été  
et dem

pays les plus reculés et les plus sauvages sont encore couverts d'apôtres ; bien des contrées sont encore inondées de leur sang. Leurs prières s'élèvent comme un pur encens pour vous ; leur sang crie de la terre et demande miséricorde pour vous. Est-il faveur, grâce que vous ne puissiez obtenir par de semblables intercesseurs ?

Si de pareils motifs ne suffisaient point encore pour vous animer à embrasser cette œuvre, Nous vous dirions : Voyez ce qu'ont fait les protestants eux-mêmes. Pendant trois siècles ils sont restés inactifs ; mais voilà que depuis quelques années, l'enthousiasme des missions s'est emparé d'eux. Dans les seules provinces britanniques de l'Amérique du Nord, ils répandent plus d'argent pour les bibles, le soutien des missionnaires, la construction de leur temples que la Propagation de la Foi catholique est capable d'en verser dans le monde entier. Ce fait seul pourrait nous effrayer sur l'avenir de la religion, si nous ne savions pas que les résultats ne sont nullement proportionnés aux moyens qui sont employés. Mais quelque faible que soit le succès, les efforts de toutes ces sectes doivent-ils moins excité notre admiration ?

Ferez-vous moins pour la vérité qu'ils ne font pour l'erreur, terez-vous moins pour sauver des âmes qu'ils en font pour les perdre ? Quelle belle mission pour vous : sauver des âmes dont un si grand nombre périssent et qui vous disent : ah ! si comme vous nous avions eu des apôtres missionnaires pour nous instruire nous ne serions pas dans le triste état où nous nous trouvons : sauver des âmes, concourir à l'œuvre la plus sainte, la plus divine, s'associer à la rédemption de Dieu même, être ses coopérateurs dans l'œuvre admirable qui a été l'objet de ses sueurs ! Sauver des âmes ! hélas ! combien peut-être ont été perverties par nos conseils, par nos exemples et demandent vengeance à Dieu ; du fond des enfers

où elles sont ensevelies, elles nous accusent ; faisons-nous du moins des intercesseurs qui plaident pour nous. Que demande-t-on de nous ? une prière courte, mais qui, réunie à celle de nos frères répandus sur la terre, s'élevera avec la leur de tous les points de l'univers pour faire une sainte violence au cœur de Dieu. Que demande-t-on encore ? une offrande bien légère que nous pouvons prélever avec la plus grande facilité sur la vanité sur les dépenses superflues et sur notre travail ordinaire, mais qui, placée à usure sur les trésors du père céleste, se multipliera au centuple.

Ah ! je vous entends, M. T. C. F., vous ne laisserez pas périr vos frères que Jésus-Christ a engendrés dans son sang et qui vous tendent les bras. Vous allamerez dans votre cœur cette flamme pure et céleste qui a embrasé le cœur de ces hommes apostoliques qui saintement prodigues d'eux-mêmes, contemplant avec complaisance les dangers de tout genre, les souffrances et la mort pour sauver une âme et planter la bannière de Jésus-Christ là où s'élevaient des autels au démon. De généreux missionnaires, qui voient avec impatience les mers immenses et les tempêtes qui les séparent des hommes qu'ils n'ont point encore vus et que pourtant ils aiment, redisent cent fois le jour : *mitte me*, et cent fois le jour ils offrent le sacrifice de ce qu'ils ont de plus cher. Voyez-les ces généreux défenseurs de la foi vous montrer les sables brûlants de l'Afrique, les déserts de l'Amérique, les îles de l'Océanie, les cités presque inaccessibles de la Chine peuplée d'un million d'hommes ensevelis dans les ténèbres de la mort. Ils vous disent : ah ! que votre charité nous donne la facilité de nous transporter sur ces terres lointaines pour aller les baigner de notre sang. Voyez le vicaire de Jésus-Christ, qui du haut du Vatican embrasse le monde, vous demander de les secourir. N. T. C. F., Nous connaissons votre cœur, Nous

entendons sa réponse. Consolez-vous, dirons-nous à ces apôtres généreux, les offrandes de la piété ne manquent pas à la plus belle des causes. Allez glorieux prédicateurs et martyrs de Jésus-Christ, allez. Quand dans ces pays où le nom de Jésus-Christ est encore ignoré, vous éleverez le premier autel à sa gloire ; quand vous offrirez le premier sacrifice et qu'entourés des prémices des églises nouvelles, vous entonnerez des cantiques et des hymnes de louanges, dites à ces cœurs sur qui le sentiment de la reconnaissance a tant d'empire quelque chose de nous. Faites que le sauvage devenu chrétien prie sous son ciel inconnu, afin que ce que nous sacrifions pour lui retourne en bénédictions abondantes, et quand vous parlerez de Marie, qu'ils invoquent pour nous, pour ces fidèles qui l'aiment tant, elle saura nous récompenser de ce que nous faisons pour l'amour de son fils. Ah ! quelle douce pensée : avec une faible aumône, une courte prière, je travaille au salut de plusieurs milliers d'âmes. Ainsi tous ces innocents enfants qui après le baptême vont se mêler avec les anges, ces néophytes qui forment les chœurs des confesseurs, des vierges, ceux qui plus heureux scellent leur foi par l'effusion de leur sang et prennent la palme du martyr comme un gage de l'entrée du royaume de Jésus-Christ : tous me devront une partie de leur bonheur et prieront pour moi. Quelle consolation souveraine à l'heure de la mort, alors vous penserez que vous fûtes associés. Il vous semblera voir les âmes de ceux qui vous ont précédés au ciel à l'aide de votre secours, entourer votre lit de mort, recueillir votre âme, la présenter à Jésus-Christ, vous conduire au ciel à l'éternelle joie que vous leur aurez procurée.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué et après avoir pris l'avis de Notre conseil, Nous établissons par les présentes dans le diocèse de Bytown, l'Association de l'œuvre de la Propagation de

la Foi, avec tous les privilèges, indulgences et autres avantages accordées à cette société par les Souverains Pontifes.

Les devoirs de chaque associé sont : 1o. de dire tous les jours pour la Propagation de la Foi un *Pater* et *Ave* avec cette invocation ; *Saint François-Xavier priez pour nous* ; 2o. de donner en aumône à la société un pence ou un sou par semaine, selon ses moyens. Nous laissons aux associés la faculté d'adopter un sou ou un pence par semaine, afin de pouvoir compenser la différence du sou de celui de France qui a plus de valeur et qui est prescrit comme formant l'aumône requise. Nous laissons à vos pasteurs respectifs le soin de vous faire connaître le genre d'organisation qui sera adopté dans votre localité et de donner le développement nécessaire à l'explication des faveurs attachées à cette œuvre et des conditions que l'on doit remplir.

Sera le présent mandement lu et publié au prône dans toutes les églises, le dimanche après sa réception.

Donné à Bytown sous Notre seing et sceau et le contreseing de Notre Secrétaire, le huit Décembre mil huit cent cinquante trois.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

Par Monseigneur,

D. DANDURAND,

Secrétaire.

MON  
Je  
de la  
faire  
cette  
seul  
Tout  
résolu  
née à



## CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque de Bytown,**

*Au Clergé du Diocèse.*

---

BYTOWN, le 9 Décembre, 1853.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je vous envoie le Mandement qui établit l'Œuvre de la Propagation de la Foi dans le diocèse. Veuillez faire tous vos efforts pour procurer des associés à cette bonne œuvre. Le diocèse de Bytown est le seul dans le Canada où elle ne fût point établie. Tout l'argent qui sera collecté sera, d'après une résolution passée en conseil, distribué chaque année à quelques églises du diocèse pour réparations

ou pour constructions. Tous les quatre ans, il sera employé pour payer les dettes énormes qui pèsent sur la cathédrale.

Le conseil chargé de faire cette distribution sera composé du Rev. P. Aubert, du Rev. P. Dandurand, de MM. les curés d'Aylmer, de Richmond et de la Gatineau. Il se réunira au moins une fois par an pour faire cette distribution. Le trésorier sera Mr. Hughes ; c'est à lui que les diverses recettes doivent être adressées. En adoptant ce plan j'ai consulté les intérêts du diocèse et donné à MM. les curés et aux fidèles un encouragement efficace pour propager cette bonne œuvre. C'est le premier Janvier de l'année mil huit cent cinquante-quatre qu'elle doit commencer. Je vous ferai venir les livres des annales en anglais et en français pour chacune des dizaines que vous établirez.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.



## LETTRE CIRCULAIRE

*Annonçant la célébration du deuxième Concile Provincial et autres objets importants.*

EVÊCHÉ DE BYTOWN, le 25 Avril, 1854.

MONSIEUR LE CURÉ,

Le vingt-huit Mai prochain, le deuxième concile provincial s'ouvrira à Québec. Veuillez inviter les fidèles confiés à vos soins à unir leurs prières aux vôtres pour que Dieu bénisse cette œuvre si importante pour les intérêts spirituels de la province.

Les trois premiers dimanches de Mai on dira dans toutes les églises à la suite de la messe paroissiale, le premier dimanche, les litanies des Saints, le deuxième dimanche, celles de la Sainte-Vierge, le troisième, celles du saint nom de Jésus. Depuis le premier jour de Mai jusqu'au dimanche de la Sainte Trinité inclusivement, les prêtres ajouteront aux oraisons de la messe, la collecte du Saint-Esprit.

Je profite de cette circonstance pour vous entretenir de deux autres points bien importants.

1o. Nous voyons avec la plus grande peine que le nombre des instituteurs catholiques est bien insuffisant pour les besoins du diocèse, et comme Nous avons grandement à cœur de remplir un vide qui est aussi pénible pour vous que pour Nous-mêmes, Nous vous offrons de faire donner gratuitement au Collège, un cours d'instruction propre à compléter les études et obtenir les qualifications nécessaires pour l'enseignement, aux personnes que vous Nous enverrez munies d'une lettre de recommandation. Il ne resterait à leur charge que de pouvoir payer leur pension en ville ; car vous savez que les élèves ne sont point nourris dans le Collège. Peut-être bien qu'un jour le gouvernement, touché de Nos efforts comprendra qu'en Nous accordant quelque part aux sommes énormes dépensées à Toronto pour quelques élèves privilégiés, il travaillera efficacement à l'intérêt de l'éducation et Nous serons alors heureux de faire plus encore que ce que Nous Nous proposons de faire aujourd'hui.

2o. Lorsque Nous vous envoyâmes l'année dernière, Nos constitutions diocésaines, Nous vous fîmes connaître en même temps dans une lettre particulière que l'art. 9 chap. 2 de ces constitutions qui concerne le *dixième* que le Souverain Pontife a cru devoir mettre à la disposition des Évêques du Canada, ne serait point obligatoire pour Notre clergé la première année. Depuis cette époque Nous avons été souvent préoccupés de cette grave question non point parce qu'elle Nous regarde, car grâce à Dieu Notre intérêt particulier Nous touche peu, mais parce que Nous étions vivement agités par la crainte ou de négliger de profiter de cette occasion pour établir quelque bonne œuvre dont l'omission pèserait sur Notre responsabilité ou d'imposer à Notre clergé un fardeau qui lui serait difficile de porter.

Cette crainte qui Nous préoccupait si vivement a fait place au sentiment d'une douce confiance depuis le moment où après bien des réflexions Nous sommes déterminés à appliquer ce *dixième* à deux œuvres qui sont indispensables pour chaque diocèse : 1o. le soutien des prêtres âgés ou infirmes et 2o. l'éducation des jeunes gens qui se destinent à la prêtrise ; afin de diminuer le fardeau qui pèserait sur des prêtres dont les revenus sont déjà si peu considérables et à en faire porter une partie sur chacune des églises du diocèse conformément à ce qui sera prescrit ci-dessous.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'insister beaucoup pour vous prouver les avantages ou plutôt la nécessité d'établir et d'organiser la double bonne œuvre mentionnée ci-dessus. Jusqu'à ce jour il est vrai Notre clergé a été épargné ; Nous pouvons en remercier le Seigneur, mais pouvons-Nous espérer de jouir longtemps encore de cette faveur ? Et n'est-il pas dès lors bien urgent de Nous occuper du sort de ces prêtres qui épuisent leurs forces dans l'exercice du ministère ? Les missions pauvres qui leur sont confiées ne permettent de faire que de bien faibles économies et Nous n'avons d'autre part aucune ressource dans le diocèse pour venir à leur aide. En affectant donc pour cet objet toute la partie du *dixième* que chaque prêtre sera obligé de payer, Nous travaillerons pour les intérêts les plus pressants du clergé lui-même. Je sais que momentanément ce sera un sacrifice à faire, mais du moins il sera fait au temps de la force et de la santé. Il délivrera des préoccupations de l'avenir en assurant une existence pour les vieux jours. D'ailleurs cet état de gêne où vous vous trouvez et que vous acceptez avec une louable résignation, parceque, pénétrés d'un véritable esprit de foi, vous vous dites à vous-mêmes que pour soutenir et consoler une population nouvelle et encore pauvre il est avantageux de lui être sem-

blable, cet état de gêne, dis-je, diminuera chaque jour, car vous pouvez remarquer vous-mêmes que quoique Nous ayons déjà divisé plusieurs missions, les anciennes n'en ont pas été pour cela appauvries, et que les signes de prospérité qui se manifestent sur l'Ottawa permettent d'espérer sans présomption que le malaise diminuera chaque jour davantage pour le clergé comme pour le peuple.

Quand au besoin de former de jeunes ecclésiastiques pour le sanctuaire, il est encore moins permis de le mettre en doute. Son Eminence le Cardinal Franzoni dans une lettre qu'il a adressée au nom de Sa Sainteté à tous les évêques missionnaires, leur indique cette œuvre non seulement comme avantageuse, mais comme *absolument nécessaire*. Vous connaissez de plus l'obligation imposée par le concile de Trente à chaque évêque, (session 23e.) de travailler à cette grande œuvre sur laquelle repose l'avenir d'un diocèse ; mais vous savez en même temps que pour créer et soutenir cette œuvre même sur le plan le plus modeste, il faut faire des dépenses plus considérables qu'on ne semble d'abord le supposer. Notre seule ressource a été jusqu'à ce jour celle de l'allocation qui Nous a été faite par la Propagation de la Foi de Lyon. Cette ressource, que les frais des missions sauvages et des chantiers affaiblissaient déjà considérablement, va diminuer par l'application que Nous avons faite aux églises du diocèse de l'offrande des membres de la Propagation de la Foi et surtout par la diminution que les Directeurs de l'œuvre de Lyon se proposent d'après ce qu'ils Nous ont annoncé de faire sur l'allocation pour le diocèse de Bytown. Il Nous paraîtra dès lors naturel que les églises qui doivent recueillir le bénéfice d'avoir le prêtre qui les dessert contribuent pour les former ; vu surtout que le concile de Trente ne veut pas que même les églises dont les ressources sont employées pour l'évêque, le chapitre

etc., soient exemptes d'acquitter leur offrande pour cette bonne œuvre. Il est vrai que toutes les églises du diocèse ont des besoins, mais il est juste de remarquer que ces besoins s'affaiblissent tous les jours et que d'ailleurs une faible offrande aidera à accomplir la première et la plus importante de toutes les œuvres, celle de former des prêtres, et ne diminuera que faiblement leurs ressources.

Vous connaissez du moins en partie les embarras dans lesquels Nous sommes placés pour établir les œuvres que Nous avons cru utiles pour le bien de la religion. Vous savez aussi combien Nos revenus sont faibles, car je ne pense pas que proportion gardée, il y ait une seule église dans le diocèse aussi onérée de dettes que celle de Bytown, ni une seule mission dont les revenus soient aussi modiques que ceux de Notre ville épiscopale. Nous serons heureux cependant de Nous soumettre les premiers à cette loi du *dixième* et à imposer pour cet objet et la paroisse et l'église.

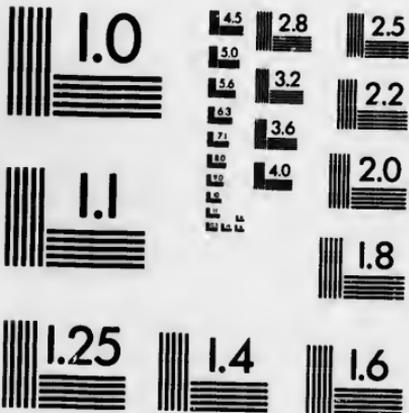
J'ajoute encore une dernière réflexion avant de vous proposer la mesure que Nous vous présentons. Nous avons prié et réfléchi.— Nous vous engageons à faire de la même manière et Nous avons la confiance qu'après l'avoir fait vous demeurerez convaincu que cette loi du *dixième*, qui n'a pas été soumise à Notre délibération et que Nous aurions probablement rejetée si elle l'avait été, est une de ces heureuses inspirations que Dieu donne au Souverain Pontife pour les intérêts de son Eglise et en particulier pour le diocèse de Bytown où elle aura servi à établir deux œuvres in dispensables à tout diocèse organisé.

Il est donc réglé en conséquence : 1o. que chaque prêtre de Notre diocèse fournira chaque année le *vingt-cinquième* de son revenu pour l'acquiescement de son *dixième* et l'enverra à Mr. Hughes, curé d'Aylmer, qui l'encaissera pour servir un jour aux



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5969 - Fax

prêtres âgés ou infirmes ; 2o. que toutes les églises du diocèse ouvertes au culte et qui ont des revenus fourniront pour le soutien des ecclésiastiques qui se destinent à la prêtrise : I. celles dont les revenus ne s'élèvent point à vingt louis, la somme de cinq piastres chaque année ; II. celles dont les revenus s'élèvent à moins de cinquante louis, dix piastres ; III. celles enfin dont les revenus excèdent cinquante louis, vingt piastres. Le trésorier de cette œuvre est Mr. Ginguet, curé de la Gatineau—Si ces diverses sommes excèdent la dépense faite chaque année pour le soutien des ecclésiastiques, le surplus sera versé dans la caisse des prêtres infirmes. Chaque ecclésiastique enverra deux fois l'an son offrande et celle des églises qui lui sont confiées, au trésorier de l'œuvre. Le premier envoi se fera le premier Janvier mil huit cent cinquante-cinq.

La commission chargée de l'emploi de ces diverses sommes se compose du Rev. P. Aubert, V. G., du Rev. P. Dandurand, des RR. MM. Ginguet, J. Hughes, J. Lynch, J. Bouvier. Leurs délibérations seront soumises à l'approbation de l'évêque diocésain.

Cette mesure aura force dans le diocèse pendant cinq ans.

Agréez, Monsieur le curé,

l'assurance de mon bien sincère attachement,

† Jos. EUGÈNE, EV. DE BYTOWN.

Au C

Dep  
ne No  
clergé  
avec  
enfin  
année  
qu'elle  
Août  
soir du  
dans le  
import  
la ret



## CIRCULAIRE

DE

### Mgr. l'Evêque de Bytown,

*Au Clergé du Diocèse, concernant la Retraite Pastorale.*

BYTOWN, le 22 Juin 1854.

Depuis Notre nomination au siège de Bytown, il ne Nous a point encore été permis de réunir Notre clergé pour la retraite pastorale. Nous gémissions avec raison de cette dure nécessité. Nous avons enfin la consolation de vous annoncer que cette année Nous avons pu prendre des arrangements pour qu'elle pût avoir lieu. Elle commencera le 22 Août et sera terminée le lundi matin 28. Le soir du même jour, Nous aurons le synode diocésain dans lequel Nous réglerons ensemble plusieurs points importants dans l'intérêt des missions. A la suite de la retraite Nous ferons également l'examen de

théologie prescrit par les ordonnances synodales pour tous les prêtres qui n'ont pas encore quatre années de prêtrise. Cet examen roulera sur les traités de la vraie religion, de la vraie église, des actes humains, de la conscience et des lois. Je suis bien convaincu que vous accueillerez l'annonce de cette retraite pastorale avec d'autant plus de satisfaction que vous en avez été privés déjà depuis quelques années. Aussi me crois-je dispensé de vous dire qu'aucun prêtre ne peut en être exempté sans Nous en avoir exposé à l'avance les raisons. Nous réservant à Nous-mêmes de décider sur leur valeur et leur légitimité. Ce sera à Bytown dans la maison épiscopale que la retraite aura lieu. Elle ne commencera qu'à huit heures du soir pour attendre l'arrivée des steamboats d'Aylmer et de Montréal. Je désignerai avant cette époque les prêtres auxquels on pourra s'adresser en cas de maladie pendant votre absence.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR LE CURÉ,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

Con

Nos

L  
du 2  
Prop  
infin  
s'est  
Janv  
résu  
Le  
en fa  
s'élè



## LETTRE CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque de Bytown,**

*Concernant les Comptes de la Propagation de la Foi  
et la Dîme.*

BYTOWN, le 24 Janvier, 1855.

NOS CHERS COLLABORATEURS,

La commission désignée par Notre Mandement du 25 Avril 1854, pour examiner les comptes de la Propagation de la Foi, de l'œuvre des prêtres infirmes, du séminaire, et en déterminer l'emploi, s'est réunie dans Notre maison épiscopale le 22 Janvier 1855. Nous vous transmettons les heureux résultats de son travail.

Les souscriptions qui ont été faites dans le diocèse en faveur de l'œuvre de la Propagation de la Foi s'élèvent à la somme de £114, 17, 3.

*Relevé des comptes de la Propagation de la Foi pour  
l'année 1854.*

	£	s.	d.
Bytown.....	28	17	11
Aylmer.....	23	12	8
Chelsea.....	13	00	00
Huntley.....	1	00	00
La Pêche.....	0	05	00
Allumettes.....	11	3	11
Gatineau.....	8	12	3
Osgood et Gloucester.....	5	10	2
Petite Nation (Bon Secours) 6 mois.....	7	10	00
Ste. Angélique.....	1	10	00
Calumet.....	4	00	00
Buckingham.....	7	6	1
Nepean.....	2	7	6
Richmond.....	1	1	9
<b>Total.....</b>	<b>114</b>	<b>17</b>	<b>3</b>
Dépenses.....	7	5	0
<b>Balance... ..</b>	<b>107</b>	<b>12</b>	<b>3</b>

Il est consolant de voir les prémices du diocèse former une somme aussi élevée; il est plus consolant encore de voir le zèle admirable qui a été déployé dans les paroisses d'Aylmer, de Chelsea, et de Bon-Secours. Nous prions MM. les curés de faire parvenir à leurs zélés paroissiens l'expression de Notre reconnaissance. Quelques-unes des missions ne figurent point dans ce tableau. Les sacrifices qu'elles se sont imposés pour les travaux d'église, de presbytère, l'expliquent naturellement, leur offrande sera, n'en doutons pas, l'année prochaine, convenable à l'esprit de foi qui les anime.

Le montant de la dime des églises pour le soutien du séminaire diocésain s'élève à £36, 9, 6.

Celles du clergé pour les prêtres infirmes à £50, 17, 7, y compris les £15 recueillis pendant la retraite. Deux prêtres n'ont pas rendu compte encore de leur dîme et trois de celle de leur église.

MM. les vicaires ont été exempts de rendre compte cette année de leur dîme ; mais comme ils doivent participer au bienfait de la caisse des prêtres infirmes, ils seront heureux d'y verser leur léger tribut. Le montant de leur souscription pour chaque année est fixé à £1, 10, 0.

MM. les curés retrancheront cette somme sur l'offrande qu'ils sont obligés de faire eux-mêmes.

Vous désirez maintenant, Nos Chers Collaborateurs, connaître quel est l'emploi que Nous avons donné à l'argent de la Propagation de la Foi et des prêtres infirmes, Nous Nous empressons de satisfaire à vos désirs.

Les £50 de la caisse des prêtres infirmes ont été prêtés à l'église de l'Original, l'intérêt annuel qu'elle payera sera de six pour cent et augmentera le fond de la caisse jusqu'au jour où Nous serons forcés de le retirer pour le soin des prêtres infirmes.

Les £107, 12, 3 de la Propagation de la Foi sont consacrés cette année à acheter en France les objets nécessaires au culte. Les prêtres pourront se les procurer à Bytown au prix d'achat lorsqu'ils Nous seront parvenus. Les souscriptions que Nous recueillerons à l'avenir pendant au moins quelques années seront prêtées aux églises à l'intérêt ordinaire et au bénéfice de la caisse des prêtres infirmes.

Les deux grandes œuvres qui font l'objet constant de Notre sollicitude et que Nous regardons comme les deux ancrs de salut du diocèse : la fondation en faveur du séminaire et d'une caisse pour les prêtres infirmes, sont maintenant grâce à Dieu établies.

Notre cœur tressaille d'une sainte allégresse en bénissant cet heureux commencement. Si Dieu Nous donne, comme je n'en doute pas, la grâce de les voir

s'affermir chaque année, Nous pourrions dire avec bonheur que les vœux les plus ardents de Notre cœur sont accomplis.

Pour mieux en assurer le succès et les affermir d'une manière inébranlable, Nous les plaçons sous la protection de Marie conçue sans la tache du péché originel. Nous rappelons avec bonheur que depuis les premiers jours de Notre épiscopat, Nous avons placé Notre église Cathédrale qui est la mère des églises du diocèse sous son sacré patronage, et Nous aimons à Nous persuader que si depuis six ans quelques bonnes œuvres ont été accomplies, si le courage de Nos prêtres n'a point faibli, si ce vaste et pauvre diocèse a grandi, Nous le devons à l'inspiration sainte que Nous avons eue d'établir Marie conçue sans péché, mère et gardienne de tout ce que Nous devons entreprendre. Pourquoi donc, n'espérerions-Nous pas que dans ce moment où ce glorieux privilège de Marie vient d'être solennellement proclamé par l'Eglise, il ne fût un principe de force, de vie pour ces grandes œuvres que Nous regardons comme les deux ancrs du salut d'un nouveau diocèse. Nous les y plaçons donc avec confiance. Et vous de votre côté, Nos chers Collaborateurs, n'oubliez pas que l'Eglise en ajoutant ce nouveau rayon de gloire à la couronne de Marie a voulu ranimer notre confiance envers elle. Placez-vous donc, et vous et les âmes qui vous sont confiées et vos œuvres, sous sa protection. Proclamez hautement, soutenez avec courage la défense d'un privilège qui lui est aussi cher que sa maternité et reposez-vous ensuite sans crainte, car Marie veillera sur vous.

Agréez, Monsieur le curé,

l'assurance de mon bien sincère attachement,

† Jos. EUGÈNE, EV. DE BYTOWN



## CIRCULAIRE

DE

## MONSIEUR DE BYTOWN,

*Pour annoncer un Triduum à l'occasion du dogme de  
l'Immaculée Conception.*

BYTOWN, Avril, 1855.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je vous fais part par la présente de la faveur accordée aux Evêques du Canada par le Souverain Pontife, de donner dans chaque paroisse un *triduum* pour préparer le peuple à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Vous donnerez ce *triduum* dans le temps que vous le jugerez le plus convenable ; et au dernier jour vous entretiendrez votre peuple dans toute l'effusion de cœur que votre piété vous suggèrera du dogme de l'Immaculée Conception et de la confiance qu'il doit avoir en

Marie Immaculée. Chacun de ces trois jours vous  
 pourrez dire la messe de l'Immaculée Conception.  
 Les personnes qui assisteront aux exercices que vous  
 donnerez pendant trois jours gagneront une indul-  
 gence de sept ans et sept quarantaines, et celles qui  
 assisteront les trois jours consécutifs gagneront une  
 indulgence plénière applicable aux âmes du Pur-  
 gatoire.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de  
 mon bien sincère attachement.

† Jos. EUGÈNE Ev. de BYTOWN.

M  
 Po

Par

A  
 et B  
 T  
 Frèr  
 extr  
 Auss  
 âges  
 léges  
 de s



# MANDEMENT

DE

## MONSEIGNEUR DE BYTOWN

*Pour la promulgation du Décret Dogmatique de la  
Conception Immaculée de la Très-Sainte Vierge.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque de Bytown.*

A tous les fidèles de Notre ville épiscopale, Salut  
et Bénédiction.

Tous les siècles se sont plu, Nos Très-Chers  
Frères, à déposer aux pieds de Marie, quelque tribut  
extraordinaire de leur foi et de leur vénération.  
Aussi le regard du catholique en se reportant sur les  
âges passés, y contemple avec amour les glorieux privi-  
lèges de la pureté de Marie, de sa maternité divine,  
de son triomphe glorieux par la mort, les hérésies,

l'enfer que chacun d'eux s'est plu à proclamer. C'est également avec bonheur qu'il compte les hommages multipliés que les peuples, dans les élans d'une pieuse reconnaissance, ont rendus à Marie, en lui élevant des temples, érigeant des autels, et consacrant à sa gloire des royaumes entiers. Et bien loin que les siècles en s'écoulant, affaiblissent ces hommages, ils les ont au contraire développés avec une nouvelle magnificence. Le siècle où nous vivons, le dernier de tous, ne rivalise-t-il pas avantageusement avec ceux qui ont été les plus remarquables par leur dévotion à Marie? N'est-ce pas en effet dans l'âge présent que l'on a vu s'établir le mois si pieux de Marie, la dévotion du Rosaire vivant, l'Archiconfrérie, la Couronne d'or, toutes les anciennes associations se rajeunir et se ranimer, des congrégations religieuses approuvées récemment par l'Eglise, fières de porter inscrit sur leurs bannières son nom vénéré, et heureuses d'aller le faire connaître jusqu'aux extrémités de la terre? Toutes ces œuvres ne sont-elles pas autant de témoignages vivants du zèle et de la piété de ce siècle, que l'on peut à juste titre appeler le siècle de Marie?

Pour compléter tous ces hommages, une dernière gloire lui était réservée, c'était celle de proclamer le dogme de Marie Immaculée. Mais remarquez avec Nous, N. T. C. F. la sagesse et la prudence avec laquelle l'Eglise procède au milieu même des entraînements de la piété et de la reconnaissance.

Déjà, depuis longues années, les docteurs de l'Eglise avaient environné cette vérité de l'éclat des preuves les plus fortes; les fidèles en sollicitaient avec ferveur la définition comme dogme catholique; l'Eglise le désirait elle-même avec ardeur; et on la voyait, en mère sage et bienveillante, y préparer les fidèles et les encourager à l'invoquer sous ce nom, en permettant de le chanter à la préface de la messe et aux litanies; le donner pour titre patronal aux

autels, aux églises, aux diocèses ; établir la fête de sa Conception et définir par ses conciles que quand il s'agit de péché, elle ne veut pas qu'il soit question de Marie. Les voies étaient donc préparées.

Dieu place alors à la tête de son Eglise un pontife selon le cœur de Marie. Il nous dit lui-même que dès son enfance, il avait ressenti pour elle la piété la plus tendre et que par amour comme par reconnaissance il sentait le besoin et le devoir d'ajouter une nouvelle perle à sa couronne en proclamant le privilège de son Immaculée Conception. Aussi, dès les premières années de son pontificat, lorsque surtout la persécution en éprouvant sa vertu, l'eût rendu digne d'être l'instrument des desseins du Seigneur, on le voit faire par écrit un appel à tous les Evêques de la chrétienté et consigner la réponse de cinq cent soixante-quinze d'entre eux dans huit volumes in octavo, comme le témoignage des vœux de l'Eglise entière.

A cette attestation éclatante de la foi présente des peuples, il veut unir celle des âges écoulés. Des commissions de savants, de docteurs et de théologiens les plus renommés scrutent sous ses yeux les passages les plus difficiles des livres saints, les ouvrages des théologiens et des Pères de l'Eglise ; recherchent, dans le silence de l'étude et de la prière, l'esprit et la foi des peuples les plus anciens ; éclairent du flambeau de la science les témoignages de la tradition la plus reculée ; et ne croyant pas encore avoir assez fait il en appelle aux jeûnes, aux prières, aux pratiques de piété de toutes les âmes ferventes et a recours enfin à l'arme la plus puissante celle que l'Eglise n'emploie que dans les circonstances extraordinaires, je veux parler du jubilé qu'il fait donner dans tout le monde catholique. Quelle sagesse ! Quelle lenteur ! Quelle modération ! Qui ne voit que c'est là l'esprit d'une Eglise qui a les siècles devant elle ! Un dernier acte vient enfin compléter

tous ceux qui ont précédé, c'est la convocation d'un concile général. A la parole de Pie IX, on voit les représentants de toutes les provinces ecclésiastiques quitter leur siège, oublier leur âge, leurs infirmités, quelques uns, les maladies les plus graves, pour obéir à la voix du Pontife. Ils arrivent à Rome. Ils sont, il est vrai, étrangers les uns aux autres, car ils représentent les tribus, les nations, les églises les plus diverses, mais ils réunissent tous leurs pensées dans une seule langue que tous entendent, que tous parlent, c'est la langue de l'Eglise. La Bulle qui doit proclamer ce dogme nouveau est présentée à tous, et tous l'examinent en pèsent les paroles, en sondent toutes les pensées, et d'une voix unanime, proclament que la foi qu'elle exprime est la foi de leurs peuples. Après cet examen qui a duré plusieurs semaines, le *huit Décembre* arrive enfin : ce jour à jamais mémorable dans les Fastes de l'Eglise. Soixante cardinaux, près de deux cents archevêques et évêques, les généraux des ordres religieux, une multitude innombrable de prêtres sont réunis à l'église de St. Pierre. Le Souverain Pontife officie en ce grand jour. La messe terminée, les représentants des évêques viennent se prosterner devant son trône, en lui demandant de proclamer le dogme de l'Immaculée Conception. C'est alors qu'au milieu de cette assemblée auguste, dans cette église la plus vaste du monde entier, environné des chefs-d'œuvres de l'art, des beautés de la peinture, de l'éclat des lumières les plus vives et aux sons de la musique la plus suave, le vicaire de Jésus-Christ et le dernier anneau de cette chaîne de pasteurs qui relie par une tradition de dix-huit siècles Pie IX à Pierre qui l'était par Notre-Seigneur à Dieu, le vicaire de Jésus-Christ, dis-je, élevé sur un trône qui repose sur les cendres des deux apôtres Saint Pierre et Saint Paul, lit lentement, mais d'une voix forte et éclatante, la Bulle élaborée dans la prière et sous l'inspiration de

l'Esprit Saint, puis arrivant enfin aux paroles solennelles qui proclament le nouveau dogme catholique, dominant ses larmes et l'émotion qui l'agite, il s'écrie : *"Nous définissons que la Bienheureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, par un privilège et une grâce spéciale de Dieu en vertu des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, a été préservée et mise à l'abri de toute faute de la tache originelle."* (Définition du Souverain Pontife.) A peine cette parole a été prononcée que quarante mille voix s'élèvent ensemble et font retentir cette coupole de Saint Pierre, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de l'humanité, du cantique de la reconnaissance et de la foi. Les cloches des trois cents églises de Rome redisent la grande nouvelle qui va se redisant et se répétant de loin en loin jusqu'aux extrémités de l'univers.

Vous dirons-Nous, N. T. C. F., la joie de l'Eglise, les pompes, les fêtes, les solennités au milieu desquelles cette décision a été accueillie ? Nous ne le pouvons pas. Ce que seul Nous pouvons vous dire sans crainte d'exagérer, c'est que dans les siècles les plus renommés par leur foi, il ne s'est rien vu de semblable. Et c'est ainsi que l'Eglise remplit toujours sa grande mission, tandis que l'impiété veut la couvrir de boue, l'hérésie flétrir sa gloire en lui reprochant sa vieillesse à elle, toujours jeune, brillante et féconde aux jours de sa vieillesse comme aux premiers jours de sa jeunesse ; c'est ainsi qu'elle couvre et inonde de ses rayons les lâches et impurs blasphémateurs de sa sainteté.

Nous ne pourrions pas, N. T. C. F., donner nous-mêmes à l'expression de notre piété cette pompe, cet éclat de ces anciennes et nobles églises de toute la chrétienté, mais que l'impression intérieure de notre amour soit au moins vive, car Marie a des droits particuliers de l'exiger de nous. Pourrions-nous en effet oublier que ce diocèse est consacré à

Marie Immaculée, que l'église cathédrale, la mère des églises du diocèse, l'a adoptée pour sa patronne, que celui qui en est le premier pasteur a combattu de longues années dans les rangs de cette milice que l'Eglise a placée sous l'égide de la Vierge conçue sans la tache du péché originel, que si ce diocèse a grandi, si quelques œuvres méritoires ont été accomplies, si beaucoup de scandales qui affligeaient Notre ville épiscopale ont disparu, si les divisions s'éteignent, si les fidèles restent attachés à leur foi et si les congrégations se maintiennent dans leur première ferveur, c'est à Marie Immaculée à laquelle Nous avons consacré et le pasteur et le troupeau, et Nos œuvres et le diocèse tout entier, que nous en sommes redevables. Ranimons donc les sentiments de notre foi et de notre confiance envers la plus douce des mères.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et après avoir consulté Notre conseil, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

On célébrera dans Notre église cathédrale, le 24, 25 et 26 de ce mois, un triduum de prières, conformément à l'usage de Rome, pour nous préparer à la publication du décret dogmatique de la Conception très-sainte et immaculée de la Vierge Marie. Les indulgences qui sont attachées à ces saints exercices et les pratiques de piété prescrites pour les obtenir seront indiquées à l'avance.

Tous ces pieux exercices seront terminés par un exercice solennel, le 27 au soir, jour de la fête de la Pentecôte, après lequel on chantera le *Te Deum*.

Sera le présent Mandement lu à la messe paroissiale de Notre cathédrale le premier dimanche du mois de Marie.

Donné à Bytown sous Notre seing et sceau et le  
contre-seing de Notre secrétaire, le premier Mai mil  
huit cent cinquante-cinq.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

Par Monseigneur,

D. DANDURAND,  
Secrétaire.

[Faint, illegible text covering the majority of the page]

**M**

*Pa*

**I**  
qu  
plu  
tati  
vot  
reli  
san



MANDEMENT  
DE  
MONSEIGNEUR DE BYTOWN

*A l'occasion de la victoire des alliés.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque de Bytown.*

---

Déjà, Nos Très-Chers Frères, la grande victoire qu'ont remportée les armées alliées, remplit depuis plusieurs jours vos cœurs d'allégresse, et la manifestation publique qu'elle a excitée a proclamé que votre joie était la joie de tous les catholiques. La religion veut à son tour faire éclater sa reconnaissance envers celui qui dispense la victoire, et vous

invite à le bénir en ce jour. Comment ne se réjouirait-elle pas ? Elle voit en ce moment humilié celui qui a arraché de son sein par la violence et la persécution un grand nombre de ses enfants, qui oppresse encore les lieux saints, sous le joug de l'hérésie et y prive les catholiques de leurs droits, qui a menacé en Europe les intérêts de la religion autant que ceux des peuples que dans son fol orgueil il se promettait d'asservir. Elle redit avec consolation que ce glorieux événement a été accompli au jour de la Nativité de Marie, dont la médaille miraculeuse reposait sur la poitrine de ces braves qui ont supporté avec la patience des martyrs la rigueur des saisons et soutenu avec un courage irrésistible la fureur des armées ennemies. Elle rappelle enfin avec bonheur que ces aigles qui ont brillé avec tant d'éclat sur des remparts longtemps proclamés imprenables ont été ombragées par l'image de Marie, que la pieuse Impératrice de France avait envoyée au général en chef pour protéger et la flotte et l'armée.

Elevons donc nos voix pour bénir et remercier le Seigneur qui, par cette victoire éclatante, a fortifié davantage entre deux grandes nations une union nécessaire à l'ordre, au repos et à la civilisation du monde entier. Réjouissons-nous surtout comme catholiques des espérances bien légitimes de paix qu'elle a fait naître, car nous ne devons pas oublier, N. T. C. F. que si la guerre est quelquefois nécessaire pour assurer les droits des nations, elle est néanmoins aux yeux de la religion un fléau qu'elle demande avec instance à Dieu de faire cesser, afin de pouvoir dans le calme des esprits et des cœurs fortifier la justice et poursuivre en paix sa glorieuse mission.

En conséquence, en ce jour consacré à Marie et qui rappelle aux catholiques les glorieuses victoires obtenues dans les siècles passés sous sa protection,

on chantera après la grand' messe, dans Notre église cathédrale, un *Te Deum* pour remercier Dieu de la victoire éclatante remportée par les armées alliées, et lui demander qu'une paix durable autant qu'honorable réjouisse bientôt tout le monde catholique.

Donné à Bytown, le Dimanche du St. Rosaire, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire, en l'année mil huit cent cinquante-cinq.

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

Par Monseigneur,

D. DANDURAND,  
Secrétaire.

Ré

L

Pro

Por

l'at

à la

vou

ce s

dan

teur

peu

zèle



## LETTRE CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque de Bytown,**

*Concernant les Décrets du deuxième Concile et les  
Comptes de la Propagation de la Foi, etc., etc.*

---

BYTOWN, le 29 JANVIER, 1856.

RÉVÉREND ET CHER MONSIEUR,

Nous vous transmettons les décrets du Concile Provincial revêtus de l'approbation du Souverain Pontife. Après les avoir lus avec tout le respect et l'attention qu'ils méritent, vous les ferez connaître à la population catholique qui vous est confiée et vous vous appliquerez à les leur faire observer. Car ce serait en vain que les premiers pasteurs auraient, dans leur sollicitude, élaboré ces décrets, si les pasteurs des paroisses ne les gravaient dans l'âme du peuple catholique par les efforts continuels de leur zèle.

Ces décrets insistent sur trois points principaux.

Le premier regarde la Foi. Grâce à Dieu, elle est encore fortement enracinée dans le cœur de nos peuples, mais c'est à vous à les mettre en garde contre les obstacles que chaque jour on élève pour l'arracher de leur âme. Signalez-leur donc le danger des mauvais journaux, des mauvais livres, et en particulier de ces bibliothèques publiques, presque toutes entières composées de livres que sous une forme agréable et instructive recèlent le poison dangereux de l'erreur. Dites-leur que l'attachement à la foi doit briller par les œuvres plutôt que par les discussions souvent dangereuses et nuisibles à la religion, surtout quand elles dégénèrent en personnalité et en querelle. Que les rapports avec des hommes d'une religion différente doivent être pleins d'égards et de politesses ; mais que l'union la plus étroite doit toujours régner entre les catholiques. Que cette union doit surtout être forte et inébranlable dans les jours où ils sont appelés à remplir leur devoir de citoyen, car ce n'est pas sans douleur que par la négligence et le mauvais vouloir de certains catholiques nous voyons arriver au pouvoir comme conseillers municipaux et surtout comme commissaires d'école, des hommes hostiles aux intérêts des catholiques.

Après le décret de la foi vient celui des sacrements. Méditez-le avec la plus grande attention, vous y verrez qu'il n'y a rien de plus grand, rien de plus élevé et de plus salulaire dans l'Eglise que ces sources de grâces et de salut ; que dès lors vous devez disposer les peuples à les recevoir avec la plus grande préparation et vous y reconnaitrez en même temps quelle est la pureté, la ferveur qu'ils réclament de ceux qui comme vous doivent les distribuer aux peuples.

Mais vos devoirs vous seront surtout rappelés dans le décret qui regarde la sainteté ecclésiastique. Placés au-dessus des peuples comme le fanal qui les

éclaire, prêchez la vertu plus encore par l'exemple que par la parole, fixez les heures de vos prières, de vos études, ne paraissez jamais sans l'habit ecclésiastique qui fera la sauvegarde de vos vertus et rappellera aux peuples que vous êtes l'homme de Dieu. Soyez exacts à annoncer la parole sainte, à catéchiser les enfants, à réprimer les désordres.

L'avenir du catholicisme dans ces contrées vous est confié, pensez-y, Nos Chers Collaborateurs, car vous posez maintenant les fondements d'un édifice que vos vertus et votre zèle peuvent seuls rendre inébranlable.

Trois fêtes ont été supprimées dans les diocèses de Kingston, Toronto et Bytown. En l'annonçant à vos peuples faites leur connaître les raisons qui nous ont déterminés à solliciter ce changement auprès du Souverain Pontife. Le mélange des protestants et des catholiques, la difficulté d'observer ces fêtes pendant le temps surtout des grands travaux, la pauvreté de ces contrées naissantes ont été les principales raisons qui nous ont forcés à faire cette demande que la position particulière des catholiques dans ces contrées semblait réclamer à nos yeux avec instance.

Après vous avoir communiqué ces divers points qui concernent vos peuples, Nous rappelons un point particulier pour vous, que la grande question de la commutation des réserves du clergé est maintenant accomplie. L'intérêt annuel que les prêtres du Haut Canada retiraient sur les réserves du clergé est diminué d'un tiers environ ; mais du moins la part qui nous revient restera assurée pour le bien du diocèse. Nous devons nous rappeler à ce sujet que d'après la décision qui a été donnée par le gouvernement, les prêtres seuls qui exerçaient le ministère sur le Haut Canada avant le 24 Décembre, 1854, ont droit à cette commutation. Dans le cas de mort, ou dans le cas d'un changement de diocèse de quel-

qu'un d'entre eux, la caisse des prêtres infirmes et celle du séminaire hériteront de leur allocation annuelle.

Vous savez que le Souverain Pontife a cru devoir Nous retirer le pouvoir de donner des dispenses de parenté au deuxième degré. Ayez soin d'en prévenir les fidèles pour modérer l'impatience qu'ils éprouvent du retard occasionné par Notre correspondance avec Rome. Nous vous signifions aussi que par la présente, Nous retirons la permission que Nous avons donnée à quelques-uns d'entre vous d'accorder les dispenses de parenté au 4<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> degré. Les communications étant devenues faciles avec Bytown de tous les points du diocèse, il me paraît conforme à l'esprit de l'Eglise de réserver ce droit à l'Evêque ou à son Vicaire Général.

Nous vous transmettons le résultat de la réunion de la commission chargée d'examiner les comptes de la Propagation de la Foi et de la dime du diocèse.

*Relevé des comptes de la Propagation de la Foi pour l'année 1855.*

	£.	s.	D.
Cathédrale.....	19	5	6
Pembroke et Allumettes .....	15	13	9
Aylmer.....	10	12	6
Chelsea .....	10	13	9
St. André Avellin.....	8	5	5
N. D. de Bonsecours (Petite Nation)....	8	0	0
La Pêche.....	7	10	0
Gloucester (Sud).....	3	2	6
Calumet .....	2	0	0
East Hawkesbury .....	1	0	0
Buckingham .....	0	10	0
Total.. .....	86	13	5
Dépenses.. .....	2	5	8
Balance.....	84	7	9

*Relevé des comptes de la Dîme pour le Séminaire pour  
l'année 1855.*

	£.	s.	d.
Cathédrale.....	5	0	0
East Hawkesbury.....	2	10	0
Buckingham.....	1	5	0
Cumberland.....	1	5	0
N. D. de Bonsecours.....	5	0	0
Plantagenet.....	1	5	0
Aylmer.....	5	0	0
Richmond.....	2	10	0
Haute-Ville.....	2	10	0
La Gatineau.....	2	10	0
La Pêche.....	2	10	0
Pembroke.....	1	5	0
Ile des Allumettes.....	1	5	0
Portage du Fort.....	2	10	0
St. André Avellan.....	1	5	0
Calumet.....	5	0	0
La Passe.....	2	10	0
3 églises du Rev. M. Byrne.....	3	15	0
Rev. M. Strain.....	1	5	0
<b>Total.....</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

*Relevé des comptes des Prêtres Infirmes pour l'année 1855.*

	£.	s.	d.
Cathédrale de Bytown.....	12	7	6
RR. MM. Collins (payé).....	1	10	0
“ Michel.....	1	10	0
“ O'Mally (payé).....	4	10	0
“ Hughes.....	6	0	0
“ Byrne (payé).....	6	0	0
“ Ginguet.....	3	0	0
“ Lauzier.....	4	0	0
“ Lynch, Curé.....	5	0	0
“ Lynch vic. ....	0	15	0
“ O'Connell.....	5	2	6
“ McFeely.....	4	0	0
“ David.....	1	10	0
“ Mignault (payé).....	5	0	0
“ Ouellet.....	3	0	0

RR. MM. Strain (payé) .....	4	0	0
“ Ebrard “ .....	0	15	0
“ Bouvier .....	4	0	0
“ Alméras .....	1	10	0
<hr/>			
Total.....	73	10	0
Non payé.....	17	10	0
<hr/>			
Balance.....	56	0	0
Autres recettes.....	5	0	0
<hr/>			
Total reçu .....	61	0	0

Le chiffre de la recette de la Propagation de la Foi est moins élevé que celui de l'année dernière. Quelques missions se sont distinguées encore par leur zèle. L'Ile des Allumettes, Aylmer, Chelsea et la Petite Nation méritent des encouragements. Nous chargeons les curés respectifs de ces missions d'exprimer à leur peuple Notre satisfaction. Mais il est pénible pour Nous d'ajouter que quelques missions plus avancées que celles-là ne figurent pas sur la liste. Est-ce la faute du peuple ou celle du clergé ? il est à craindre que ce soit celle de l'un et de l'autre.

Ces fonds ont été appliqués comme ceux de l'année dernière à acheter des ornements en France qui seront livrés au prix coûtant. Le montant de la somme engagée pour cet objet s'élève à £84, 7s. 9d.

Le chiffre de la recette du séminaire est de £48. 10s. Ce montant est loin de couvrir la dépense, mais c'est un aide précieux et qui le deviendra encore davantage par la suite, si surtout on parvenait à bien faire comprendre aux catholiques que ce sacrifice est tout entier dans leur intérêt ; car ce sont eux qui recueilleront les fruits de grâces que les bons prêtres qu'ils auront à leur tête et qui auront été formés au séminaire, répandront sur eux.

La somme recueillie pour les prêtres infirmes s'élève à £73. 10s, dont £56 ont été formés par la

dime du clergé; £3 proviennent des £50 prêtés à l'église de L'Original l'année dernière et £2 du loyer d'une maison qui Nous a été donnée à Nous-mêmes par le Rev. M. McDonagh, curé de Perth.

Nous avons donné Nous-mêmes cette propriété aux prêtres infirmes, bien convaincu de rencontrer en cela les vues de cet honorable Monsieur qui s'est acquis par là un droit à la reconnaissance du clergé du diocèse.

Nous avons appliqué à l'église de L'Original la somme de £30, qui ajoutés aux £50 de l'année dernière forment la somme de £80. £50 ont été pareillement accordés à l'église de l'Île des Allumettes. La caisse des prêtres infirmes est donc en possession de £130, en argent et de plus de la maison donnée par le Rev. M. McDonagh.

Il est inutile de vous rappeler que vos comptes concernant cet objet doivent être tenus avec la plus grande exactitude; toute inattention à ce sujet pourrait être la cause d'erreurs qui engendreraient l'injustice et chargeraient votre conscience.

Nous avons confiance que Dieu continuera à bénir une œuvre qui forme l'objet constant de Notre sollicitude comme il a déjà béni les autres œuvres du diocèse.

En finissant, Nous n'avons qu'à prier tous les prêtres qui ne Nous ont pas encore fait parvenir le montant dû pour cette œuvre, de le faire au plus tôt.

Espérant, que Dieu continuera à vous bénir et à vous combler de ses grâces,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très-humble serviteur,

† Jos. EUGÈNE, Ev. de BYTOWN.

Mo

N  
la C  
mén



LETTRE CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque de Bytown,**

*Au Clergé du Diocèse, concernant les comptes de la  
Propagation de la Foi, etc. etc.*

---

Bytown, Novembre, 1856.

MONSIEUR LE CURÉ,

Nous vous faisons connaître par la présente que la Commission qui doit se réunir à Bytown, conformément à notre circulaire du 25 Avril, 1854, pour

régler ce qui concerne la caisse des prêtres infirmes, celle du séminaire diocésain et les comptes de la Propagation de la Foi, est convoquée dans notre ville épiscopale pour le 21<sup>ème</sup> jour de Janvier prochain (1857). Vous êtes priés de vouloir faire parvenir à l'évêché, ou aux MM. Hughes et Ginguet, ce dont vous êtes redevables pour ces différents objets dans le courant de l'année 1856, avant le 15 Janvier, afin que nous puissions préparer tous les comptes et les présenter aux membres de la commission.

Chaque année, en vous faisant cette demande, nous éprouvons de la peine et de la difficulté, car nous connaissons les besoins des églises et l'embaras du plus grand nombre des prêtres; mais il est une pensée qui nous console et nous soutient, c'est que ce double sacrifice n'est fait en dernier résultat que dans l'intérêt de l'un et de l'autre, car les ecclésiastiques qui se forment sont destinés à desservir un jour ces églises qui contribuent à une partie de leur éducation, et l'offrande accordée pour les prêtres infirmes a pour objet de les soutenir dans le temps de la vieillesse et de la maladie. Un d'entre vous ne peut plus, depuis près d'un an, remplir le ministère, et même depuis quelques mois se trouve gravement malade. Le même sort nous est malheureusement réservé à tous. Ne sera-t-on pas dès lors heureux de pouvoir leur procurer quelques secours dans ces pénibles moments?

J'ai donc confiance que chacun d'entre vous se montrera très exact pour faire parvenir ce dont il est redevable pour les trois objets indiqués ci-dessus. Nous vous ferons connaître dans une nouvelle circulaire l'application qui en aura été faite par les membres de la commission. Si quelque raison extraordinaire vous empêchait de nous faire parvenir le total de ce dont vous êtes redevables vous voudrez bien au moins nous en prévenir avant le 15

Janvier dans une lettre dont nous présenterons le contenu aux membres de la commission.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† Jos. EUG. EVEQUE DE BYTOWN,

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

Mon

La  
de la  
infr  
conf  
1856.



LETTRE CIRCULAIRE

DE

Mgr. l'Evêque de Bytown,

*Au Clergé du Diocèse, concernant les comptes de la  
Propagation de la Foi, etc., etc.*

---

Bytown, le 13 Février 1857.

MONSIEUR LE CURÉ,

La commission désignée pour examiner les comptes de la Propagation de la Foi, de l'œuvre des prêtres infirmes et du Séminaire s'est réunie le 21 ultimo, conformément à Notre circulaire du 19 Décembre 1856.

La commission a examiné attentivement le tableau suivant qui donne un état des contributions reçues pendant l'année dernière.

*Relevé des comptes de la Propagation de la Foi pour l'année 1856.*

	£.	s.	d.
Ottawa { Basse-ville.....	11	11	0
{ Haute-ville .....	0	0	0
East Hawkesbury.....	2	0	0
L'Orignal .....	4	0	0
Plantagenet .....	0	0	0
Cumberland.....	0	0	0
Gloucester .....	0	0	0
Richmond.....	5	6	0
Huntley .....	3	15	0
Fitzroy.....	1	0	0
Renfrew .....	2	4	8
Bromly .....	3	1	7
Pembroke.....	6	15	0
Portage du Fort .....	0	0	0
Aylmer.....	10	15	0
Chelsea .....	15	5	0
La Pêche.....	5	0	0
Wakefield.....	1	5	0
Gatineau.....	1	0	7½
Buckingham.....	0	10	0
Petite Nation.....	2	12	6
Grenville.....	0	0	0
Allumette.....	0	0	0
Calumet.....	2	7	6
Total.....	£78	8	10½

*Relevé des comptes de la dime pour le Séminaire pour l'année 1856.*

	£.	s.	d.
Ottawa { Basse-ville.....	5	0	0
{ Haute-ville.....	0	0	0
East Hawkesbury .....	3	7	11

L'Original .....	2	10	0
Plantagenet.....	1	5	0
Cumberland.....	0	0	0
Gloucester (De deux églises).....	3	15	0
Richmond Do., .....	2	10	0
Huntley (De trois églises).....	3	15	0
Fitzroy.....	0	0	0
Renfrew (De trois églises).....	3	15	0
Bromly .....	0	0	0
Pembroke.....	2	10	0
Portage du Fort .....	2	10	0
Aylmer.....	5	0	0
Chelsea.....	2	10	0
La Pêche.....	2	10	0
Wakefield.....	1	5	0
Gatineau.....	5	0	0
Buckingham .....	3	15	0
Petite Nation (De deux églises,)...	6	5	0
Grenville.....	1	5	0
Allumette.....	0	0	0
Calumet.....	5	0	0
Total.....	£63	7	11

*Relevé des comptes des Prêtres Infirmes pour l'année 1856.*

	£.	s.	d.
Ottawa } Basse-ville.....	11	0	0
} Haute-ville.....	0	0	0
East Hawkesbury.....	3	6	8
L'Original.....	7	10	0
Plantagenet.....	0	0	6
Cumberland .....	3	10	0
Gloucester .....	5	9	0
Richmond.....	5	14	0
Huntley.....	5	0	0
Fitzroy .....	4	0	0
Renfrew.....	8	10	0
Bromly.....	3	0	0
Pembroke.....	4	16	0
Portage du Fort.....	4	0	0

Aylmer.....	6	10	0
Chelsea .....	6	8	0
La Pêche.....	4	0	0
Wakefield .....	3	0	0
Gatineau.....	3	0	0
Buckingham.....	0	0	0
Petite Nation.....	5	0	0
Gronville.....	3	0	0
Allumette.....	5	0	0
Calumet .....	3	0	0
Total.....	£104	4	8

La commission a déterminé d'employer la somme recueillie pour la Propagation de la Foi, moins £2. 10s. déduits pour dépense, à acheter en France, des ornements, des calices etc, pour l'usage du diocèse, comme elle l'a fait l'an dernier.

La somme recueillie pour le Séminaire a été déposée entre Nos mains pour subvenir aux dépenses de cet établissement.

£25 du montant reçu pour les prêtres infirmes ont été appliqués au soutien du Rev. Mr. Sterkendries. La balance a été divisée entre les églises des Allumettes et de Chelsea.

La caisse des prêtres infirmes est dans un état prospère. Les églises de L'Original, de Gloucester, des Allumettes et de Chelsea lui doivent une somme de £213. Elle possède aussi une maison à L'Original. Et de plus elle a droit à un intérêt sur le montant prêté aux églises des Allumettes et de L'Original.

L'œuvre de la Propagation de la Foi est maintenant dans un état tel qu'elle offre aux prêtres du diocèse toute facilité de se procurer pour leur église respective les objets nécessaires au culte.

Avant la fin de l'assemblée, Nous avons fait connaître aux membres de la commission l'usage que Nous avons fait de l'argent reçu de Lyons pour la

Propagation de la Foi. £150 ont été appliqués chaque année aux missions sauvages de la Baie d'Hudson ; £100 aux missions des chantiers : £180 au soutien du séminaire ; £100 à l'achat de terres pour les églises d'Alfred, Mount St. Patrick, Third Chute, Allumette et Sheen, et £90 aux églises et missions diverses du diocèse.

Cet exposé suffit pour prouver que le bien général du diocèse a été consulté dans cette répartition, plus que l'intérêt particulier de la ville de Bytown.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre humble et obéissant serviteur.

†Jos. EUGÈNE, Ev. DE BYTOWN.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Mo  
I  
dim  
Pro  
dou



LETTRE CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque de Bytown,**

*Au Clergé du Diocèse, appelant une assemblée de la  
Commission pour la Propagation de la Foi, etc., etc.*

---

Bytown, le 13 Décembre 1857.

MONSIEUR LE CURÉ,

La commission chargée de régler les comptes des dimes pour les prêtres infirmes, le séminaire et la Propagation de la Foi, doit se réunir à l'Evêché le douze du mois de Janvier prochain.

Je vous prie d'envoyer à cette époque tout ce dont vous êtes redevables pour ces trois œuvres, et dans le cas où vous n'auriez pas l'argent, de m'envoyer au moins le compte exact, afin que je puisse le présenter à la commission.

Les dépenses énormes que je suis forcé de faire cette année-ci pour le séminaire, m'obligent à vous rappeler que ma circulaire du 25 Avril 1854, doit être strictement observée.

Je rappelle ici aux prêtres qui sont sur le Haut-Canada, qu'il y a pour eux obligation sous peine d'une amende considérable d'avoir un registre spécial pour les mariages qu'ils feront dans leur paroisse à partir du 1er Janvier 1858.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très humble serviteur,

† Jos. EUGÈNE, Ev. DE BYTOWN.



LETTRE CIRCULAIRE

DE

Mgr. l'Évêque de Bytown,

*Au Clergé du Diocèse annonçant la Retraite Pastorale.*

---

Bytown, Mai 1858.

MONSIEUR LE CURÉ,

Vous êtes prévenu que la retraite annuelle du clergé du diocèse devra commencer à Ottawa, dans la maison Episcopale, mercredi le 4 du mois d'Août. Vous accueillerez avec joie cette heureuse nouvelle et vous vous rendrez à Bytown avec empressement

pour suivre les pieux exercices qui seront donnés au clergé. Dans le cas où des raisons graves vous empêcheraient de le faire, vous voudrez bien Nous en prévenir afin que Nous puissions les examiner et vous donner Notre décision. Je vous ferai connaître avant cette époque quel sera le prêtre auquel vous pourrez adresser vos paroissiens pour les malades pendant les huit jours que durera la retraite.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé.

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† JOS. EUGÈNE, Ev. DE BYTOWN.

*Relevé des Comptes de la Propagation de la Foi, du Séminaire  
et des Prêtres infirmes pour l'année 1857.*

	Propagation de la Foi.			Séminaire.			Prêtres infirmes.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Bytown { Basse-Ville.	8	0	3	5	0	0	3	2	0
{ Haute-Ville	0	0	0	0	0	0	0	0	0
East Hawkesbury.....	6	2	6	5	0	0	0	0	0
L'Original .....	1	5	0	2	10	0	3	10	0
Plantagenet .....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cumberland .....	0	0	0	n. p:2	10	0	n. p:2	0	0
Gloucester et Osgood..	0	0	0	0	0	0	6	5	0
Richmond.....	1	15	0	1	5	0	4	7	6
Huntly .....	0	0	0	3	15	0	6	0	0
Fitzroy .....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renfrew .....	2	0	0	3	0	0	7	0	0
Bromly .....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pembroke .....	4	4	0	1	5	0	4	16	0
Allumettes .....	0	0	0	5	0	0	6	0	0
Calumet.....	1	10	0	7	10	0	n. p:3	0	0
Portage du Fort.....	0	10	0	2	10	0	5	0	0
Aylmer.....	0	0	0	5	0	0	0	0	0
Chelsea ....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Pêche.....	4	8	6	n. p:2	10	0	4	4	0
Wakefield.....	1	5	6	1	5	0	3	0	0
La Gatineau .....	0	0	0	5	0	0	2	12	6
Buckingham.....	0	0	0	2	10	0	0	0	0
Bon Secours.....	1	0	6	10	0	0	n. p:2	15	0
St. André Avelin.....	3	0	0	2	10	0	4	0	0
Grenville .....	0	0	0	5	0	0	3	0	0
Rivière du Désert.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'Original — Rente de maison .....				.....			5	0	0
	<u>34</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>73</u>	<u>4</u>	<u>0</u>	<u>78</u>	<u>3</u>	<u>0</u>





MANDEMENT  
DE  
MONSEIGNEUR DE BYTOWN

*à l'occasion de la Dîme.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège  
Apostolique, Evêque de Bytown.*

Nous venons aujourd'hui, N. T. C. F., épancher dans vos âmes la douleur profonde dont Nous avons été souvent pénétrés en voyant un grand nombre de catholiques du diocèse se dispenser du devoir sacré de soutenir le prêtre qui les dessert et compromettre par là même le salut de leur âme et les

intérêts sacrés de la religion. Notre conscience Nous force donc de leur dire ou plutôt de vous dire à tous que si vous voulez recevoir dignement la communion pascale il faut prendre la résolution bien ferme de remplir exactement ce devoir que la charité, la justice et la reconnaissance imposent à tous les fidèles.

Pour vous en faire sentir l'importance, Nous ne vous dirons pas que dans les temps anciens Dieu s'était choisi une tribu dont toute l'occupation était de le servir et que toutes les autres tribus du peuple Hébreu étaient obligées de la soutenir en lui payant la dîme de tout ce qu'elles possédaient. Nous ne vous rappellerons pas aussi ces premiers jours de l'ère chrétienne où les fidèles venaient déposer aux pieds des apôtres tous leurs biens pour qu'ils fussent distribués aux pauvres, aux malades et servissent en même temps au soutien des apôtres, mais Nous vous dirons : écoutez la grande voix de St. Paul annonçant non pas en son nom, mais au nom du Seigneur que ce devoir pèse sur la conscience de tous les fidèles, et suivons avec attention toute la force de son raisonnement : "Celui, dit-il, qui annonce l'Évangile doit vivre de l'Évangile, celui qui sert à l'autel a droit de vivre à l'autel, ce ne sont pas les hommes, mais c'est Dieu lui-même qui l'a ordonné." Peut-on exposer le droit divin d'une manière plus précise ? "Celui qui plante une vigne, ajoute-t-il, doit manger de son fruit. Celui qui fait paître son troupeau doit se nourrir de son lait." C'est un devoir de justice et de droit naturel. Or si l'on vous dispense les choses spirituelles, N. T. C. F., si l'on cultive vos cœurs avec plus de soins que le cultivateur ne cultive son champ, si pour veiller au salut de vos âmes, on s'interdit toute autre profession et on se permet aucun autre travail, est-ce trop vous demander que de remplir un devoir imposé par la raison, la justice et le droit naturel ?

Ecoutez maintenant la grande voix de l'Eglise, N. T. C. F., confirmant le raisonnement et la parole du grand Apôtre. "Celui, dit le concile de Latran, qui soutient que les fidèles ne doivent pas contribuer au soutien de leurs prêtres doit être frappé d'anathème." Le concile de Trente dit à son tour, résumant dans son langage succinct tout ce que les conciles précédents avaient déjà prescrit. "Tous les fidèles, à quelque état, à quelque condition qu'ils appartiennent sont tenus de payer la dime intégralement à ceux qui ont droit de l'exiger, et ceux qui se soustraient à ce devoir ou empêchent les autres de le remplir sont excommuniés, à moins qu'ils ne réparent leur crime par une prompte restitution."

Quelques fois, N. T. C. F., en entendant votre pasteur rappeler cette grande obligation, vous avez cru qu'il exagérerait, peut-être même avez-vous supposé que l'intérêt n'était pas étranger à son zèle, mais, dites-moi, a-t-il jamais usé d'un raisonnement plus pressant que l'apôtre St. Paul et ses décisions ont-elles été plus sévères que celles des deux conciles de Latran et de Trente? Il ne faisait donc que remplir un devoir sacré et vous, en vous y soumettant vous n'auriez fait qu'obéir aux prescriptions de la conscience et je puis ajouter à celles de l'honneur. Et en effet, N. T. C. F., si l'intérêt et l'honneur de la religion touchaient véritablement le cœur des catholiques du diocèse, en verrait-on un si grand nombre exposer cette religion au mépris en y exposant ses ministres? L'honneur du prêtre ne fait-il pas l'honneur de tout le corps catholique, son humiliation, l'humiliation de tous les fidèles? Si donc vous refusez à ce prêtre ce qu'il a le droit d'exiger pour vivre conformément à son état, ne l'exposez-vous pas et ne vous exposez-vous pas vous-mêmes au mépris de ceux qui ne partagent pas votre croyance? Nous le savons bien et tous les prêtres

qui travaillent parmi vous le savent également que ce qui fait la véritable gloire du prêtre c'est d'accomplir avec zèle tous ses devoirs ; ils savent aussi que vivant au milieu de populations nouvelles et souvent pauvres, ils doivent mener une vie économe et se contenter d'une honorable médiocrité, mais vous, N. T. C. F., pouvez-vous sans vous déshonorer, ne pas leur donner les moyens de se soutenir ? Les protestants les refusent-ils à leurs ministres ? Ne leur donnent-ils pas plutôt la surabondance, ne s'imposent-ils pas des sacrifices onéreux pour soutenir dans une seule mission plusieurs ministres avec leurs épouses et leurs enfants ? Certes ! Nous ne les blâmons pas, car ces sacrifices les honorent ; ce que Nous blâmons, ce qui contriste Notre cœur c'est de voir des catholiques qui honorent leur prêtre, apprécient sa mission divine, sentent que sans son appui ils succomberaient sous le poids de l'ennui et du découragement, le traitent cependant comme un étranger, le laissent manquer quelquefois des choses les plus nécessaires, se jeter même dans des dettes et abaisser ainsi son ministère aux yeux des protestants. Ces catholiques, dis-je, ont-ils à cœur l'honneur de la religion ? La respectent-ils comme une mère ? Identifient-ils leur vie avec sa vie, leur gloire avec sa gloire ! En voyant leurs actions peut-on le croire ? Hé ! si au moins n'obéissant point au sentiment de l'honneur, ils pouvaient obéir à celui de la justice, Nous ferions appel à leur conscience, et ils changeraient de conduite.

Peuvent-ils en effet se dissimuler que le prêtre pour se préparer à remplir le ministère qu'il exerce a dû se livrer pendant quinze ans à l'étude, se dérober à toute autre occupation, imposer à sa famille les sacrifices les plus accablants, qu'il ne peut pas encore actuellement exercer une autre profession que celle de vous servir. Sa dépendance pour satisfaire à vos

besoins est continuelle, qu'il doit toujours se tenir prêt pour courir aux malades qui l'appellent, le pécheur qui réclame sa charité, la veuve qui se désespère et sollicite son appui. La justice ne vous fait-elle donc pas un devoir de tenir compte au prêtre de cette vie de sacrifice et de dévouement ? Quand vous recourez au médecin ne récompensez-vous pas ses services ? Quand vous appelez un homme de loi, refusez-vous le salaire qu'il réclame, pourquoi donc n'êtes-vous avares que pour le prêtre ? Les services qu'il vous rend sont-ils moins nombreux et moins pénibles que ceux de l'avocat et du médecin ? Si vous pouviez le croire un instant, Nous vous dirions : pensez à ces instructions nombreuses que le prêtre est obligé de vous adresser, à ces courses du jour et de la nuit pour les malades, à la servitude du confessionnal, au rapport fastidieux et quelques fois dégoûtant d'un pasteur avec la partie la plus méprisable de ses brebis, aux sacrifices surhumains que la religion lui impose et qu'il doit accomplir dans des moments d'épidémies, de choléra, etc., etc ? La différence est trop frappante pour que votre cœur droit ne repousse pas une semblable comparaison. Puisque donc, N. T. C. F., vous sentez que c'est un devoir de justice et que vous savez que quand on viole la justice, il faut d'abord faire la restitution pour en obtenir pardon, qu'on frapperait en vain sa poitrine, qu'on verserait en vain les larmes les plus abondantes au confessionnal, et que quand même par ces démonstrations extérieures on parviendrait à tromper le prêtre et à obtenir l'absolution, Dieu ne la ratifierait pas dans le ciel, remplissez ce devoir de justice envers le prêtre, mais alors seulement espérez obtenir de Dieu votre pardon. Lors même que la justice ne vous obligerait pas d'une manière aussi rigoureuse, la reconnaissance seule ne devrait-elle pas vous encourager à remplir ce devoir ? Le prêtre n'est-il pas le père de vos âmes ?

N'est-ce pas lui qui vous a engendrés à la foi, qui vous soutient par les sacrements, vous fortifie par des avis charitables, rend vos enfants soumis, vos filles chastes, unit les cœurs, met l'ordre et la paix dans la famille, qui adoucira pour vous les terreurs et les amertumes des derniers moments, vous ouvrira le ciel par les prières de l'Eglise ? Vous vous élevez avec raison contre un fils ingrat envers son père, or le prêtre n'est-il pas le père de vos âmes ? Vous trouvez juste le chatiment qui pèse sur un enfant dénaturé, trouvez donc juste aussi celui qui vous accablera, car je ne crains pas, en m'appuyant sur la parole de mon Dieu, de vous annoncer en son nom, qu'il vous frappera dans vos biens, dans vos sautés, dans vos familles. Vous chercherez peut-être la cause de ces malheurs, vous vous la dissimulerez, mais moi je la vois dans la parole de l'Esprit saint qui menace le fils ingrat des plus durs châtimens. Si vous aviez assisté votre prêtre conformément à vos moyens, Dieu vous aurait assistés, il vous aurait bénis, comme il assiste et bénit ceux que vous voyez autour de vous heureux dans leurs familles, prospérans dans leurs affaires, contents et satisfaits dans leur âme. Ils se sont imposé des sacrifices pour le prêtre et pour l'Eglise et Dieu qui aime à voir et son temple et son prêtre honorés, a répandu sur eux avec effusion de cœur ses bénédictions les plus abondantes.

Je pourrais m'arrêter ici, mais j'ai besoin de répondre à quelques uns des vains prétextes dont un certain nombre de catholiques cherchent à couvrir leur négligence.

Je suis pauvre, disent-ils ; si vous l'êtes, leur répondrai-je à mon tour, venez exposer au prêtre votre pauvreté et soyez sûrs qu'il prendra soin de vous autant que de ceux de ses paroissiens qui sont les plus fortunés. Mais ne vous faites pas illusion, car il en est bien souvent qui se plaignent d'une

pauvreté qu'ils se sont attiré par leur indolence, leur imprévoyance et leur manque d'ordre. Il en est d'autres qui se disent pauvres et font des dépenses inutiles et superflues, courent aux festins et aux divertissements; ces faux prétextes peuvent tromper les hommes, mais ne trompent pas celui qui lit dans le fond des cœurs.

Ma famille est nombreuse.....Le nombre de vos enfants vous empêchent-ils de soutenir vos parents? Or si vous pouvez secourir un père dans le besoin, la paroisse entière ne pourrait-elle pas soutenir celui qui en est le père commun? Vous avez des enfants, dit St. Augustin, mais si la providence vous en avait donné un de plus ne pourvoyeriez-vous pas à sa subsistance?

Les prêtres sont riches.....S'ils l'étaient, ne devriez-vous pas vous en réjouir, puisque vous savez l'usage qu'ils font des richesses? Qui a élevé les maisons d'éducation qui couvrent la province? Qui a fondé des hôpitaux? Qui a embelli les temples pour les rendre dignes de Dieu? Ne sont-ce pas les prêtres? Ce qu'ils ont fait ailleurs ils le feraient encore ici, car c'est le même esprit qui les anime. Mais pourquoi alléguer ce vain prétexte, puisque vous savez qu'au lieu d'être riches ils manquent souvent du nécessaire, que le plus grand nombre d'entre eux ont quitté des climats heureux, des diocèses riches et anciens pour venir se placer au milieu de vous et qui tous en le faisant ont obéi à des motifs qui honorent leur zèle et leur dévouement; car ils auraient pu facilement trouver ailleurs l'aisance et la commodité qu'ils ne trouvent point ici. Au lieu donc de murmurer, bénissez Dieu qui leur a inspiré des pensées généreuses et priez-le de les soutenir par sa grâce.

Permettez-Nous encore, N. T. C. F., en terminant cette lettre pastorale de vous adresser une dernière prière; elle est dans l'intérêt de vos âmes, car Nous

voyons avec douleur que vous les perdez, puisqu'en refusant de satisfaire le prêtre vous violez les règles de la justice. Elle est aussi dans l'intérêt de vos frères sur qui vous laissez peser un fardeau très-onéreux ; en le partageant avec eux il eut été léger pour tous, en vous séparant d'eux vous le leur rendez très-pénible ; dans l'intérêt du prêtre qui vous dessert, votre reconnaissance l'encouragerait, le consolerait, ranimerait ses forces ; et enfin, s'il Nous est permis de parler de Nous-mêmes, dans Notre propre intérêt, car Nous ne devons pas vous le dissimuler, ce qui souvent Nous désole et répand l'amertume dans Notre âme, ce ne sont ni les sacrifices que Nous faisons chaque année pour attirer des prêtres des régions éloignées, ni ceux que Nous Nous imposons pour pourvoir à l'éducation des jeunes ecclésiastiques, ces sacrifices, il est vrai, pèsent fortement sur Nous. Nous exposent à bien des privations et Nous forcent à mener une vie peut-être trop simple pour la dignité à laquelle Nous sommes élevés, mais Nous pouvons vous le dire, ce ne sont ni ces sacrifices, ni ces privations qui Nous peinent le plus : ce qui Nous désole c'est de voir qu'après Nous les être imposés, il y en ait un si grand nombre parmi vous qui n'apprécient pas le bonheur d'avoir un prêtre au milieu d'eux, ne font rien pour le soutenir, rendent sa vie pleine d'amertume et de dégoût et Nous forcent quelques fois Nous-mêmes par leur indifférence et leur ingratitude à le rappeler. Voilà, Nous devons le dire, le vrai sujet de Notre douleur, car Nous savons que sans le prêtre vous vous perdrez, que l'hérésie envahira un pays qui aurait pu être tout catholique, que vos enfants s'élèveront sans instruction religieuse, que la misère vous chassera loin de la terre que vous aurez défrichée, des maisons que vous aurez bâties et qu'enfin vous éprouverez des remords, regretterez votre apathie, mais que ces regrets et ces remords trop tardifs ne vous rendront

pas les biens que vous aurez perdus par votre faute. Entendez-vous Notre prière, N. T. C. F.? Réparez les injustices dont vous vous êtes rendus coupables à l'égard de votre prêtre, soutenez-le généreusement, montrez que vous savez apprécier les biens qui vous sont accordés et acceptez enfin avec respect et reconnaissance les règlements que Nous croyons devoir établir et dans l'intérêt de vos âmes et dans l'intérêt des paroisses de ce diocèse.

En conséquence, Nous avons statué et statuons par les présentes :

1o. Que les chefs de familles de toutes les missions ou paroisses du diocèse qui négligeront de contribuer au soutien de leur pasteur selon leurs moyens se rendront coupables d'une faute grave d'après les décisions des conciles et des théologiens ; se rendant coupables d'une faute grave ne peuvent et ne doivent pas être admis aux sacrements avant d'avoir satisfait à ce devoir ou du moins avant d'avoir pris des arrangements avec leur pasteur respectif.

2o. Que chaque année le pasteur de chaque paroisse ou mission du diocèse lira en chaire le nom des personnes qui ont contribué au soutien du pasteur et fera connaître le montant de la souscription de chacune d'entre elles. En prescrivant cette lecture, Nous avons en vue de faire connaître le nom des personnes qui sont les vrais soutiens des missions.

3o. Qu'il sera ouvert dans toutes les missions ou paroisses, un registre où sera conservé le nom de toutes les personnes qui ont contribué au soutien du prêtre. Ce registre Nous sera présenté pendant le temps de la visite pastorale que Nous ferons dans chacune de ces localités.

Sera le présent Mandement lu chaque année au commencement du carême dans toutes les paroisses ou missions du diocèse.

Donné dans Notre maison Episcopale, sous le seing et sceau de Nos armes et le contre-seing de Notre secrétaire, le deux Février, fête de la Purification, en l'année mil huit cent cinquante-neuf.

† Jos. EUGÈNE, Ev. DE BYTOWN.

Par Monseigneur,

JOHN L. O'CONNOR,  
Secrétaire.

, sous le  
e-seing de  
Purifica-  
af.

N.

OR,  
rétaire.



## LETTRE CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque de Bytown,**

*Au Clergé du Diocèse, transmettant une lettre du  
Souverain Pontife.*

---

BYTOWN, Mai 1859.

**CHERS COOPÉRATEURS.**

Je vous transmets la lettre que le S. P. a écrite aux Evêques du monde chrétien pour demander des prières. Tous les catholiques se feront un devoir de correspondre aux désirs de Sa Sainteté. Nous espérons avec confiance que cette grande lutte qui s'est établie entre deux des grandes puissances de l'Europe fera disparaître les semences de division et

de désordre qui règnent dans une partie de ce continent, calmera les esprits et raffermira l'autorité spirituelle et temporelle du S. Pontife ; mais afin que cet objet aussi désirable soit obtenu, n'oublions pas que tandis que les puissants de la terre qui se confient trop dans la force de leurs armées sont souvent frustrés dans leur attente, l'Église dont la seule arme est la prière reste toujours victorieuse, car sa force est dans celui qui donne la victoire. Demandons donc à Dieu que cette guerre reste resserrée dans les limites les plus étroites, qu'elle se termine promptement et que s'il entre dans les desseins de Dieu que toute l'Italie soit soustraite à une domination étrangère, qu'elle lui en témoigne sa reconnaissance en s'attachant, par de nouveaux liens, à cette religion catholique qui lui a été prêchée aux premiers jours du christianisme, au trône de Pierre qui fait son appui et sa gloire et à ce grand Pontife que son cœur et ses vertus rendent si digne du trône qu'il occupe.

En conséquence tous les dimanches à l'office de la messe paroissiale ou à quelqu'autre exercice public de la journée on chantera les litanies des Saints et les prières qui sont marquées au rituel pour la cessation de la guerre. Vous engagerez les fidèles à réciter chaque jour 3 fois le *Je vous salue* pour un objet qui nous intéresse tous bien vivement et vous direz vous-mêmes à la Ste. Messe l'oraison indiquée *pro tempore belli*.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

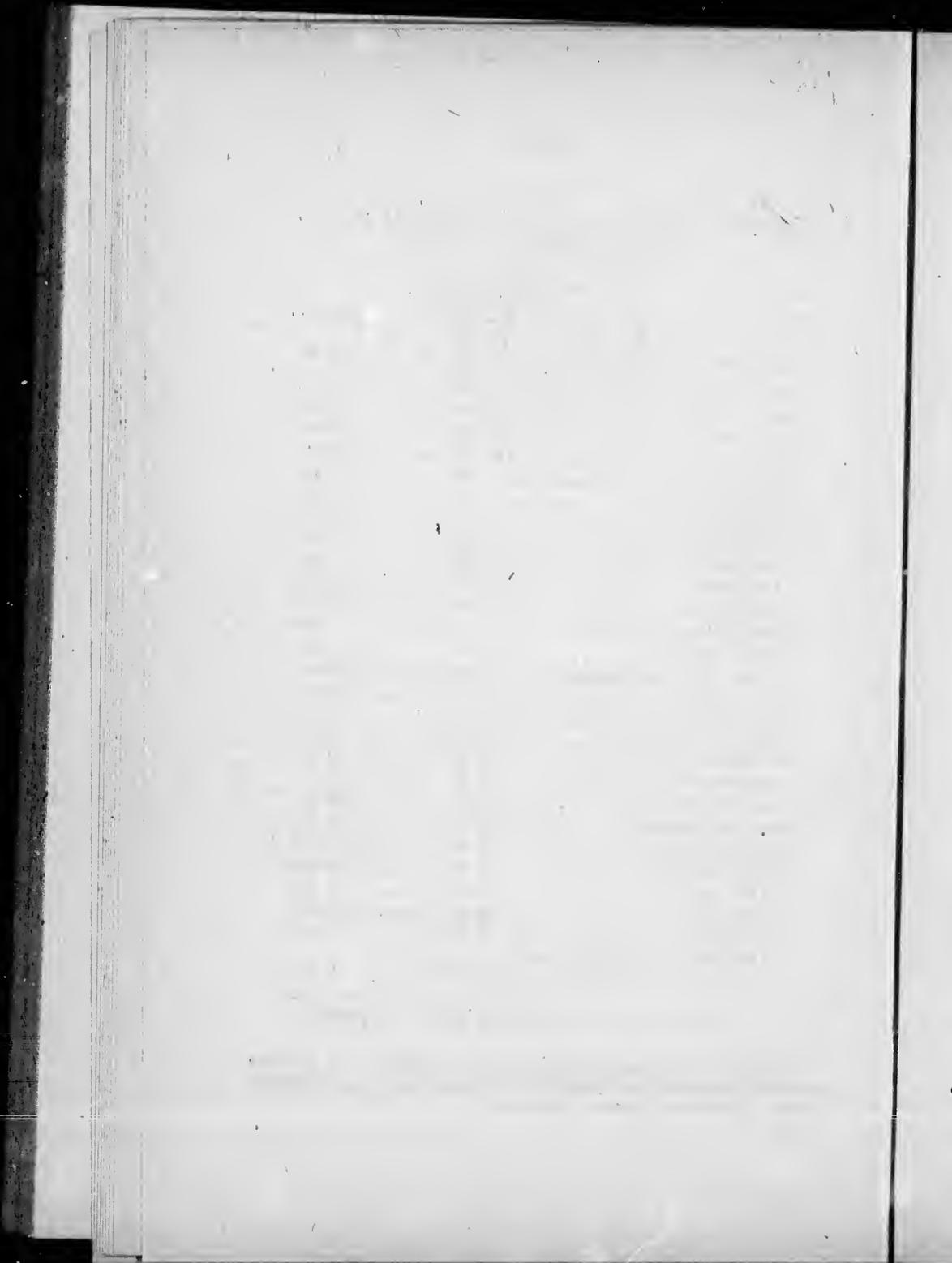
Votre très humble et obéissant serviteur.

† Jos. EUGÈNE, EV. DE BYTOWN.

*Relevé des comptes pour la Propagation de la Foi et le Séminaire pendant l'année 1858.*

	Propagation de la Foi.	Séminaire.
Cathédrale { Irlandais.....	\$6 00 .....	{ \$20 00
{ Canadiens.....	10 00 .....	
St. Joseph.....	10 00 .....	20 00
St. André .....	0 00 .....	5 00
Aylmer.....	18 26 .....	20 00
Huntley.....	12 00 .....	5 00
Fitzroy.....	0 00 .....	0 00
Portage du Fort.....	0 00 .....	30 00
Calumet.....	0 00 .....	5 00
Allumettes.....	0 00 .....	0 00
Pembroke.....	18 00 .....	5 00
La Passe.....	0 00 .....	10 00
Bromly.....	0 00 .....	16 00
Beaufrew.....	2 00 .....	10 00
Richmond.....	0 00 .....	0 00
Gloucester.....	0 00 .....	15 00
St. Joseph de Cumberland.	0 00 .....	10 00
L'Orignal.....	7 00 .....	12 00
East Hawkesbury.....	0 00 .....	20 00
Grenville .....	0 00 .....	0 00
Bon Secours .....	5 80 .....	0 00
Ste. Angélique.....	2 00 .....	20 00
St. André Avelin.....	14 00 .....	5 00
Buckingham .....	0 00 .....	0 00
Gatineau.....	1 00 .....	20 00
Wakefield.....	0 00 .....	5 00
Chelsea .....	0 00 .....	0 00
La Pêche.....	4 00 .....	10 00
L'Orignal — Rente de mai- son.....	.....	3 00
	<u>\$110 06</u>	<u>\$254 00</u>

A raison de la pauvreté générale, les prêtres du diocèse ont été dispensés de fournir cette année leur contribution pour l'œuvre des prêtres infirmes.





CIRCULAIRE  
DE  
**Mgr. l'Evêque de Bytown,**

*Au Clergé du Diocèse.*

---

REMARQUES IMPORTANTES.

Nous appelons l'attention de Notre Clergé sur les observations suivantes :

- 1o. Nous recommandons au clergé du diocèse de prier et de faire prier les fidèles conformément à la lettre de N. S. P. le Pape à tous les Evêques de la chrétienté.
- 2o. Nous prévenons tous les prêtres du diocèse que s'il en est quelqu'un dont la maison n'est point

en règle concernant ce qui est prescrit dans le dernier concile de Québec de s'y conformer immédiatement ; car Nous Nous proposons de presser par les censures l'observation de cette règle après la retraite de Notre clergé qui aura lieu dans le courant du mois d'Août.

3o. La dépense considérable que Nous sommes obligés de faire pour le séminaire et le devoir de ne pas laisser diminuer les ressources du premier pasteur Nous forcent à établir les règles suivantes :

Les églises qui ont des bancs doivent se conformer pour la dime à Notre circulaire du 25 avril 1854. Celles qui n'ont point de bancs et dans lesquelles on fait un service régulier de tous les deux mois au moins paieront, \$3, qui seront prélevées par souscription ou par quêtes en faveur du séminaire.

La dime pour le séminaire doit être envoyée chaque année avant le 10 février. Si cette obligation n'est pas remplie, tout service cessera dans cette église jusqu'à ce qu'elle le soit, à moins qu'une dispense par écrit ait été donnée de Notre part.

Aucun prêtre du diocèse a le droit de donner une dispense de publication de bancs sans que cette dispense ait été payée à l'avance. Nous nous réservons à Nous-mêmes de décider si les raisons de donner une dispense gratuite sont suffisantes.

Les prêtres qui n'auront point rendu compte au Secrétariat de l'Evêché dans le courant de janvier et de juillet des dispenses qu'ils auront données les six mois précédents perdront par là-même celles que Nous leur avons accordées et auront recours à Nous pour celles qui seront données par la suite.

Ces divers règlements seront en force à partir du jour de la réception de Notre circulaire.

Donné à Bytown le 8 Mars 1860.

JOS. EUGÈNE, EV. DE BYTOWN.

*Relevé des comptes de la Propagation de la Foi et du Séminaire  
pour l'année 1859.*

	Propagation de la Foi.	Séminaire.
Cathédrale .....	\$30 45 .....	\$20 00
St. Joseph .....	4 50 .....	20 00
St. André, Haute-ville....	0 00 .....	10 00
L'Original.....	44 00 .....	10 00
Huntley.....	} 26 40 .....	{ 10 00
Ramsay.....		
Portage-du-Fort.....	} 0 00 .....	{ 10 00
Arnprior.....		
Bristol.....	} 17 68 .....	{ 20 00
Richmond.....		
Nepean.....	} 16 50 .....	{ 5 00
St. Eugène.....		
Bonsecours.....	} 6 00 .....	{ 5 00
Gloucester.....		
Metcalfe.....	} 5 25 .....	{ 10 00
Osgoode.....		
Rivière des Rideaux.....	} 5 00 .....	{ 5 00
Gatineau.....		
Aylmer.....	} 2 00 .....	{ 20 00
Ste. Angélique.....		
Lochaber.....	} 1 44 .....	{ 20 00
Calumet.....		
Frank Town .....	} 1 00 .....	{ 20 00
Renfrew.....		
St. Patrick .....	} 0 00 .....	{ 10 00
Spring Town.....		
Allumettes.....	} 0 00 .....	{ 5 00
Sheen.....		
Pembroke.....	} 9 00 .....	{ 20 00
La Pêche.....		
La Passe.....	} 8 00 .....	{ 10 00
Chelsea.....		
Wakefield.....	} 0 00 .....	{ 10 00
Eganville.....		
Third Chute.....	} 2 40 .....	{ 5 00

it dans le  
ner immé-  
resser par  
après la  
le courant

us sommes  
voir de ne  
u premier  
suivantes :  
conformer  
vril 1854.  
quelles on  
x mois au  
s par sous-  
aire.

e envoyée  
obligation  
dans cette  
ns qu'une  
part.

onner une  
que cette  
s nous ré-  
raisons de  
tes.

compte au  
de janvier  
onnées les  
celles que  
rs à Nous  
e.

à partir du

BYTOWN.

St. André Avellin.....	0 00	10 00
St. Philippe.....	0 00	5 00
Cumberland.....	} 0 00	{ 0 00
St. Joseph.....		
Russell.....		
Clarence.....		
Packenham.....		
Buckingham.....	0 00	5 00
Plantagenet.....	0 00	0 00
Alfred.....	} 0 00	{ 0 00
	<hr/>	<hr/>
	\$187 62	\$375 00

## REMARQUES.

Les prêtres du diocèse ont été exemptés cette année et le seront encore l'année prochaine de payer la dîme pour les prêtres infirmes.

Les sommes mentionnées dans le tableau précédent pour le Séminaire n'ont point encore été toutes reçues, mais l'engagement a été pris de les envoyer.

40.00 du montant marqué pour l'Orignal en faveur de la Propagation de la Foi ont été données par le Rev. M. O'Malley.

La Propagation de la Foi a elle-même acquitté les sommes suivantes en faveur des églises qui sont en dettes ou en construction et qu'on a néanmoins fait porter au crédit de ces églises, vu la remise qui leur a été faite: Ste. Angélique, \$10. Wakefield, \$5. Aylmer, \$10. Calumet, \$10. Allumettes, \$10. Eganville, \$5. Packenham, \$5. Metcalfe, (Osgood) \$5. St. Eugène, \$5. St. André, (Haute-ville) \$10.

10 00  
5 00  
0 00  
5 00  
0 00  
0 00  
5 00  
0 00  
0 00  
0 00

375 00

l'année et  
l'année pour

précédent pour  
les années, mais

en faveur de  
le Rev. M.

acquitté les  
en dettes  
porter au  
faite: Ste.  
Calumet,  
nham, \$5.  
St. André,



## LETTRE PASTORALE

DE

### Mgr. l'Evêque d'Ottawa,

*Ordonnant une quête en faveur du Souverain Pontife  
Notre Saint Père le Pape Pie IX.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

Aux fidèles de ce diocèse—Salut et Bénédiction en  
Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES.

Vous n'ignorez point les terribles assauts que la  
papauté a aujourd'hui à soutenir contre ses ennemis.  
Vous savez que ceux qui se sont constitués ses

implacables ennemis n'attaquent sa puissance temporelle que pour pouvoir plus tard détruire son pouvoir spirituel. Sans doute qu'ils seront confondus dans leur criminelle espérance puisque Jésus-Christ le divin Fondateur de l'Eglise nous a donné l'assurance que les *puissances de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle* ; mais pour que le Souverain Pontife puisse exercer librement son auguste autorité, il doit être indépendant, or il ne peut jouir de l'indépendance qui convient à la dignité de sa puissance que s'il est souverain temporel. Menacé, dans sa souveraineté temporelle qui est incontestablement la plus légitime et la plus sacrée de celles qui existent, par des ennemis qui hypocritement ou ouvertement foulent aux pieds tous les privilèges du droit des gens, il a dû lever une armée et augmenter ses moyens de défense. Ces mesures nécessaires ont augmenté ses dépenses à une époque où le vol sacrilège de la province d'Emélie, l'une des plus riches de ses états, le prive d'une partie de ses revenus. Dans le besoin extrême dans lequel se trouve Notre Saint Père le Pape Pie IX, il fait un appel à tous les fidèles réclamant de leur charité et de leur piété filiale, des secours qui lui sont indispensables. Déjà les fidèles du continent de l'Europe, d'Angleterre et de l'Irlande ont répondu à cet appel ainsi qu'un grand nombre de ceux de l'Amérique. Les protestants même, pleins d'admiration pour ce Pontife dont la fermeté inébranlable et le noble courage ne se laissent effrayer ni par les clameurs, ni par l'injure, ni par la calomnie, ni par les puissances de ce monde, ont spontanément donné de riches offrandes. Nous laisserions-nous vaincre en générosité par nos frères et les malheurs de notre Père ne produiraient-ils chez nous que des sentiments d'une compassion stérile ? Nous ne vous ferons pas l'injure, N. T. C. F., de le supposer, car votre esprit de foi, votre dévouement au Saint

Siège et votre générosité Nous sont connus. Nous savons qu'avec votre premier pasteur et vos curés vous ne faites qu'un cœur et qu'une âme pour toute ce qui tient aux intérêts de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine et que tous ensemble nous voulons que le Chef Auguste de l'Eglise soit libre et indépendant, qu'il occupe un rang digne du catholicisme qu'il représente. Nous voulons pouvoir en appeler à ses décisions et recourir à sa puissance spirituelle librement et sans entrave. Nous voulons qu'aucune barrière ne nous arrête quand nous voudrions aller épancher dans son cœur de père nos sentiments d'amour filial et lui témoigner notre dévouement sans bornes. Nous voulons que cette Rome qui a vu couler le sang des Saints Apôtres Pierre et Paul dont elle garde les cendres, qui est le dépositaire des reliques de nos Pontifes et d'une multitude innombrable de nos martyrs et dont les monuments tant anciens que modernes en font par leur splendeur une ville unique du monde, où la religion, la science et la charité ont érigé des établissements, dans laquelle tout catholique peut aller puiser l'instruction, abriter sa vieillesse et chercher son salut, Nous voulons, disons-nous, que cette ville reste toujours l'héritage du monde catholique qui l'a soutenue, ornée, embellie et dotée par la générosité de ses Pontifes et de ses enfants, qu'elle ne puisse devenir la proie des hordes révolutionnaires.

Mais, N. T. C. F., pour donner de l'efficacité à nos vœux et à nos désirs nous devons assister de nos aumônes Notre Saint Père le Pape et l'assister avec générosité, car ses besoins sont grands. N'oublions pas qu'il s'agit de délivrer l'Eglise de l'une des crises les plus dangereuses qu'elle ait encore eu à subir. Souvenons-nous que quand le chef est menacé et souffre, tout le corps est en péril et en souffrance. D'ailleurs il est de notre devoir comme

catholique, de montrer que nous savons compatir aux douleurs de notre Père, et que nous ne sommes pas insensibles aux gémissements de notre tendre Mère la Sainte Eglise Romaine.

A ces causes, Nous ordonnons qu'une quête générale soit faite dans toutes les paroisses et missions de Notre diocèse. Le produit de cette quête devra être envoyé à l'Evêché avant le premier décembre prochain. Dans Notre lettre d'envoi au Souverain Pontife, Nous mentionnerons le nom de chaque paroisse ou mission en même temps que sa contribution respective.

Donné à Ottawa sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire, le dix-huit Septembre, mil huit cent soixante.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA,

Par Monseigneur,

JOHN L. O'CONNOR, DIACRE.

Secrétaire.

*Relevé des comptes de la Propagation de la Foi et du Séminaire  
pour l'année 1860.*

	Propagation de la Foi.	Séminaire.
Notre Dame d'Ottawa.....	\$32 50 .....	\$20 00
St. Joseph d'Ottawa.....	14 00 .....	20 00
Richmond .....	36 40 .....	10 00
Pembroke .....	14 00 .....	10 00
Gloucester .....	5 00 .....	10 00
Ste. Angélique.....	3 50 .....	10 00
Aylmer .....	10 00 .....	10 00
St. Eugène .....	5 00 .....	20 00
L'Orignal.....	4 00 .....	10 00
St. André Avellin....	0 00 .....	20 00
La Gatineau.....	5 00 .....	20 00
Plantagenet.....	0 00 .....	10 00
Renfrew .....	0 00 .....	15 00
La Passe.....	0 00 .....	15 00
Le Calumet.....	0 00 .....	25 00
Portage du Fort.....	0 00 .....	25 00
Chelsea.....	0 00 .....	10 00
Buckingham .....	0 00 .....	15 00
Bonsecours .....	0 00 .....	20 00
Grenville.....	0 00 .....	5 00
St. Joseph de Gloucester...	0 00 .....	10 00
Eganville .....	0 00 .....	13 00
La Pêche.....	0 00 .....	5 00
Allumettes.....	0 00 .....	15 00
	\$129 40	\$343 00





LETTRE PASTORALE

DE

**Mgr. l'Evêque d'Ottawa,**

*Etablissant dans son Diocèse l'Œuvre du  
denier de St. Pierre.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

Aux fidèles de Notre diocèse—Salut et Bénédiction  
en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES.

Vous lirez avec un vif intérêt l'adresse que le  
Clergé de Notre Diocèse vient d'envoyer à Notre  
Saint Père le Pape, pour lui exprimer la profonde

sympathie que tous nous éprouvons pour notre glorieux Pontife au milieu des épreuves et des souffrances qui sont venues fondre sur lui dans le cours de ces dernières années. Cette nouvelle preuve d'amour et de dévouement pour l'Eglise, vos Pasteurs ont jugé bon de la donner dans les circonstances présentes, avant de finir les exercices de leur retraite annuelle et de retourner vers vous : ils savent que la cause de l'Eglise ne saurait être séparée de celle de son Chef suprême. Quant à vous, Nos Très-Chers Frères, Nous savons que vos sentiments envers le Souverain Pontife sont de tous points conformes à ceux de vos Pasteurs ; car, du jour où Nous avons commencé parmi vous les labeurs de Notre ministère épiscopal, Nous n'avons pas cessé de recevoir les preuves les moins équivoques de votre filial attachement au Pasteur suprême du monde catholique.

Mais prions, Nos Chers Frères : donnons à notre Saint Père cette preuve convaincante de notre constante affection. Demandons que la tempête aujourd'hui déchaînée contre l'Eglise s'apaise et que des jours plus heureux et plus calmes dont l'œil et le cœur des fervents catholiques aiment déjà à découvrir et à saluer l'aurore, se lèvent pour l'Eglise : demandons qu'ils se lèvent bientôt. Il y a quelques années à peine, l'hérésie et l'impiété s'unissaient ensemble pour chanter, comme ils disaient, les funérailles de l'Eglise : sous les coups de leurs attaques combinées, Rome allait bientôt tomber, bientôt le Souverain Pontife allait pour toujours être traîné en exil. Dans leur folle joie, ces insensés se préparaient déjà à sceller le monument qui devait, dans leur intention, faire connaître à la postérité la plus reculée que par leurs mains, une église vieille de dix-huit siècles avait été ensevelie. Et voilà que leurs chants de victoire sont devenus des cris de douleur ; l'anxiété et la division ont

envahi leurs rangs ; leurs espérances disparaissent et les hommes sur la tête desquels ils s'attendaient à placer une couronne d'immortalité, tombent accablés sous le poids du mépris universel. Leur chute prépare celle de leurs associés ; et encore un peu de temps, et ces idoles, qui dans leur orgueil se vantaient du succès, vont voir leurs autels mêmes réduits en pièces, et leurs fragments dispersés aux quatre coins du monde. Alors, au milieu de ses ennemis brisés et confondus, l'Eglise continuera sa glorieuse carrière ; et dans la splendeur de sa lumière, se révéleront le néant et l'impuissance de ses ennemis. Puissent nos prières hâter cette heure de triomphe : puissent nos vœux faire descendre bientôt sur l'Eglise ces jours de paix et de bonheur, récompense bien méritée de sa force et de son courage au milieu de la souffrance et de l'épreuve !

A nos prières nous joindrons notre offrande, Nos Bien-Chers Frères. Les ennemis de l'Eglise, vous le savez, ont dépouillé le Saint Père, le Souverain Pontife, de la plus grande partie de son domaine temporel. Vous savez aussi que sur tous les points du monde catholique un effort généreux a été fait pour lui rendre, par d'abondantes aumônes, ce que des mains sacrilèges lui ont violemment enlevé. C'est avec reconnaissance que le Saint Pontife a daigné accepter cette offrande de la piété filiale. Notre tour est venu de lui envoyer notre contribution et de lui adoucir ainsi les jours de l'épreuve. Montrons-lui que, malgré notre pauvreté, nous sentons brûler dans nos cœurs cette pure flamme de la charité qui multiplie les offrandes et les rend agréables et précieuses.

A cette fin, Nous établissons, par les présentes, dans Notre diocèse l'œuvre connue dans tout le monde sous le nom d'œuvre du denier de St. Pierre.

Deux fois l'an, le dimanche de la Pentecôte et le jour de la Fête de St. Michel Archange, une quête

sera faite dans toutes les paroisses ou missions de Notre diocèse; le produit de la quête sera envoyé à l'Evêché et de là au Souverain Pontife, et nous nous estimerons heureux de recevoir en retour sa Bénédiction Apostolique.

Donné à Ottawa sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing de Notre Secrétaire, le vingt-quatre Septembre, mil huit cent soixante-deux.

† Jos. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA,

Par mandement,

JOHN L. O'CONNOR.

missions de,  
a envoyé à  
nous nous  
sa Béné-

eau de Nos  
e, le vingt-  
leux.

AWA,

CONNOR.



## ADRESSE

De Mgr. d'Ottawa et de son Clergé

*A sa Sainteté le S. P. Pie IX.*

TRÈS SAINT PÈRE,

Nous éprouvons, avant de quitter la cité d'Ottawa où nous nous sommes réunis pour vaquer aux saints exercices de la retraite pastorale, le besoin de nous jeter à vos pieds, pour y déposer l'expression de notre piété filiale et vous dire les sentiments qui nous animent.

Quoique séparés de votre Sainteté par des espaces considérables, nous n'avons pas cessé de vous suivre avec une sollicitude pleine d'inquiétude dans la douloureuse carrière que vous parcourez depuis

plusieurs années : vos souffrances ont fait nos souffrances, vos peines nos peines, vos consolations nos propres consolations.

Aussi, lorsque dans ces derniers temps, pour consoler votre cœur autant que pour vous donner une preuve éclatante de la vie toujours nouvelle qui l'anime, le monde catholique s'est ébranlé à l'appel de votre voix et que les Evêques de toute langue, de toute nation et de tous les climats ont volé avec allégresse à Rome pour vous porter et les vœux et les croyances de leurs églises, nos esprits comme nos cœurs les y ont suivis ; avec eux nous nous sommes prosternés à vos pieds, avons écouté vos paroles, accepté vos enseignements et reçu avec amour cette grande bénédiction qui console, fortifie et dispose l'âme aux plus grands sacrifices.

Avec eux et comme eux, nous avons admiré le Pontife d'autant plus respecté qu'il est plus abaissé par l'injustice, d'autant plus aimable qu'il est plus éprouvé, d'autant plus ferme sur son droit qu'il est plus dépouillé, d'autant plus confiant qu'il est plus menacé d'une catastrophe suprême.

Avec eux et comme eux, nous avons flétri les horribles attentats de ces nouveaux barbares qui ont envahi la plus grande partie de vos états, diminué votre domaine, spolié le trésor créé par le sacrifice et la plus stricte économie ; nous avons applaudi à vos combats, admiré votre noble résistance et appuyé vos protestations contre les doctrines aussi impies qu'insensées qui tendent à justifier les erreurs et les crimes dont la révolution Italienne s'est rendue coupable.

Avec eux et comme eux, nous avons proclamé vrai ce que vous appelez vrai, flétri ce que vous condamnez, aimé ce que vous aimez. Nous savons que nous attacher à vous c'est nous attacher au centre de l'unité, vous suivre c'est suivre Jésus-

Christ, aimer votre autorité c'est s'attacher à la vérité, car vous commandez au nom de celui qui a les paroles de la vie éternelle.

Rome a toujours été à nos yeux la grande, la noble cité, le boulevard du catholicisme, la mère de toutes les églises; mais elle a grandi encore pour nous dans ces jours d'épreuve, et est devenue plus que jamais la tête, le centre, la reine du monde, et le Pontife qui la gouverne avec un si noble courage et l'illustre par les plus grandes vertus, est un Pontife élevé au dessus de tout ce qui est terrestre.

Vivez donc encore longtemps, glorieux Pontife, pour la consolation de vos enfants, le triomphe de la vérité, l'exaltation de la Sainte Eglise, la confusion de ses ennemis et pour qu'il vous soit donné d'éprouver, après tant de jours d'orage, le calme et la paix qui vous consolent des longues et douloureuses épreuves que vous avez subies.

Prosternés aux pieds de votre Sainteté, nous la prions d'accorder au premier pasteur du diocèse, à tout son clergé et à tous les peuples confiés à leur soin sa Bénédiction Apostolique.

Ottawa, Août 1862.

† JOS. EUGÈNE, EVÊQUE D'OTTAWA.

D. DANDURAND, V. G., O. M. I.

J. TABARET, V. G., O. M. I.

L. Ginguet,	A. Pallier, O. M. I.
P. O'Connell,	M. Molloy, "
J. Brady,	H. Mauroit, "
E. Vaughan,	L. Reboul, "
T. O'Boyle,	J. Tortel, "
A. O'Malley,	R. Cooke, "

J. Lynch,	G. Guilliard, O. M. I.
M. Bourassa,	J. Lefebvre, "
J. Byrne,	J. McGrath, "
P. M'Goey,	J. Mourier, "
J. Bouvier,	M. Babel, "
F. McDonagh,	P Laverlochère"
L. Ouellet,	R. Deléage, "
B. McFeely,	J. M. Pian, "
L. Jouvent,	A. Lebret, "
J. J. Collins,	B. Casey,
J. David,	L. Fremont,
J. Gillie,	R. De Saunhae,
C. W. J. Bertrand,	J. O'Brien,
C. Guillaume,	A. Brunet,
O. Boucher,	J. Mancip,
A. Chaine,	J. L. O'Connor.
C. Gay,	

*Relevé des Comptes de la Propagation de la Foi, du Séminaire  
et des Prêtres infirmes pour l'année 1861.*

	Propagation de la Foi.	Séminaire.	Prêtres infirmes.
N. D. d'Ottawa .....	\$12 29	\$20 00	\$27 21
St. Joseph d'Ottawa....	6 00	20 00	0 00
St. André d'Ottawa....	0 00	10 00	0 00
Renfrew .. .....	0 00	0 00	0 00
Plantagenet.....	0 00	10 00	16 00
Cumberland.....	0 00	0 00	2 00
N. D. de Bonsecours } (Montebello. )	12 00	20 00	0 00
L'Original.. .....	0 00	0 00	0 00
La Pêche.....	0 00	5 00	2 00
Eganville .....	1 00	13 00	24 00
St Joseph de Gloucester	3 35	10 00	2 00
East Hawkesbury.....	0 00	0 00	0 00
La Passe.....	0 00	0 00	2 00
St. Angelique.....	1 60	10 00	12 00
Wakefield .....	0 00	0 00	2 00
Pembroko .....	16 00	10 00	10 00
La Gatineau.....	4 00	20 00	13 35
St. André Avellin.....	0 00	0 00	2 00
Lochaber.....	0 00	0 00	0 00
Rivière au Désert. ....	1 00	0 00	0 00
Allumettes .....	0 00	10 00	10 00
Grenville.....	0 00	0 00	2 00
Onslow.....	0 00	0 00	0 00
Fitzroy... .....	10 00	10 00	16 00
Chelsea.....	0 00	10 00	8 00
Aylmer.....	0 00	10 00	8 00
Osgoode .....	0 00	10 00	10 56
Gloucester.....	25 70	7 00	2 00
Richmond .....	21 80	10 00	16 00
Portage Du Fort.....	0 00	20 00	20 00
Calumet.....	0 00	5 00	16 00
Huntley .....	9 00	20 00	32 00
<b>Total.....</b>	<b>\$123 74</b>	<b>\$260 00</b>	<b>\$255 12</b>

\$37.00 n'ont pas encore été remises pour le Séminaire, ce qui réduit le total à \$173.00. De même pour les prêtres infirmes, il y a un retard de \$38.56, ce qui réduit le total à \$216.56





CIRCULAIRE  
DE  
Sa Grandeur Mgr. l'Evêque d'Ottawa

*Au Clergé de son Diocèse.*

RÉVÉREND MONSIEUR,

La commission établie pour examiner les comptes de la Propagation de la Foi, des prêtres infirmes et du séminaire doit se réunir à l'Evêché, le ..... jour de..... Vous aurez donc à transmettre à l'Evêché avant cette date, le montant de vos contributions pour ces différentes œuvres, et aussi le montant des sommes reçues pour dispenses, pendant le cours de l'année.

Nous croyons bon de rappeler ici les ordonnances relatives à ces différents objets :

PRÊTRES INFIRMES.—Chaque prêtre du diocèse est requis de verser à cette caisse le *vingt-cinquième*

de son revenu ; les intentions de messes et le casuel, selon le désir que Nous en a exprimé le Clergé à la Retraite Pastorale, ne seront plus désormais regardés comme formant une partie de ce revenu.

Tout prêtre qui n'a pas encore passé trois ans dans le ministère, et les vicaires n'auront à payer que \$2.00 par an.

**ŒUVRE DU SÉMINAIRE.**—Toute église paroissiale ou chapelle de mission dans le diocèse, dont les revenus s'élèvent à \$200.00 doit verser \$20.00 par an pour l'œuvre du Séminaire ; cette contribution sera de \$10.00 si le revenu excède \$80.00 et de \$5.00 seulement, si le revenu est inférieur à cette somme. Si une Église ou Chapelle n'a pas de bancs et que la Ste. Messe y soit célébrée régulièrement au moins tous les deux mois, le desservant fera une quête pour le Séminaire après l'avoir préalablement annoncée, et le produit de cette quête sera considéré comme la contribution annuelle de cette église ou chapelle.

Pour prévenir toute opposition de la part des Marguilliers ou des Syndics des Eglises contre la présente ordonnance, Nous la déclarons obligatoire sous les peines suivantes : " Si une Chapelle de Mission refuse de satisfaire avant l'époque sus-mentionnée à cette obligation, le prêtre desservant cessera d'y célébrer la Messe : que si c'était l'Église même attachée à sa résidence qui ferait ce refus alors le Curé se contenterait de dire la Ste. Messe à huit heures du matin, sans chant ni sermon, et cela aussi longtemps qu'elle ne se soumettrait pas à cette ordonnance.

**DISPENSES DES BANS DE MARIAGE.**—Nous avons dans une précédente occasion fait connaître à ces Messieurs du Clergé que Nous Nous réservions à Nous-mêmes la faculté d'accorder des dispenses dans les cas où les honoraires habituels n'avaient pas été payés. Si malgré cela quelque dispense de cette

sorte avait été donnée, le prêtre qui l'aurait accordée serait tenu responsable des honoraires et serait requis d'en rendre un compte aussi exact et aussi fidèle que des autres dispenses accordées par lui pendant l'année. S'il ne remplissait cette obligation le ou avant le , il perdrait par le fait même la faculté que Nous lui avons accordée et il ne pourrait plus accorder de dispenses qu'après avoir pour chaque cas obtenu de Nous une permission écrite.

Si ces ordonnances paraissaient strictes et sévères à quelques membres de Notre Clergé, Nous les prions de considérer que les dispenses et les contributions des églises forment dans ce diocèse les principaux moyens dont le premier pasteur dispose pour soutenir les diverses œuvres dont il est chargé ; et que ces moyens même sont loin d'être proportionnés aux besoins. Ainsi cette année le Séminaire seul Nous occasionne une dépense de \$2600 tant pour les intérêts sur la bâtisse que pour les frais de passage d'Écclésiastiques venus d'Europe. Nous pourrions aussi ajouter que si nous comparons ce diocèse aux autres, il nous est facile de voir que le Diocèse d'Ottawa n'est pas celui où le Clergé soit le plus surchargé de contributions.

Donné à Ottawa, ce troisième jour de Décembre 1862.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA.

*Relevé des Comptes de la Propagation de la Foi, du Séminaire  
et des Prêtres infirmes pour l'année 1862.*

	Propagation de la Foi.	Séminaire.	Prêtres infirmes.
N. D. d'Ottawa.....	\$13 85	\$ 0 00	\$ 0 00
St. Joseph d'Ottawa....	5 27	0 00	0 00
St. André d'Ottawa....	1 27	0 00	0 00
Hull.....	7 85	10 00	0 00
Renfrew ..	0 00	0 00	0 00
Plantagenet.....	0 00	0 00	0 00
Cumberland.....	3 00	1 00	2 00
Montebello.....	0 00	0 00	8 00
L'Original.....	0 00	0 00	2 00
La Pêche.....	0 00	0 00	0 00
Eganville.....	0 00	0 00	0 00
St Joseph de Gloucester	0 00	0 00	0 00
East Hawkesbury.....	0 00	0 00	0 00
La Passe.....	10 00	10 00	0 00
St. Angélique.....	0 00	10 00	0 00
Wakefield.....	0 00	0 00	0 00
Pembroke.....	0 00	0 00	0 00
La Gatineau.....	2 70	17 00	10 50
St. André Avellin.....	0 00	10 00	0 00
Lochaber.....	0 00	0 00	0 00
Rivière au Désert.....	0 00	0 90	0 00
Allumettes.....	0 00	0 00	0 00
Grenville.....	0 00	0 00	0 00
Onslow.....	0 00	0 00	0 00
Fitzroy.....	0 00	0 00	0 00
Chelsea.....	0 00	0 00	0 00
Aylmer.....	1 00	10 00	6 00
Osgoode.....	0 00	0 00	0 00
Gloucester.....	0 00	0 00	0 00
Richmond.....	3 00	15 00	10 00
Portage du Fort.....	0 00	0 00	0 00
Calumet.....	0 00	0 00	0 00
Huntley & Ramsay.....	0 00	20 00	32 00
Buckingham.....	0 00	20 00	0 00
<b>Total.....</b>	<b>\$47 94</b>	<b>\$123 00</b>	<b>\$70 50</b>



St. Eugène, East Haw-			
kesbury .....	7 00	20 00	0 00
St. Joachim.....	0 00	5 00	0 00
L'Original.....	8 00	0 00	10 00
Vankleck Hill.....	0 00	0 00	0 00
Plantagenet Nord.....	0 00	0 00	0 00
Alfred .....	0 00	0 00	0 00
Plantagenet Sud. . . .	0 00	0 00	0 00
Cumberland .....	5 00	5 00	6 00
Clarence .....	0 00	0 00	0 00
Russell .....	0 00	0 00	0 00
St. Joseph Gloucester...	0 00	0 00	2 00
Osgoode.....	0 00	0 00	0 00
Rivière Front (Osgoode)	0 00	0 00	0 00
Gloucester, Sud.....	0 00	0 00	0 00
Metcalf .....	0 00	0 00	0 00
Richmond .....	0 00	10 00	10 00
Nepean .....	0 00	6 52	0 00
Huntley.....	10 15	10 00	28 00
Ramsay.....	0 00	10 00	0 00
Pakenham .....	6 00	10 00	4 00
Fitzroy.....	0 00	10 00	0 00
Renfrew.....	0 00	10 00	15 00
Mount St. Patrick .....	0 00	5 00	0 00
Springtown.....	0 00	5 00	0 00
Eganville .....	0 00	5 00	12 00
Douglas .....	0 00	5 00	0 00
Brudenell .....	0 00	0 00	2 00
La Passe.....	0 00	0 00	0 00
Snake River.....	0 00	0 00	0 00
Pembroke.....	8 00	20 00	5 00
Mr. Casey, vicaire.....	0 00	0 00	2 00
Total .....	<u>137 53</u>	<u>321 52</u>	<u>170 00</u>

0 00  
0 00  
10 00  
0 00  
0 00  
0 00  
0 00  
6 00  
0 00  
0 00  
0 00  
2 00  
0 00  
0 00  
0 00  
0 00  
10 00  
0 00  
28 00  
0 00  
4 00  
0 00  
15 00  
0 00  
0 00  
12 00  
0 00  
2 00  
0 00  
0 00  
5 00  
2 00  

---

170 00



## CIRCULAIRE

DE

Sa Grandeur Mgr. l'Evêque d'Ottawa

*Au Clergé de son Diocèse.*

*Concernant les Dettes et les Dépenses des Paroisses et Missions.*

RÉVÉREND MESSIRE,

Par la présente Circulaire, je me propose de vous rappeler à vous ainsi qu'aux Marguilliers et Syndics des églises, les règlements que de temps à autre

Nous avons jugé bon de vous communiquer de vive voix ou par écrit concernant les dettes et les dépenses des églises du Diocèse. En résumant ici ces règlements, je désire éloigner les difficultés dans les quelles quelques missions sont tombées et aussi en prévenir à l'avenir la répétition.

1o. Quand une fois on en est arrivé à une décision définitive pour l'érection d'une Eglise ou d'un Presbytère, il est absolument requis, avant de procéder à tout travail, de transférer au nom de la corporation épiscopale du Diocèse le titre de la propriété sur laquelle cette Eglise ou ce presbytère doivent être bâtis; dans la partie du diocèse qui appartient au Bas-Canada, ces titres doivent être transférés au nom de la Fabrique. (Voy. p. 11 Constitutiones diœcesanæ).

2o. Toutes les fois qu'on fait la demande de bâtir une Eglise ou un presbytère dans une des paroisses du Bas-Canada, on devra se conformer aux prescriptions dites page 132 de l'appendice au rituel; et s'il s'agit de bâtir une Eglise ou un Presbytère dans une des missions du Haut ou du Bas-Canada, cette demande doit être accompagnée d'une pétition portant la signature du prêtre en charge, des Marguilliers et des principaux catholiques de la localité. A la réception de cette demande, Nous nommerons, si Nous le jugeons bon, un délégué qui se rendra sur les lieux, pèsera les raisons pour et contre la demande ou pétition et ce sera sur son rapport que Nous baserons et donnerons notre décision.

3o. Nous voulons qu'avant d'entreprendre l'érection d'une Eglise ou d'un Presbytère, le plan qu'on se propose de suivre avec le devis et l'estimé détaillé du coût d'exécution, soit soumis à notre approbation: on Nous fera connaître aussi les sources d'où l'on compte tirer les fonds nécessaires pour ces travaux et le temps requis pour les compléter. (Const. Diœc. 11).

40. Les Syndics ou Marguillers des Eglises n'ont aucun droit d'hypothéquer ou de grever de quelque charge que ce soit les propriétés de l'Eglise et cela pour aucune dette ou dépense, car ils n'en sont pas les propriétaires légaux ; pareillement, ils ne peuvent aucunement disposer des revenus de l'Eglise. A l'Evêque du Diocèse seul appartient ce pouvoir.

50. Les revenus de l'Eglise doivent n'être employés qu'à couvrir les dépenses du Culte divin et à finir et décorer l'intérieur de l'Eglise. (v. p. 158 App. au Rituel.)

60. Pour les réparations de la toiture, du beffroi, du clocher, des murs extérieurs de l'Eglise, de la Sacristie, du Presbytère ou de ses dépendances, comme pour les améliorations des Cimetières, les dépenses devraient être couvertes par les catholiques de la Mission ou Paroisse (V. App. p. 159). Cependant les Marguillers ou Syndics auront grand soin à ne dépasser en rien et pour aucune entreprise, les dépenses portées au devis qui Nous a été soumis et que Nous avons approuvé. Tout manque d'attention sur ce point serait à la charge personnelle des Syndics ou Marguillers et nullement à celle des catholiques de la localité.

70. Lorsque, en égard à la pauvreté de quelque mission, il est reconnu nécessaire d'employer une partie du revenu de l'Eglise en aide à quelque bonne œuvre, une demande à cet effet, signée par le prêtre en fonction et par les Syndics ou Marguillers, devra Nous être adressée. Si Nous l'approuvons, Nous fixerons le montant annuel de cette contribution et déterminerons le temps et le nombre d'années durant lequel elle sera accordée. Les Marguillers se conformeront exactement à cette règle.

80. La plus grande partie des églises dans les missions étant dépourvues des ornements, vases sacrés, etc., requis pour le culte et n'ayant pas de

sacristain qui preme soin de l'Eglise, il est du devoir des Marguillers de ces églises, de faire payer les dettes et de fournir les articles nécessaires.

9o. Les revenus de la majorité des Eglises provenant principalement de la location des bancs, les Marguillers devraient choisir le temps le plus favorable pour procéder à cette vente et s'efforcer d'exciter parmi les catholiques une louable émulation qui permit d'élever ces revenus à un chiffre respectable.

10o. Les bancs doivent être loués chaque année et un prix d'enchères doit être fixé pour chacun d'eux. Le plus haut enchérisseur, c'est-à-dire celui qui offrira le plus haut prix au-dessus de ce montant aura la jouissance de ce banc pour l'année. Le montant de la location des bancs devra être payé à deux termes, une moitié le jour même des enchères et l'autre dans le mois qui suivra.

11o. Dans les missions dont les affaires temporelles sont administrées par le prêtre en charge, il devra se guider conformément aux prescriptions ci-dessus. Jamais il ne devrait employer les fonds de l'Eglise à son usage personnel ou à quelque usage que ce soit, en dehors de ce qui est prévu plus haut, sans une permission spéciale et par écrit donnée par Nous. Par la présente Circulaire Nous révoquons toutes les permissions accordées jusqu'ici de vive voix ou par écrit et contraires aux dispositions de cette lettre. (Const. p. 11.)

12o. Chaque prêtre doit tenir avec la plus grande exactitude les comptes de l'Eglise : c'est une mesure nécessaire pour éviter tout malentendu et pour éloigner tout danger de soupçons injustes. Il doit suivre dans ces comptes autant du moins qu'il est possible les prescriptions consignées dans l'appendice, page 160.

13o. Chaque année, ces comptes doivent être présentés aux Marguillers et un résumé de ces comptes

—pareil en quelque mesure à celui dont Nous Nous servons dans le cours de nos visites Pastorales—doit être lu publiquement pour l'information des catholiques de la Mission.

140. Nous recommandons à chaque prêtre de ne pas grever sa mission de dettes pour amélioration qui dépassent ce qu'il peut raisonnablement se promettre de pouvoir liquider par sa propre industrie, afin de ne pas laisser de trop lourdes charges à son successeur. A celui-ci Nous recommandons avant toute nouvelle dépense, avant même de payer les nouvelles dettes, de liquider les anciennes qui auraient été faites par son prédécesseur dans l'intérêt de la Mission et avec l'approbation du premier Pasteur du Diocèse.

Donné à Ottawa, le 18 Novembre, 1864.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA.

C  
I  
A  
C  
B  
P  
C  
S  
W  
L  
St  
La  
Bu  
St.  
St.  
St  
Mo  
St.  
Eas  
St.  
L'O  
Van  
Plan  
Alfr  
Plan  
Cum

*Relevé des comptes de la Propagation de la Foi, du Séminaire et  
les Prêtres infirmes pour l'année 1864.*

	Propagation de la Foi.	Séminaire.	Prêtres infirmes.
Cathédrale .....	\$23 00		
Mission de March.....	0 00	\$20 00	\$ 0 00
St. André (Ottawa)....	2 90	5 00	0 00
St. Joseph (Ottawa)...	1 25	20 00	0 00
N. D. de Bonsecours, (Hull).....	0 00	20 00	0 00
Sheen .....	0 00	5 00	0 00
Allumettes.....	0 00	15 00	10 00
Calumet.....	0 00	10 00	0 00
Franktown .....	0 00	5 00	0 00
Portage du Fort.....	4 00	15 00	16 00
Arnprior .. .....	0 00	5 00	0 00
Aylmer .....	0 00	10 00	6 00
Onslow ....	0 00	5 00	0 00
Bristol.....	0 00	5 00	0 00
Ponthiac .....	10 00	5 05	5 00
Chelsea.....	0 00	5 00	0 00
Ste. Elizabeth de Hull..	0 00	2 00	0 00
Wakefield.....	3 50	0 00	0 00
Lowe .....	0 00	0 00	0 00
Ste. Marie du Lac.....	0 00	0 00	0 00
La Gatineau.....	2 25	0 00	10 60
Buckingham .....	32 06	0 00	5 00
St. Malachie.....	0 00	5 00	0 00
St. Jean Lochaber.....	0 00	5 00	2 00
Ste. Angélique.....	2 00	0 00	0 00
Montebello.....	5 50	0 00	11 40
St. Philippe de Chatam.	0 00	5 00	0 00
East Hawkesbury.....	0 00	10 00	2 00
St. Joachin.....	0 00	5 00	0 00
L'Orignal .....	0 00	20 00	10 60
Vankleck Hill.....	0 00	5 00	0 00
Plantagenet.....	0 00	0 00	6 00
Alfred.....	0 00	5 00	0 00
Plantagenet Sud.....	0 00	5 00	0 00
Cumberland.....	6 00	5 00	6 00

Clarence.....	0 00	2 00	0 00
Russell.....	0 00	2 00	0 00
St. Joseph Gloucester...	0 00	10 00	6 00
Auge-Gardien .....	0 00	5 00	0 00
Gloucester Sud.....	0 00	5 00	6 00
Metcalf .....	0 00	4 00	0 00
Richmond .....	8 00	10 00	10 00
Huntley.....	10 00	0 00	24 00
Ramsay.....	0 00	10 00	0 00
Packenham.....	0 00	10 00	0 00
Renfrew .....	0 00	20 00	4 00
Mount St. Patrick.....	0 00	5 00	0 00
Springtown.....	0 00	5 00	0 00
Eganville.....	0 00	5 00	14 00
Douglass.....	0 00	5 00	0 00
Snake River.....	0 00	5 00	0 00
Pembroke.....	8 00	10 00	16 00
Brudenell.....	0 00	0 00	2 00
Total.....	<u>\$118 46</u>	<u>\$355 05</u>	<u>\$172 00</u>



N  
ve  
so  
cc



LETTRE PASTORALE

DE

Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque d'Ottawa.

*Au Clergé et aux fidèles de son diocèse concernant le  
Jubilé accordé par Notre Saint Père le Pape Pie IX.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

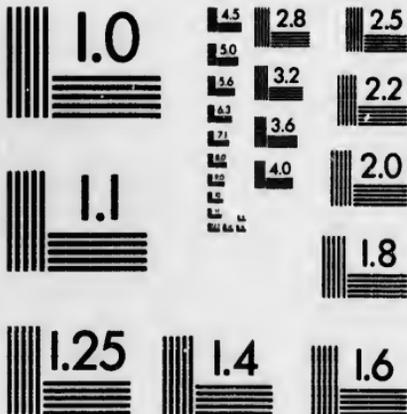
NOS TRÈS-CHERS FRÈRES.

De nouveaux jours de grâce et de miséricorde vont paraître dans l'univers entier ; dans sa tendre sollicitude pour l'Eglise, N. S. P. le Pape vient d'accorder un jubilé universel.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

Placé par J. C. lui-même pour enseigner et guider toutes les nations, le chef suprême de l'Église a, pour dissiper les nuages de l'erreur qui obscurcissent la lumière de la vérité, stigmatisé et condamné dans une admirable lettre encyclique publiée dernièrement, les principales erreurs de nos jours, soutenues et propagées avec une ardeur sacrilège. Partout les fidèles ont entendu ses éloquents paroles et en les recevant avec un respect et un amour filial ils se sont écriés : Ce sont les paroles de Pierre sorties de la bouche de Pie IX, ses paroles sont les paroles de J. C. lui-même.

Sentant profondément le poids de la responsabilité de la mission qui lui a été confiée par J. C. de confirmer ses frères, de paître ses agneaux et ses brebis, le Saint Père ne s'est pas borné à une simple condamnation d'erreurs, lorsqu'il indiquait aux premiers pasteurs de l'Église les dangers et les périls auxquels le monde chrétien est exposé, il suggère en même temps à leur zèle les moyens à employer pour les arrêter et les prévenir.

Il est vrai, N. T. C. F., que le fils de Dieu dont la vie sur la terre n'a été qu'une succession non interrompue de croix et de peines a associé à sa destinée son épouse bien-aimée qu'il s'est acquise au prix de son sang sacré. L'histoire de l'Église n'est autre chose que l'histoire de ses épreuves et de ses combats; néanmoins il y a encore dans le cours du temps des périodes fortement marquées, où la lutte contre la foi et la morale prend un caractère plus déplorable, où les ennemis de l'Église, dispersés et couverts de honte par leurs défaites, rallient encore leurs forces en déroute et s'unissent dans un autre effort désespéré pour la renverser. A de telles époques la rage et la fureur de ses ennemis ne connaissent pas de bornes, leurs attaques deviennent plus fréquentes, et ils assaillent simultanément le Saint Siège sur tous les points. Hélas !

N. T. C. F., n'est-il pas vrai que ces périodes si caractéristiques se montrent visiblement dans ces temps où la Providence nous a condamnés à vivre ?

C'est pourquoi, N. T. C. F., nous ne devons pas être surpris mais plutôt admirer la tendre sollicitude du suprême pasteur des âmes, lorsque profondément affligé des dangers et des périls de ce temps et sentant toujours la responsabilité de la mission qui lui a été confiée, il a recours aux moyens ordinaires de l'Église qui sont la prière, le jeûne et les bonnes œuvres. pour mieux disposer, par la publication d'un jubilé universel, les cœurs des hommes à recevoir le précieux don des indulgences dont il est le dispensateur.

C'est pourquoi la fin principale du jubilé que maintenant Nous proclamons au nom et par l'ordre du Souverain Pontife, c'est, N. T. C. F., de stimuler votre piété pour qu'elle offre ses ferventes prières au Divin fondateur de l'Église pour qu'il daigne la soutenir au milieu des dures épreuves parmi lesquelles il lui a plu de la laisser passer, pour la diriger et la guider au milieu des dangers dont elle est entourée, pour traverser les sinistres desseins de ses ennemis et les ramener de leurs déplorables égarements.

Un autre objet du jubilé, N. T. C. F., est de graver profondément dans le cœur des fidèles qui, trop souvent, hélas, se laissent égarer par les illusions du monde sur les importants intérêts liés avec leur salut éternel, pour faire revivre et fortifier dans leurs âmes l'esprit de la foi divine et de la charité, pour les amener à faire de sérieuses réflexions sur eux-mêmes, un soigneux examen de de leurs consciences, en sorte que purifiés par la grâce sanctifiante du sacrement de pénitence ils soient rendus dignes d'approcher dignement de l'Auteur de toute Sainteté dans le Divin Sacrement de son amour.

Les profonds sentiments de votre piété, N. T. C. F., Nous sont très bien connus, le profond zèle religieux qui vous anime et duquel Nous avons si souvent reçu les marques les plus convaincantes depuis Notre arrivée au milieu de vous, fait naître en Nous l'agréable et douce confiance, que vous n'hésitez pas à répondre avec empressement au touchant appel que le gouverneur suprême de l'Eglise vous adresse, dans l'intérêt de votre salut aussi bien que pour celui de l'Eglise et du monde entier.

Aussi, à ces causes, N. T. C. F., ayant d'abord invoqué le saint nom du tout Puissant, Nous avons décrété et ordonné, et, par cette présente lettre pastorale, décrétons et ordonnons ce qui suit :

I. Que le jubilé accordé par Notre Saint Père le Pape soit solennellement annoncé la veille de son ouverture dans toutes les paroisses de Notre diocèse par la sonnerie des cloches.

II. Que le jubilé commencera dans la cathédrale et les autres paroisses de Notre cité épiscopale le 29 d'août prochain et finira le dernier dimanche du mois de septembre suivant.

III. Que dans toutes les autres paroisses et missions de Notre diocèse le temps de l'ouverture du jubilé sera laissé au choix du prêtre ayant charge de paroisse ou mission ; on pourra fixer n'importe quel temps pendant l'année, excepté les quinze derniers jours du mois d'août, temps auquel aura lieu la retraite pastorale du clergé. Ce privilège est accordé, pour que chaque prêtre, connaissant les circonstances particulières de la congrégation soit capable de choisir le temps le plus favorable et le plus convenable pour ses paroissiens pour assister aux exercices du jubilé, et aussi pour lui donner occasion d'obtenir l'aide des prêtres voisins, pendant le jubilé.

IV. Pendant le mois du jubilé, l'Oraison *Pro Ecclesiæ necessitatibus* se dira à la messe et chaque

dimanche après la messe paroissiale on récitera les litanies de la bienheureuse Vierge Marie. Le jubilé sera terminé par le chant du TE DEUM en action de grâce.

V. Pour gagner les indulgences du jubilé, les fidèles doivent remplir avec piété et dévotion les œuvres prescrites qui sont : les stations ou visites aux églises, la confession, la communion, le jeûne et l'aumône.

VI. STATIONS. Dans les paroisses de la ville aussi bien que dans les autres paroisses du diocèse deux visites à l'église paroissiale ou chapelle sont requises.

VII. CONFESSION. 1o. Les confesseurs pourront, pour des causes raisonnables, dispenser en partie ou en entier des visites aux églises et des autres bonnes œuvres demandées, excepté pour la confession et la communion, ayant soin néanmoins de substituer quelque autre bonne œuvre ou prière à leur place.

2o. Chaque prêtre approuvé, pourra pendant le jubilé, entendre les confessions dans tout le diocèse et absoudre de tous les cas réservés au souverain Pontife et à l'Evêque du diocèse, commuer les vœux, excepté le vœu de chasteté perpétuelle ou d'entrer en religion.

3o. Les prêtres des différentes paroisses peuvent se donner mutuelle assistance pendant le jubilé, et Nous accordons aux prêtres des diocèses voisins, approuvés par leurs évêques respectifs, tous les pouvoirs extraordinaires accordés aux prêtres de Notre diocèse, pendant le jubilé.

VIII. JEUNE. Les jours où l'on doit observer le jeûne sont le mercredi, vendredi et samedi *d'une* des quatre semaines du jubilé.

IX. AUMONES. Le Souverain Pontife impose aux fidèles l'obligation de faire l'aumône chacun selon sa dévotion.

Notre présente lettre pastorale sera lue et publiée dans toutes les paroisses et missions de Notre diocèse,

un des dimanches du présent temps de carême à la messe paroissiale et aussi dans chaque paroisse le dimanche qui précédera immédiatement l'ouverture du jubilé.

Donné à Ottawa sous Notre sceau et Notre seing et le contreseing de Notre Secrétaire le dixième jour de Mars mil huit cent soixante-cinq.

† JOS. EUGÈNE, EVÊQUE D'OTTAWA.

Par ordre de sa Grandeur,

JOHN L. O'CONNOR, Secrétaire.



## LETTRE CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque d'Ottawa,**

*Au Clergé de son Diocèse.*

MES CHERS COLLABORATEURS,

Nous avons la consolation de vous annoncer que Mgr. l'Administrateur de l'Archevêché de Québec a reçu de Rome l'approbation du 3e Concile Provincial que Nous attendions avec une bien vive impatience. Ces décrets vont être publiés incessamment et vous pourrez dans quelques semaines vous les procurer à l'Evêché. Vous porterez à la charge de la Fabrique de votre église le montant de l'exemplaire qui doit rester dans ses archives.

Nous profitons de cette circonstance pour vous transmettre par écrit quelques observations et quelques-uns des règlements que Nous avons cru devoir faire pendant la retraite pastorale. Leur objet est de mettre en vigueur ce qui est déjà réglé et observé

dans d'autres parties de la province plus avancées que nous, ou de faire disparaître certaines pratiques que Nous avons été forcé de tolérer jusqu'à ce jour. Nous ne suivons en vous les donnant que l'ordre avec lequel ils ont été présentés de vive voix en attendant le jour où ils feront partie de l'ensemble des règlements du Diocèse.

Nous avons remarqué avec peine que l'on donnait trop facilement des dispenses de publication, et que le Sacrement de Mariage était donné hors le temps de la messe. L'état d'un diocèse nouveau en a été, Nous le savons, la cause principale ; mais maintenant que, grâces à Dieu, le Clergé est plus nombreux, les églises plus multipliées et les chemins plus praticables, vous devez vous faire un devoir de rappeler aux fidèles les avantages de faire les trois publications, de commencer la confession, qui doit les préparer de bonne heure, et enfin à recevoir ce Sacrement pendant le temps de la messe. Et afin de rendre vos efforts plus efficaces, Nous réglons qu'à partir du 1er Janvier 1866, \$4.00 devront être payées à l'Evêché par tous ceux qui ne se marieront pas pendant la messe ; les veufs et les personnes qui résident à plus de huit milles de l'église, en seront seuls dispensés.

Dans les églises où le prêtre réside et dans celles où vous vous rendez pour donner des missions, vous avez, conformément aux règles de la Province, fait faire des confessionnaux pour entendre les personnes du sexe ; mais la plupart de ces confessionnaux sont incommodes pour le confesseur et le pénitent ; cet inconvénient est grave à Nos yeux, car il rend la confession doublement onéreuse. Nous vous prions donc d'y remédier promptement.

La réunion de la commission qui a pour objet de régler les comptes des prêtres infirmes, du séminaire et de la Propagation de la Foi a lieu chaque année vers la fin de Janvier. Puisque cette époque vous

est connue à l'avance, il vous est facile de vous préparer à faire tenir à l'Evêché, avant cette réunion, ce que vous devez pour ces divers objets, pour Nous épargner la peine de tenir des registres ouverts pendant la plus grande partie de l'année, d'adresser à quelques uns des observations aussi pénibles pour Nous que pour eux-mêmes et de mettre surtout la Commission en mesure de régler définitivement ses comptes.

Nous vous rappelons la défense qui a déjà été portée de ne recourir à la loi qu'après avoir obtenu une permission de Notre part. Nous sommes obligés d'inspirer aux populations une juste horreur des procès; nous devons donc leur montrer par notre exemple que nous préférons plutôt céder de nos droits que de recourir, pour les recouvrer, à un moyen souvent dangereux et qui toujours soulève parmi les populations, une impression défavorable au Clergé.

Durant les premières années de Notre épiscopat, Nous avons autorisé plusieurs d'entre vous à donner des missions dans des maisons particulières; mais maintenant que les églises sont nombreuses et que l'accès n'en est plus aussi difficile, Nous sentons la nécessité de vous rappeler que cette mesure ne pouvait être que transitoire; car c'est dans les églises seulement que les sacrements sont administrés convenablement et que l'instruction religieuse est donnée avec fruit. Nous sommes donc déterminé à abolir à peu près toutes ces stations à une époque peu éloignée. Disposez les fidèles à accepter cette mesure en diminuant vous-mêmes autant que possible le nombre de ces missions. Donnez en même temps au Culte tout l'appareil convenable, en formant des enfants de chœur, chantant la messe le dimanche, désignant un bedeau pour prendre soin de l'église, mais ayez surtout soin d'attirer les fidèles par des instructions solides et intéressantes, et lorsque la

congrégation est mixte, domant en proportion du nombre une instruction en français et en anglais ; et lors même que vous ne compteriez dans vos missions que quelques fidèles de l'une de ces deux origines, lisant toujours les annonces telles qu'elles sont marquées dans l'appendice au Rituel de Québec, en français et en anglais. Cette obligation est si grande à Nos yeux que Nous n'hésitons pas à vous la prescrire de la manière la plus formelle.

Les églises du diocèse doivent être toutes assurées ; des événements récents ne Nous ont que trop prouvé la nécessité et la sagesse de cette mesure. Rappelez-la avec force aux *trustees* de vos églises, qui par une économie peu intelligente et déplacée n'ont pas encore rempli cette règle du diocèse. Si vous tenez les comptes de l'église vous-mêmes, ne négligez jamais ce devoir important.

L'examen des jeunes prêtres qui n'ont pas quatre ans de prêtrise aura lieu chaque année, à l'Évêché, à 9 h. du matin, le jour de la clôture de la retraite pastorale. Deux des Messieurs Directeurs du Séminaire et les RR. MM. Vaughan, Jouvent, Byrne et Michel feront subir cet examen sous la présidence de Mgr. L'examen de l'année prochaine aura lieu sur les traités indiqués pour la première année dans les constitutions du Diocèse *sur la Religion, l'Église, etc.*, etc.

Etablissez dans chacune de vos missions quelques associations particulières pour ranimer le zèle et la ferveur, et donnez un nouvel élan à la *Propagation de la Foi* et à la collecte du *denier de St. Pierre* qui doit se faire chaque année le jour de la solennité de St. Michel ; ces deux œuvres sont bien négligées dans quelques unes des missions.

Nous transcrivons ici, pour Nous conformer au désir de quelques uns d'entre vous, le tarif du Diocèse, en y ajoutant les quatre piastres exigées pour les mariages célébrés hors le temps de la messe.

## HONORARIORUM INDEX.

*Pro Matrimonii Dispensationibus in Ottavensi Diocese.*

Pro dispensatione minus proclamationis bannorum.		\$2 00
id duarum proclamationum id ...		4 00
id trium id id ..		10 00
id quarti gradus simplicis, consanguinitatis et affinitatis.....		10 00
id quarti gradus mixti consanguinitatis et affinitatis.....		12 00
id 4ti gradus cum 3o mixti.....		11 00
id 3tii gradus simplicis.....		14 00
id 3tii gradus mixti.....		18 00
id 3tii gradus mixti cum 2o.....		24 00
id 2i gradus simp.....		40 00
id impedimenti affinitatis spiritualis		4 00
id id pub. honestatis.....		2 00
id temporis prohibiti.....		4 00
id Matrimonii extra Missam celebrati.....		4 00

Donné à Ottawa, le 12 Octobre, 1865.

Recevez, Nos chers Collaborateurs, l'assurance de Notre estime et de Notre affection.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA.

*Relevé des Comptes de la Dime pour le Séminaire et les Prêtres  
infirmes et de la contribution pour l'œuvre de la Propaga-  
tion de la Foi et le Denier de St. Pierre, pour  
l'année 1865.*

	Propagation de la Foi.	Dime du Séminaire.	Prêtres infirmes.	Denier de St. Pierre.
Cathédrale.....	\$22 40	\$20 00	\$ 0 00	\$30 35
St. Joseph.....	0 00	20 00	0 00	17 10
St. André.....	5 50	20 00	0 00	16 28
N. D. de Bonsecours (Hull).....	0 00	20 00	0 00	2 70
March.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Ile des Allumettes.....	0 00	20 00	12 00	0 00
Sheen.....	0 00	0 00	2 00	0 00
Ile du Calumet.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Franck-Town.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Portage du Fort.....	9 45	20 00	20 00	0 00
Arnprior.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Bristol.....	9 13	5 00	2 00	0 00
Onslow.....	22 04	5 00	0 00	0 00
Aylmer.....	4 00	10 00	6 00	2 75
Chelsea.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Ste. Elizabeth de Hull	0 00	2 00	0 00	0 00
Wakefield.....	3 00	10 00	8 00	0 00
Lowe.....	0 00	3 00	0 00	0 00
Lac Ste. Marie.....	0 00	2 00	0 00	0 00
Rivière du Désert.....	4 00	0 00	0 00	0 00
Gatineau.....	0 00	20 00	0 00	13 65
Ange Gardien.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Buckingham.....	17 20	20 00	8 62	0 00
St. Jean de Lochaber..	0 00	5 00	0 00	0 00
St. Malachie.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Ripon.....	0 00	0 00	2 00	2 50
St. André Avellin.....	0 00	20 00	0 00	0 00
Ste. Angélique.....	1 25	20 00	0 00	3 40
N. D. de Bonsecours (Montebello).....	22 75	20 00	8 00	15 00
Grenville.....	0 00	0 00	5 00	0 00
St. Philippe de Cha- tham.....	0 00	5 00	0 00	0 00

St. Eugène (East Hawkesbury) .....	2 00	10 00	2 00	8 00
St. Joachim .....	0 00	5 00	0 00	0 00
L'Original .....	0 00	20 00	8 00	18 00
Vankleek Hill.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Nord Plantagenet .....	0 00	20 00	6 00	0 00
Alfred .....	0 00	5 00	0 00	0 00
Cumberland .....	3 00	0 00	9 00	4 20
Charence .....	0 00	2 00	0 00	0 00
Russell .....	0 00	5 00	0 00	0 00
St. Joseph de Gloucester .....	3 00	10 00	10 00	0 00
Osgoode .....	0 00	5 00	0 00	0 00
Rideau (Front).....	0 00	5 00	0 00	0 00
Gloucester du Sud.....	0 00	5 00	6 00	10 50
Metcalfé.....	0 00	4 00	0 00	0 00
Richmond .....	6 37	10 00	10 00	24 00
Nepean .....	0 00	5 00	0 00	0 00
Huntly .....	10 00	0 00	26 00	9 75
Ramsay. ....	0 00	10 00	0 00	0 00
Pakenham .....	0 00	10 00	9 41	12 25
Fitzroy .....	0 00	0 45	0 00	0 00
Renfrew .....	0 00	10 00	12 00	0 00
Mount St. Patrick.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Spring-town.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Eganville .....	0 00	5 00	0 00	25 00
Douglas .....	0 00	5 00	0 00	0 00
Snake River.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Brudenell .....	0 00	5 00	2 00	5 00
La Passe.....	0 00	0 00	10 00	0 00
Pembroke .....	8 00	10 00	12 00	0 00
Total.....	\$153 09	\$508 45	\$196 03	\$220 43

## REMARQUES.

Les sommes mentionnées ci-dessus n'ont pas été encore toutes remises à l'Evêché, mais un arrangement a du moins été pris, par MM. les Curés, pour les verser prochainement.

Si quelque erreur s'est glissé dans les comptes, on voudra bien nous en prévenir pour que nous puissions la faire connaître à la retraite pastorale.

La commission chargée de régler les comptes a décidé que les prêtres du diocèse qui n'auraient pas envoyé leur contribution annuelle pour les prêtres infirmes, du moins avant le 1er jour d'avril, perdraient tous leurs droits au bénéfice de cette caisse. Cette décision devra cependant recevoir l'approbation du clergé réuni pour la *retraite pastorale*, pour être en force.

Nous remplissons un devoir bien agréable en vous prévenant que les décrets du Concile Provincial revêtus de l'approbation du S. Pontife sont imprimés, et que vous pourrez vous les procurer à l'Evêché. Le prix de l'exemplaire que vous devez vous procurer pour vos églises est de trente cents.

Parmi les décrets approuvés, vous verrez celui qui concerne le soutien du prêtre. Mais, comme, tout en l'approuvant, la Sacrée Congrégation recommande d'user d'indulgence plutôt que de sévérité en en pressant l'exécution, nous nous faisons un devoir de vous dire que, le chef de la famille étant seul coupable, il doit seul être éloigné des sacrements, lorsque ce devoir n'est pas rempli.

L'office de l'Immaculée Conception approuvé par Sa Sainteté le Pape Pie IX est le seul qui doit être récité au jour de la fête et durant l'octave de l'Immaculée Conception et de ses fêtes votives, pour satisfaire à l'obligation de l'office.

Nous avons confiance que tous les prêtres du diocèse se sont fait un devoir d'acquitter trois messes pour notre cher et regretté défunt le Révd. P. O. Boyle, conformément à ce qui avait été réglé pendant la retraite pastorale de 1863.

Donné à Ottawa, le 4 avril 1866.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA.



LETTRE PASTORALE

DE

**Mgr. l'Evêque d'Ottawa**

*Pour les Incendiés de Québec.*

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

A Nos Chers Frères, les catholiques du Diocèse  
d'Ottawa, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Vous l'avez entendue comme Nous, N. T. C. F.,  
le long cri de souffrance qui résonne encore si dou-  
loureusement à nos oreilles : la grande et religieuse  
ville de Québec qui a dans tous les temps montré tant  
de sympathies et de dévouement pour les œuvres,

Québec que l'éloignement du Siège du Gouvernement et que le triste état de son commerce de bois et de la construction des navires tenait déjà depuis quelques années dans la souffrance et le malaise, vient de passer par une de ces grandes épreuves que Dieu ménage de temps en temps dans sa justice pour nous rappeler notre immense misère,—2,000 maisons incendiées, \$3,000,000 perdues, 18,000 personnes sans asile, une église qui avait coûté bien des années de travail, abattue, les maisons d'écoles détruites de fond en comble : tel est le récit navrant et peut-être bien incomplet que nous recevons sur le désastre qui vient d'accabler cette ville infortunée.

C'est bien avec raison que pour exprimer son affliction, nous pouvons appliquer la parole touchante du prophète : *vox in Rama audita est*, c'est celle des soupirs et des gémissements, *ploratus et ululatus multus* ; et comment ne pousserait-elle pas des cris lamentables en voyant tant d'enfants qui faisaient sa consolation et sa gloire plongés dans la misère, tant d'honnêtes artisans qui en peu d'heures ont vu s'anéantir le fruit de longues années de veilles, de travaux et d'économie ; tant de pauvres mères de famille qui n'ont plus un morceau de pain pour nourrir leurs enfants, pas de vêtements, pas de linges pour les couvrir et pour sécher leurs larmes ; tant de personnes âgées et infirmes qui n'ont plus d'abri pour reposer leur vieillesse, toutes errantes, mornes et silencieuses dans ces lieux désolés où dimanche encore étaient leurs maisons, leurs moyens de subsistance, leur présent, leur avenir et où il n'y a plus en ce moment que de la cendre et de la poussière. Ah ! combien la douleur de cette noble cité est aussi juste que profonde ! De grands actes de charité ont, il est vrai, soulagé son cœur, les autorités ecclésiastiques de cette cité mère, les soldats en garnison, toutes les familles que le fléau

a épargnées ont rivalisé sur les lieux avec un noble et saint dévouement pour alléger les misères, mais quel résultat tous ces efforts réunis ont-ils pu obtenir ? calmer un moment la souffrance, mais y remédier c'était impossible. C'est pour cela que cette population porte dans son accablement des regards de confiance vers ses frères qui n'ont pas été comme elle accablés, et leur dit dans un langage muet, mais bien éloquent de la douleur : Ayez pitié de nous ! ayez pitié de nous ! vous au moins qui êtes nos amis ! Pouvons-nous, N. T. C. F., fermer l'oreille à un langage si touchant ?

Nous savons qu'il y a encore peu de dimanches que l'on a fait appel à votre charité en faveur du Souverain Pontife. Le jour de la Toussaint on vous intéressera aux âmes du purgatoire ; souvent vos pasteurs vous invitent à souscrire pour vos églises, vos écoles, les différentes bonnes œuvres que nous devons soutenir, mais nous savons aussi que la calamité qui a pesé sur la ville de Québec n'est pas une calamité ordinaire. Si Dieu nous plaçait dans une pareille épreuve nous voudrions bien trouver des cœurs généreux et compatissants. Ceux qui souffrent sont presque tous des catholiques lors même que la charité doit s'étendre à tous indistinctement, nos frères catholiques irlandais et canadiens peuvent cependant, avec plus de droits, la réclamer de notre part.

Québec a été frappé, mais la justice de Dieu frappe quelques fois les innocents et épargne les coupables, ce n'est par conséquent, non-seulement un acte de charité, mais un acte de justice que nous sommes appelé à remplir. Nous savons enfin que si nous étions frappés nous-mêmes et que les cœurs se fermassent à nos prières, nous nous plaindrions amèrement de cette dureté et de cette indifférence. Pouvons-nous donc nous exposer à être l'objet des mêmes accusations !

Hatons-nous, N. T. C. F. de venir au secours de tant d'infortunés, donnons d'abord l'aumône spirituelle en priant pour que Dieu donne la soumission et la patience à ces infortunés. Donnons aussi l'aumône temporelle et donnons-la de bon cœur; la compassion et la sympathie pour le malheureux adoucisse autant sa souffrance que l'aumône la plus abondante.

En conséquence Nous ordonnons qu'une quête générale soit faite dans les églises du diocèse pour venir au secours des incendiés. Cette quête aura lieu le dimanche qui suivra la lecture de ce mandement. Le produit de cette quête sera envoyé immédiatement à l'Evêché et Nous la transmettrons de suite à Québec.

Sera Notre présent mandement lu dans toutes les églises du diocèse le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Ottawa sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire ce dix-huitième jour d'Octobre, mil huit cent soixante-six.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA.

Par Monseigneur,

John L. O'Connor,

Secrétaire.

*Relevé des Comptes de la Dime pour le Séminaire et les Prêtres  
infirmes et de la Contribution de la Propagation de la Foi  
et le Denier de St. Pierre pour l'année 1866.*

	Propagation de la Foi.	Dime du Séminaire.	Prêtres infirmes.	Denier de St. Pierre.
Cathédrale.....	\$26 25	\$20 00	\$ 0 00	\$46 00
St. Joseph.....	2 25	20 00	0 00	19 40
St. Patrick (Haute- ville).....	0 00	20 00	0 00	39 44
N. D. de Bonsecours (Hull).....	0 00	20 00	0 00	3 17
March.....	0 00	9 50	0 00	0 00
Isle des Allumettes....	0 00	20 00	16 00	0 00
Sheen.....	0 00	4 00	0 00	0 00
Isle du Calumet.....	0 00	10 00	10 00	0 00
Franck-Town.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Portage du Fort....	5 00	20 00	20 00	62 00
Arnprior.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Pontiac.....	2 00	0 00	6 00	2 00
Bristol.....	16 00	5 00	0 00	5 00
Onslow.....	9 00	5 00	0 00	2 00
Aylmer.....	4 00	10 00	8 00	10 50
Chelsea.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Ste. Elizabeth de Hull.	0 00	2 00	0 00	0 00
Wakefield.....	0 00	10 00	0 00	12 82
Lowe.....	0 00	5 00	0 00	11 00
Lac Ste. Marie.....	2 78	2 00	0 00	0 00
Rivière au Désert.....	0 00	0 00	0 00	8 00
Gatineau.....	0 00	20 00	2 00	3 82
St. Joseph (de Glou- cester).....	0 00	10 00	10 00	0 00
Ange Gardien.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Buckingham.....	0 00	20 00	10 00	0 00
St. Malachie.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Ripon.....	0 00	0 00	2 00	0 00
St. André Avellin.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Ste. Angélique.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Bon Secours (Monte- bello).....	12 50	20 00	8 00	5 20
Grenville.....	1 50	5 00	5 00	7 75

St. Eugène (East Hawkesbury)...	10 00	10 00	20 00	21 50
St. Joachim (Front)...	0 00	5 00	0 00	0 00
Nord Plantagenet.....	0 00	10 00	5 00	0 00
Alfred.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Plantagenet du Sud...	0 00	0 00	0 00	0 00
Clarence... ..	3 25	5 00	9 50	5 75
Cumberland .....	0 00	2 50	0 00	0 00
Osgoode ( Prescott Road) .....	0 00	5 00	2 00	0 00
Rideau (Front).....	0 00	5 00	0 00	0 00
Gloucester du Sud.....	0 00	5 00	6 00	0 00
Metcalfé. ....	0 00	5 00	0 00	0 00
Russell .....	0 00	0 00	0 00	0 00
Richmond.....	4 00	10 00	10 10	0 00
Huntley .....	10 00	10 00	24 00	0 00
Pakenham .....	0 00	10 00	2 00	0 00
Fitzroy ... ..	0 00	3 00	0 00	0 00
Renfrew .....	32 25	10 00	2 00	0 00
Springtown .....	0 00	5 00	0 00	0 00
St. Patrick.....	0 00	5 00	2 00	0 00
Eganville .....	0 00	5 00	13 00	0 00
Douglas.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Snake River.....	0 00	5 10	0 00	0 00
Brudenell ... ..	0 00	0 00	2 00	0 00
La Passe.....	0 00	5 00	10 00	0 00
Pembroke. ....	11 00	10 00	12 00	0 00
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$151 78	\$453 60	\$216 60	\$265 35

## OBSERVATIONS.

S'il y a quelque erreur dans le tableau ci-joint on voudra bien me le faire connaître et elle sera corrigée immédiatement.

Quelques-uns des prêtres du diocèse regretteront avec raison de n'avoir pas rempli leur devoir en omettant de faire la collecte prescrite pour le S. Pontife. D'autres regretteront avec plus de raison encore de l'avoir approprié à leur usage particulier. Cette collecte comme la Dime des églises, n'est qu'un dépôt qu'on devrait employer à un autre objet que lorsqu'on est assuré de pouvoir le remettre à la première demande.



Nous n'avons pas besoin de vous dire que Nous ne quittons pour quelques mois le diocèse que pour des raisons justes et graves. L'appel du Souverain Pontife, la nécessité de lui rendre compte de Notre administration et quelques autres raisons qui n'ont pas la même importance, mais que Nous regardons cependant comme très fortes ont pu seules Nous déterminer à laisser pour quelque temps le poste que la Providence Nous a assigné. Mais soyez bien persuadés que quoique éloigné de vous, vous n'en serez pas moins présents à Notre souvenir. Prostré aux pieds du Souverain Pontife, Nous le prions de vous bénir avec Nous. Près des autels ou des saintes reliques de ces âmes généreuses qui ont illustré par leurs vertus et leurs sacrifices les lieux que Nous visiterons, Nous penserons à vous, Nous parlerons de vos besoins, Nous demanderons pour vous les vertus qui font les saints prêtres. Priez de votre côté pour que Notre voyage soit heureux, que Nos demandes soient entendues favorablement. Et afin de rendre vos prières plus puissantes et plus efficaces, vous direz chaque jour pour Nous, à la Sainte Messe, pendant la durée de Notre voyage, l'oraison *Pro prelati et pro Congregationibus illis commissis*.

Recevez, mes chers Confrères, avec Notre Bénédiction l'assurance de Notre dévouement affectueux.

† Jos. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA.



## MANDEMENT

DE

## MONSEIGNEUR D'OTTAWA.

*Prescrivant un Triduum pour l'Eglise.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

Au Clergé et aux fidèles du Diocèse, salut en  
Notre-Seigneur.

Le Souverain Pontife accablé sous le poids de la  
douleur que lui causent en particulier les souffrances  
des églises d'Italie et de Russie, s'adresse au monde  
entier pour obtenir les secours des prières des catho-

liques. Une lettre encyclique transmise à tous les Evêques leur enjoint de prescrire dans toutes les églises de leur diocèse, un triduum de prières et accorde à tous les fidèles qui suivront ces pieux exercices une indulgence plénière et attache de plus une indulgence de sept ans et de sept quarantaines à ceux qui auront accompli les exercices prescrites.

Nous Nous empressons, N. T. C. F., de vous faire connaître cette lettre que Nous attendions avec impatience et Nous vous disons à tous avec le Souverain Pontife: Priez pour les églises d'Italie et de Russie. Priez pour l'Eglise en général et en particulier pour le Souverain Pontife, afin que Dieu lui donne des jours calmes après les rudes épreuves qui ont agité son règne. Nous l'obtiendrons, n'en doutez pas, cet heureux résultat en priant avec ferveur. N'avons-nous pas déjà pour nous encourager une preuve de la vertu des prières qui ont été faites? Rappelez les cruels pressentiments qui agitaient, il n'y a encore que quelques mois, les cœurs des fidèles; l'horizon s'assombrissait et l'orage était prêt de fondre sur la capitale du monde catholique. Un homme exerçait sur la malheureuse Italie une influence déplorable, agitait dans toutes les villes le brandon de la discorde et y soulevait les passions populaires, quelque inexplicable que fût pour toute personne réfléchie et raisonnable la puissance de cet homme, que ses bravades ridicules, ses ineptes impiétés et ses fanfaronnades de saltimbanque rendaient digne de figurer dans une de ces maisons destinées à guérir les intelligences dévoyées, plutôt qu'à la tête d'un peuple civilisé. Il n'en restait pas moins évident que les masses étaient soulevées, que des cœurs même honnêtes et chrétiens, mais abusés par les faux prestiges des noms de liberté et de nationalité étaient entraînés. Rome était sérieusement menacée, mais Dieu veillait du haut du ciel, et celui qui croyait tenir entre ses mains les destinés

de l'Italie, apprécié à sa valeur à Genève, battu à Montana, ignominieusement fugitif à Monte Rotondo, tombe, méprisé par tous, et va confondre son nom dans l'oubli et l'ignominie de tous les persécuteurs de l'Eglise : Rome est délivrée.

Qui a opéré ce changement si prompt et si inattendu ? c'est Dieu et Dieu seul : *hæc mutatio dextra Excelsi*. Il dispose des hommes et des événements pour les faire servir à l'accomplissement de ses desseins de justice et de miséricorde. Il suscite l'orage et au moment où tout paraît désespéré, il ramène le calme. Ainsi vous en agissez, o mon Dieu, à l'égard de l'âme fidèle que vous voulez purifier et rendre digne de vous. Ainsi et plus encore vous le faites à l'égard de l'Eglise qui est votre épouse chérie. Si vous permettez que son front se voile, c'est pour le faire briller d'un nouvel éclat. Si vous voulez que ses larmes coulent, c'est pour les essuyer. Souvent les cœurs timides et de peu de foi se troublent et se découragent à la vue de ces épreuves : le vrai chrétien espère toujours et quand sa foi est récompensée, il bénit Dieu, mais ne se promet pas cependant pour l'avenir des jours purs et sans mélange de nuages. Il sait que la destinée de l'Eglise est de combattre sur la terre. Hier, aujourd'hui et demain la lutte est toujours la même. Son histoire est écrite dans son nom : *Eglise militante*. Celle de ses trois cents pontifes est celle de la persécution, de la souffrance et du martyre, comme elle est celle de la victoire, de la paix et de la gloire. Ses malheurs ne doivent pas nous scandaliser, ni ses triomphes trop nous exalter.

La cause de l'Eglise semble en ce moment triompher. Ses ennemis sont humiliés et confondus ; les puissants de ce monde sentent le besoin de s'entendre et d'aviser ; les commotions de Rome ébranlent tous les peuples et tous les trônes sont menacés lorsque celui du Souverain Pontife est agité ; leur propre intérêt comme celui de la justice fait donc à ceux

qui gouvernent un devoir de le mettre à l'abri des attaques. Ne pouvons-nous donc pas dès lors être en paix ? La foi et la raison leur disent que ce trône n'est que l'avant poste des autres trônes, que si les ennemis de l'ordre parviennent à l'ébranler, ils attaqueront bien vite et avec plus de succès d'autres trônes qui n'ont ni sa force ni sa durée. Ils savent aussi et tout homme libéral et réfléchi comprend que de tous les pouvoirs du monde il a été en tous les temps le plus solidement établi, le plus sage dans ses décisions et le plus modéré précisément par ce qu'il a été plus à l'abri des passions qui aveuglent l'intelligence et plus étranger aux factions qui divisent et tourmentent l'humanité. De là suit qu'il s'est acquis un droit indubitable au respect de tous les hommes et à la protection de tout véritable ami de la justice. Elles leur disent que Rome est la ville du monde catholique, que ses monuments glorieux ont été élevés par les contributions du monde entier, que c'est là que demeure le Père commun des fidèles, que là reposent les cendres des martyrs et des saints glorieux qui sont nos pères, que c'est l'héritage de tous ses enfants, que les en dépouiller ce serait commettre la plus révoltante injustice et s'exposer à l'exécration des siècles. Elles leur disent que la puissance et l'autorité du chef de l'Eglise n'ont pas été obtenues par la force, ni gagnées par la conquête, mais qu'elles ont été données aux pieds des autels, affermiées sur la parole de Jésus-Christ ; les persécuter ou les abandonner lâchement à la persécution qui les menace, ce serait recommencer une lutte sans fin. Car sans admettre d'autres miracles que celui de l'incontestable fait des luttes de l'Eglise et de ses constants triomphes, qui peut douter que cette vieille institution de la papauté qui a déjà triomphé de la force brutale, de la science des savants, de l'astuce des hommes politiques, ne puisse dire aux nouveaux comme aux anciens persécuteurs : *stulto labore consumeris*

vous vous briserez contre ce roc contre lequel se sont brisés les ennemis de dix-huit siècles. Elles leur disent que toutes les puissances catholiques et celles qui comptent dans leur sein (et quelles sont celles qui n'en comptent pas un grand nombre ?) ont droit et intérêt à voir dans Rome un Pontife libre et indépendant pour que leurs inquiétudes soient dissipées, leurs droits maintenus et leurs croyances affirmées. Mais puisque ces principes frappent par leur clarté et ces raisons brillent par l'évidence, ne semble-t-il pas qu'on peut bannir toute inquiétude ? Peut-on supposer qu'ils ne formeront pas la base solide de leurs décisions ? Le doute seul ne semble-t-il pas injurieux à ceux que leur position et leur intelligence placent au-dessus des autres ? Oui, il le serait, et nos inquiétudes seraient déplacées si en portant nos regards sur l'histoire des temps antérieurs, elles n'étaient pas malheureusement justifiées. Que de fois ces principes n'ont-ils pas été méconnus ? Que de fois l'orgueil blessé, les jalousies secrètes, les exigences de la politique, ne les ont-ils pas obscurcis ? Que de fois enfin les hommes de trouble et de discorde, couvrant par leurs clameurs la faiblesse de leur raison et abusant de la terreur qu'ils inspiraient n'ont-ils pas imposé leur doctrine hostile ? Comment dès lors instruits par les leçons du passé, serions-nous sans crainte pour l'avenir ? Recourons donc, pour nous rassurer, à l'arme la plus propre pour nous soutenir dans les épreuves, je veux dire la prière. Les armes de l'éloquence, du génie, de la puissance peuvent faillir, celle de la prière ne faillit jamais. Elle est plus forte que les événements dont elle dispose, que la maladie et la mort même qu'elle a vaincue plus d'une fois, plus forte que Dieu même qui consent à céder à son empire : *omnipotentia supplex*. Prions donc puisque le Souverain Pontife nous y invite et demandons qu'il sorte victorieux des attaques qui sont dirigées contre

lui Prions pour que la sagesse, l'intelligence et la force président aux conseils des Souverains. Prions enfin avec ferveur, car c'est pour la plus noble des causes.

En conséquence, on fera dans toutes les églises du diocèse où il y a un service régulier, un Triduum solennel. Nous laissons à Messieurs les Curés de décider quel sera le temps le plus favorable pour les catholiques qui leur sont confiés. On donnera à ce Triduum tout l'éclat possible. On pourra recourir au zèle et à la charité de quelque confrère du voisinage pour rendre les exercices plus utiles.

Sera Notre présent Mandement lu dans toutes les églises du diocèse et dans les communautés religieuses le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Ottawa sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire le sept Novembre mil huit cent soixante-sept.

† JOS. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA.

Par Monseigneur,

John L. O'Connor,  
Secrétaire.

---

#### AVIS AU CLERGÉ.

Les membres du Clergé du diocèse profiteront de cette circonstance pour ranimer dans le cœur des populations l'amour et la vénération pour le chef de l'Eglise. Ils feront eux-mêmes la quête qui est indiquée par les règlements du diocèse ou choisiront dans la paroisse quelques unes des personnes qui inspirent plus de confiance, après avoir fortement recommandé cette collecte aux paroissiens. Espérons

que Nous n'aurons plus par la suite la douleur de voir quelques unes des missions du diocèse nommées dans le tableau que Nous publions chaque année, sans que la plus légère offrande figure à côté de leurs noms.

Nous engageons aussi les membres du clergé à ranimer le zèle des peuples qui leur sont confiés pour la grande œuvre de la Propagation de la Foi. Messieurs les Directeurs de Paris Nous ont fait tenir une lettre touchante pour Nous exposer les besoins pressants des missions dans toutes les parties du monde. Notre offrande ne peut pas être considérable car le diocèse est pauvre et nouveau, mais quelle est la mission assez pauvre pour ne pas pouvoir donner l'obole de la veuve pour les œuvres importantes qui surgissent dans un grand nombre de localités ?



*Relevé des Comptes de la Dime pour le Séminaire et les Prêtres  
infirmes et de la contribution pour l'œuvre de la Propaga-  
tion de la Foi et le Denier de St. Pierre, pour  
l'année 1867.*

	Propagation de la Foi.	Dime du Séminaire.	Prêtres infirmes.	Denier de St. Pierre.
Cathédrale.....	\$60 15	\$20 00	\$ 0 00	\$76 00
St. Joseph.....	2 50	20 00	0 00	10 12
St. Patrice.....	6 00	20 00	0 00	5 75
Hull.....	0 00	20 00	0 00	5 25
March.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Ile des Allumettes.....	0 00	20 00	20 00	0 00
Ile du Calumet .....	0 00	10 00	0 00	0 00
Franck-Town .....	0 00	5 00	0 00	0 00
Portage du Fort.....	4 00	10 00	20 00	0 00
Arnprior.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Pontiac .....	0 00	0 00	2 00	0 00
Bristol .....	8 00	5 00	0 00	5 00
Onslow.....	6 00	3 00	0 00	5 00
Aylmer .....	2 00	10 00	8 00	35 25
Chelsea.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Wakefield .....	0 00	10 00	6 00	0 00
Lowe .....	0 00	2 00	0 00	0 00
Rivière du Désert.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Gatineau .....	3 40	20 00	2 00	0 00
St. Joseph de Glouces- ter .....	3 00	10 00	10 00	0 00
Ange Gardien.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Buckingham .....	0 00	20 00	0 00	0 00
St. Jean de Lochaber..	0 00	10 00	2 00	0 00
St. Malachie .....	0 00	5 00	0 00	0 00
Ripon .....	0 00	5 00	2 00	1 75
Ste. Angélique.....	0 00	10 00	0 00	0 00
Bonsecours .....	8 00	20 00	4 00	10 00
East Hawkesbury.....	0 00	0 00	5 00	0 00
Nord Plantagenet.....	0 00	20 00	10 00	5 00
Clarence .....	0 00	5 00	9 25	7 50
Osgoode .....	10 00	5 00	2 00	15 00
Gloucester du Sud.....	0 00	7 00	6 00	9 00
Metcalfe .....	0 00	5 00	0 00	7 00



consentons à attendre encore jusqu'au 1er Mai prochain. Mais nous déclarons en même temps que nous retirons le pouvoir de donner à l'avenir ces dispenses à ceux qui n'auront pas envoyé à cette époque l'argent de celles qu'ils ont données dans le courant de l'année 1867, et qu'ils auront à nous écrire pour toutes les demandes qui leur seront adressées dans la suite. Nous déclarons pareillement que ceux qui n'auront pas envoyé le 1er Mai prochain la dîme de leurs églises à l'Évêché cesseront conformément à notre circulaire d'aller dire la messe le Dimanche dans les églises de leurs missions et ne diront dans le lieu de leur résidence qu'une messe basse à huit heures du matin et sans instruction. Pour prévenir la rigueur de cette mesure, nous invitons ceux du Clergé qui craignent d'y être exposés d'en prévenir immédiatement les marguilliers de leurs églises.

Nous retirons par la présente circulaire toutes les permissions que nous avons données, d'offrir la Sainte Messe dans les maisons particulières qui ne sont point à six milles au moins de l'église. Cette mesure sera en force dans tout le Diocèse à partir du 1er Mai, 1868.

† Jos. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA,

Ottawa, le 27 Mars 1868.

*Relevé des Comptes de la Dime pour le Séminaire et les Prêtres  
infirmes et de la Contribution de la Propagation de la Foi  
et le Denier de St. Pierre pour l'année 1868.*

	Propagation de la Foi.	Dime du Séminaire.	Prêtres infirmes.	Denier de St. Pierre.
Cathédrale.....	\$34 75	\$20 00	\$ 0 00	\$41 00
St. Joseph.....	0 00	20 00	0 00	30 00
St. Patrice.....	0 00	20 00	6 00	0 00
Hull.....	0 00	20 00	0 00	0 00
Isle des Allumettes....	0 00	20 00	6 00	0 00
Sheen.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Isle du Calumet.....	0 00	10 00	6 00	0 00
Franck-Town.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Portage du Fort....	0 00	0 00	6 00	0 00
Bristol.....	10 20	0 00	0 00	0 00
Onslow.....	5 00	10 00	6 00	5 00
Pontiac.....	1 00	0 00	0 00	0 00
Aylmer.....	0 00	0 00	6 00	0 00
Eardly.....	0 00	5 00	2 00	1 00
Chelsea.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Ste Elizabeth de Cant- ley.....	0 00	20 00	6 00	0 00
La Pêche.....	4 29	5 00	6 00	8 80
Wakefield.....	0 00	2 00	0 00	0 00
Lowe.....	0 00	5 00	6 00	0 00
Visitation.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Lac Ste. Marie.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Désert (Maniwaki)....	2 10	5 00	0 00	14 20
St. Gabriel.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Gatineau.....	7 05	20 00	6 00	8 25
Buckingham.....	0 00	20 00	6 00	26 50
Ange Gardien.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Lochabor (Thurso)....	0 00	5 00	6 00	0 00
St. Malachie.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Ripon.....	0 00	10 00	6 00	0 00
St. André Avellin.....	0 00	20 00	6 00	0 00
Ste. Angélique.....	3 00	10 00	6 00	0 00
Bon Secours (Monte- bello).....	7 50	20 00	6 00	0 00
Grenville.....	0 00	0 00	0 00	0 00

St. Philip.....	0 00	0 00	0 00	0 00
St. Joachim.....	0 00	0 00	0 00	0 00
St. Eugène.....	14 00	20 00	6 00	30 00
L'Original.....	0 00	20 00	6 00	24 00
Vankleek-Hill.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Plantagenet Nord.....	0 00	20 00	6 00	5 00
Plantagenet Sud.....	0 00	5 00	6 00	0 00
Alfred.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Clarence... ..	0 00	10 00	6 00	5 00
St. Joseph (Gloucester)	0 00	10 00	6 00	0 00
Cumberland .....	0 00	5 00	6 00	0 00
La Blanche.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Embrun .....	0 00	20 00	6 00	0 00
Gloucester Sud.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Metcalfe. ....	0 00	0 00	0 00	0 00
Osgoode.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Rivière Rideau.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Richmond.....	8 00	10 00	6 00	7 00
Nepean .....	2 00	0 00	0 00	0 00
Goulburn .....	0 00	0 00	0 00	0 00
Huntley .....	0 00	10 00	0 00	0 00
Ramsay .....	0 00	0 00	0 00	0 00
Pakenham .....	21 30	10 00	6 00	21 30
Fitzroy .....	11 90	5 00	0 00	11 90
Arnprior.....	0 00	5 00	6 00	0 00
Renfrew .....	7 50	10 00	6 00	0 00
Springtown .....	0 00	5 00	0 00	0 00
Mont St. Patrick. ....	0 00	5 00	6 00	20 00
Brudenell.....	0 00	5 00	6 00	62 00
Doyle Settlement.....	0 00	0 00	0 00	0 00
Eganville .....	0 00	10 00	6 00	40 00
Douglas.....	0 00	5 00	0 00	0 00
Snake River.....	0 00	5 00	0 00	0 00
La Passe.....	0 00	10 00	6 00	0 00
Pembroke. ....	0 00	20 00	6 00	0 00
Temiskaming.....	0 00	0 00	0 00	0 00

---

\$139 59    \$512 00    \$200 00    \$360 95

## REMARQUES.

S'il y a quelque erreur dans le tableau précédent, on vaudra bien nous le faire connaître pour la corriger.

Les prêtres qui n'auront pas remis à l'Evêché le montant des dispenses de l'année 1868, avant le 20 Avril prochain, perdront dès ce jour le droit de les donner à l'avenir.

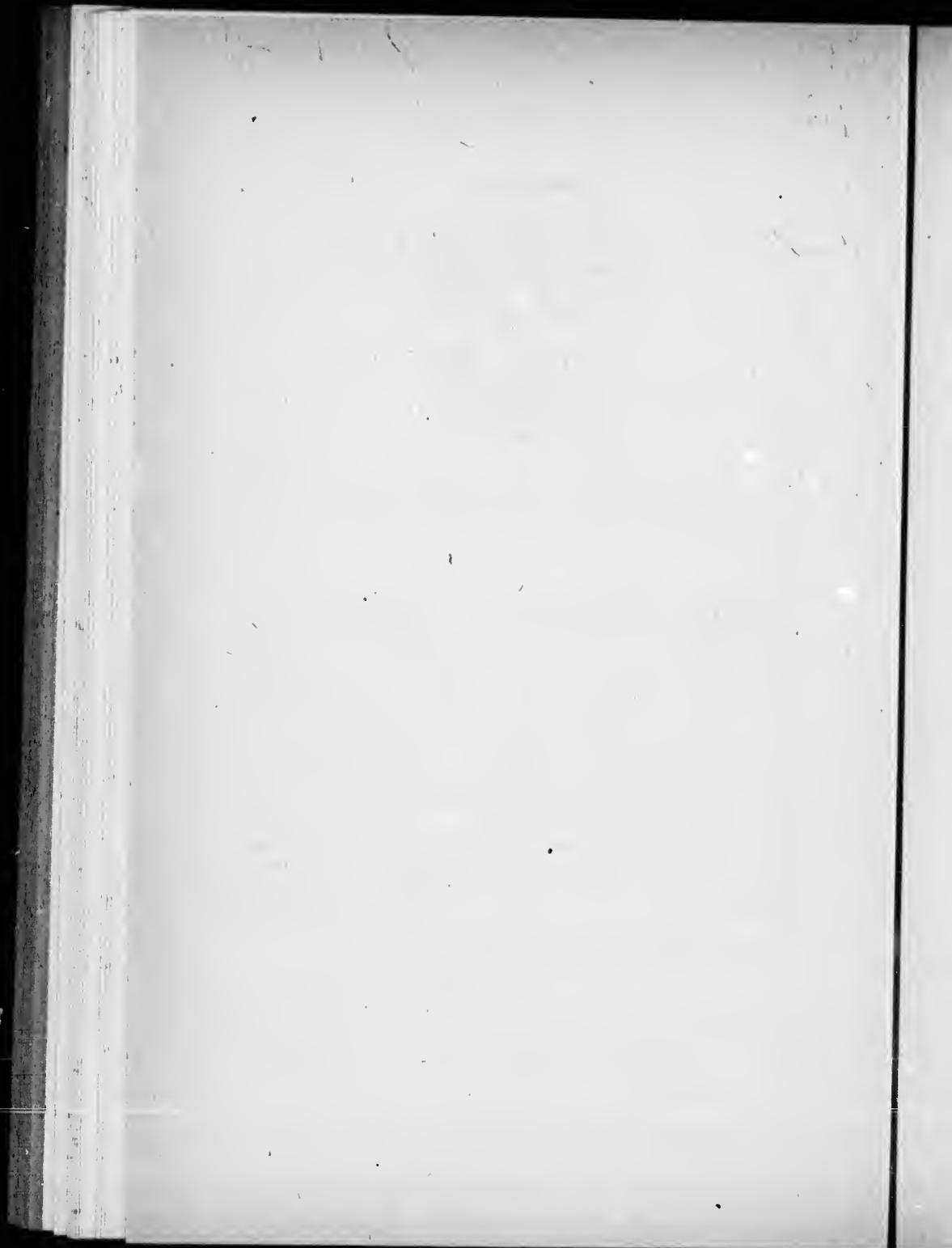
## Observations importantes au Clergé du Diocèse.

Le 10 Avril prochain, l'on célébrera dans tout le monde catholique le 50<sup>e</sup> anniversaire de la prêtrise de notre glorieux Pontife Pie IX. Chacun des prêtres du Diocèse ajoutera à l'oraison *Deus omnium fidelium*, etc., déjà prescrite, celle *pro concordia in Congregatione* à la messe du jour. On invitera les fidèles à assister à cette messe et à y communier s'ils en sont jugés dignes pour que Dieu conserve encore longtemps à son Eglise un pontife aussi glorieux.

Dans notre circulaire du mois de Décembre, 1868, nous avons rappelé aux prêtres du diocèse l'obligation de n'avoir dans leur presbytère que des domestiques d'un âge canonique. Nous ordonnons par les présentes *sub pena suspensionis ipso facto incurrendâ*, que cette règle soit mise en force à partir du 15 Mai prochain. Nous consentons néanmoins à ce que, dans les presbytères où il y a deux domestiques et où la première a l'âge et les conditions requises, on garde celle qui l'aide lors même qu'elle n'aurait pas l'âge canonique. Mais nous prévenons que cette mesure est temporelle et uniquement pour donner un temps convenable pour s'en procurer quelques unes dont l'âge sera plus avancé, car notre intention est de presser sous les mêmes peines l'obligation de n'avoir dans les presbytères que des personnes qui ont l'âge voulu par les Canons de l'Eglise.

Donné à Ottawa, le 1er Avril, 1869.

JOS. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA.





## LETTRE PASTORALE

DE

### Mgr. l'Evêque d'Ottawa

*Pour la publication de l'indulgence plénière en forme  
de Jubilé de N. S. P. le Pape Pie IX, à l'occasion  
du prochain Concile Œcuménique.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

Au Clergé Séculier, aux Communautés Religieuses  
et aux fidèles de Notre Diocèse, salut et  
bénédictio en N. S.

Nous Nous empressons, à Notre retour de la  
Visite Pastorale, de profiter des premiers moments  
qui Nous sont accordés, pour porter à votre con-

naissance l'admirable lettre de Notre Saint Père en date du 11 Avril, 1869. Méditez dans le silence ses paroles, bénissez Dieu de la grâce nouvelle qui est accordée au monde entier, et, pour vous encourager à en profiter, ne perdez pas de vue que c'est pour obtenir de Dieu, à tous les Pontifes du monde entier réunis à Rome, les lumières et les grâces nécessaires pour accomplir une des œuvres les plus importantes de l'Eglise.

“ LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE.”

*A tous les Fidèles Chrétiens qui verront les Présentés Lettres.*

Le Souverain Pontife et Pape Pie IX, Salut et bénédiction Apostolique.

Personne n'ignore que Nous avons convoqué un Concile Œcuménique qui doit être ouvert dans notre basilique du Vatican le 8 Décembre prochain, jour consacré à la Conception Immaculée de la Très-Sainte Vierge Marie Mère de Dieu. C'est pourquoi, en ce temps-ci surtout, Nous ne cessons, dans l'humilité de notre cœur, d'adresser de très-ferventes prières et supplications au tres-clément Père des lumières et des miséricordes, de qui découle tout don excellent et parfait, afin qu'il envoie du Ciel où il siège, pour Nous assister, sa sagesse, et qu'elle soit avec Nous, travaille avec Nous, et que Nous sachions ce qu'il a pour agréable. Et afin que Dieu prête plus facilement l'oreille à nos vœux et à nos prières, Nous avons résolu d'exciter la religion et la piété de tous les fidèles du Christ, pour que, joignant leurs prières aux nôtres, Nous implorions le secours de la droite du Tout-Puissant et sa céleste lumière et Nous puissions décider dans ce Concile toutes les choses qui ont rapport au salut commun du peuple chrétien tout entier, à l'utilité, à la plus grande gloire et félicité

et surtout à la paix de l'Eglise Catholique. Et comme il est manifeste que les prières des hommes sont plus agréables à Dieu lorsqu'ils se présentent à lui avec un cœur pur, c'est-à-dire, l'âme exempte de toute faute, Nous avons résolu d'ouvrir à cette occasion, aux fidèles du Christ, avec une libéralité apostolique, les trésors célestes des Indulgences confiés à notre distribution, afin que, embrasés d'ardeur par une vraie pénitence et purifiés des taches de leurs péchés par le Sacrement de Pénitence, ils s'approchent avec plus de confiance du trône de Dieu, et obtiennent par un secours opportun sa miséricorde et sa grâce.

C'est dans cette intention que Nous annonçons au monde catholique l'Indulgence *ad instar Jubilæi*. A cet effet, fort de la miséricorde du Dieu Tout-Puisant et de l'autorité de ses Apôtres les Bienheureux Pierre et Paul; par ce pouvoir de lier et de délier que le Seigneur Nous a confié malgré notre indignité; à tous les fidèles du Christ de l'un et l'autre sexe qui demeurent dans notre bonne ville de Rome ou s'y rendent, et qui, à partir du premier Juin prochain, jusqu'à la clôture du Concile que Nous avons convoqué, visiteront les Basiliques de St. Jean-de-Latran, de St. Pierre et de Ste. Marie-Majeure ou deux fois l'une d'elles, y prieront dévotement pendant quelque temps pour la conversion de tous ceux qui sont malheureusement dans l'erreur, pour la Propagation de la Très-Sainte Foi et pour la paix, la tranquillité et le triomphe de l'Eglise Catholique, et en outre jeûneront non-seulement aux Quatre-Temps de l'année, mais encore trois jours, même non continus, soit le mercredi, le vendredi et le samedi, et dans le même espace de temps se confesseront, recevront avec respect le Sacrement de l'Eucharistie, et feront quelque aumône aux pauvres selon ce que sa dévotion suggérera à chacun; et aux autres fidèles domiciliés hors de

Rome, en quelque lieu que ce soit, qui visiteront pendant le même laps de temps les églises désignées après lecture de ce Bref par les Evêques, leurs Vicaires ou Officiers ou ceux qui, délégués par eux ou en leur absence, exercent la charge des âmes, ou deux fois une de ces églises, en accomplissant les autres œuvres prescrites, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, par les présentes, l'Indulgence Plénière et la rémission de tous leurs péchés, comme on a coutume de l'accorder, l'année du Jubilé, à ceux qui visitent certaines églises de Rome ou hors de Rome, et cette Indulgence pourra être appliquée *per modum suffragii* aux âmes qui ont quitté cette vie unies à Dieu dans l'amour.

Nous accordons aussi, que les personnes en voyage sur mer ou sur terre puissent gagner cette même Indulgence, aussitôt qu'elles seront de retour dans leurs domiciles respectifs, en accomplissant les œuvres susdites et en visitant deux fois l'Eglise Cathédrale ou principale ou leur église paroissiale. Quant aux religieux de l'un et l'autre sexe, à ceux qui vivent dans une clôture perpétuelle, à tous les autres, laïques, séculiers ou réguliers, ainsi qu'à ceux qui sont en prison ou en esclavage ou empêchés par la maladie ou toute autre raison, et ne pouvant accomplir les œuvres susdites ni quelques-unes d'entre elles, Nous accordons qu'un confesseur parmi ceux approuvés par l'Evêque diocésain, commuent ces œuvres en autres œuvres de piété, les ajourne à un autre temps rapproché où les pénitents puissent les accomplir, avec la faculté de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

En outre, à tous les fidèles séculiers et réguliers de quelque ordre ou institut que ce soit, même de ceux qui doivent être nommés spécialement, Nous accordons la faculté de se choisir à cet effet pour confesseur tout prêtre séculier ou régulier approuvé

comme tel par l'ordinaire (faculté dont jouiront aussi les religieuses, novices et autres femmes vivant dans les monastères, pourvu que ce confesseur soit approuvé pour les religieuses), lequel les puisse absoudre au for de la conscience et cette fois seulement des sentences d'excommunication, de suspense et autres censures ecclésiastiques, infligées par le droit ou par l'homme, pour quelque cause que ce soit, à l'exception de celles exceptées ci-dessous, et de tous les péchés, excès, crimes et délits, quelque graves et énormes qu'ils soient, même réservés spécialement aux ordinaires, ou à Nous et au Saint Siège, et dont l'absolution, d'ailleurs quelque ample qu'elle soit, ne serait pas censée accordée, et puisse, quant aux vœux quels qu'ils soient, même jurés et réservés au Saint Siège (excepté toujours ceux de chasteté, de religion et d'obligation acceptés par un tiers ou bien où ils s'agit de préjudice d'un tiers, si ces vœux sont parfaits et absolus, et excepté aussi les peines qui sont appelées préservatives du péché, à moins que la commutation future ne soit conçue de façon à ne pas moins empêcher de commettre le péché que la première matière du vœu) les commuer, en en dispensant, en autres œuvres pies et salutaires, en leur enjoignant à tous, quels qu'ils soient, dans toutes les matières susdites, une pénitence salutaire et d'autres choses au choix du confesseur.

Nous accordons en outre la faculté de dispenser de l'irrégularité provenant de la violation des censures, pourvu qu'elle ne soit ni publique ni de nature à le devenir facilement. Nous n'entendons, cependant, par les présentes, ni dispenser de toute autre irrégularité *ex delicto* ou *ex defectu*, publique ou occulte, ou de toute note, incapacité ou inhabilité encourue d'une façon quelconque, ni accorder quelque pouvoir d'en dispenser, ou de rendre habile et de rétablir *in pristinum statum*, même au for de la

conscience, ni déroger à la Constitution *Sacramentum Penitentiae* publiée par notre vénérable prédécesseur Benoit XIV, avec des déclarations spéciales quant à l'incapacité à absoudre le complice et à l'obligation de la dénonciation, ni établir que les présentes puissent ou doivent être en faveur de ceux qui ont été par Nous et le Saint-Siège, par quelque prélat ou juge ecclésiastique, excommuniés *nominatim*, suspendus, interdits ou déclarés tombés sous le coup d'autres sentences et censures, ou dénoncés publiquement, à moins qu'ils n'aient satisfait dans le temps prescrit et ne se soient entendus avec les parties. S'ils n'ont pu satisfaire au gré du confesseur dans le temps prescrit, Nous accordons qu'on leur absolve dans le for de la conscience à cette seule fin de leur faire gagner les indulgences du Jubilé, et en leur imposant l'obligation de satisfaire aussitôt qu'ils le pourront.

C'est pourquoi, en vertu de la sainte obéissance, Nous prescrivons et commandons strictement par les présentes à tous les Ordinaires et à leurs Vicaires et Officiers et, à leur défaut, à ceux qui ont charge d'âmes, que, aussitôt après avoir reçu la copie ou un exemplaire imprimé des présentes, le plus tôt qu'ils le jugeront à propos dans le Seigneur selon les temps et les lieux, ils publient ou fassent publier les présentes dans leurs Églises et Diocèses, Provinces, Villes, Bourgs et Localités, et désignent au peuple convenablement préparé autant que possible par la prédication de la parole de Dieu, l'église ou les églises à visiter pour le présent Jubilé.

Et ce, nonobstant les constitutions et prescriptions apostoliques, surtout celles qui réservent la faculté d'absoudre de certains cas y exprimés au Pontife Romain régnant, de sorte que des indulgences et des pouvoirs semblables ou non ne peuvent être accordés à personne s'il n'est fait mention expresse ou dérogation spéciale à ce sujet; nonobstant la

règle de *non concedendis Indulgentiis ad instar* ; nonobstant les statuts et coutumes, privilèges et indults confirmés par serment, des'ordres, congrégations ou instituts queleonques, et accordés, approuvés et renouvelés par lettres apostoliques aux mêmes ordres, congrégations et instituts et à leurs personnes : toutes choses auxquelles, lors même qu'il faudrait faire d'elles et de leur teneur entière une mention ou toute expression spéciale, spécifique, expresse et individuelle, mais non par des clauses générales emportant le même effet, ou bien observer pour cela une forme particulière, tenant leur teneur pour suffisamment exprimée par les présentes, et leur forme pour gardée, Nous dérogeons cette fois spécialement, *nominatim* et pour l'effet que dessus, nonobstant toutes autres choses contraires.

Nous commandons en outre que, à partir du 1er Juin prochain, jusqu'au jour où le Concile Œcuménique sera clos, dans le monde catholique tout entier, les Prêtres de l'un et l'autre clergé ajoutent chaque jour à la messe l'oraison du Saint-Esprit, et que la messe du Saint-Esprit soit célébrée outre la messe conventuelle ordinaire, dans toutes les églises patriarcales, basiliques et collégiales de Rome, ainsi que dans toutes les cathédrales et collégiales du monde par leurs chanoines, et dans toutes les églises des religieux des diverses familles religieuses qui sont tenues à célébrer la messe conventuelle ; cette messe du Saint-Esprit sera célébrée le jeudi, quand une fête de première et de seconde classe ne tombera pas ce jour-là, sans que, néanmoins, cette messe ait aucune obligation d'application.

Comme les présentes ne peuvent être portées partout et afin qu'elles parviennent plus facilement à la connaissance de tous, Nous voulons que, dans tous les pays, on ajoute la même foi à leurs copies ou exemplaires imprimés, revêtus de la signature d'un notaire public ou du sceau d'une personne consti-

tuée en dignité ecclésiastique, qu'aux présentes elles-mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près de S. Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 11 Avril, 1869, de notre Pontificat la 23<sup>e</sup> année.

N. CARD. PARACCIANI-CLARELLI.

Conformément aux intentions du Souverain Pontife, le Jubilé est ouvert dans Notre diocèse et le temps pour le gagner ne finira qu'à la clôture du Concile.

Pour gagner cette Indulgence les conditions suivantes doivent être remplies.

1o. Visiter deux fois dans Notre Ville Episcopale l'Eglise Cathédrale, les Communautés Religieuses leurs propres Chapelles, et dans les Paroisses et Missions du Diocèse l'église de la localité.

2o. Jeûne : trois fois dans la même semaine à part des jeûnes des quatre-temps.

3o. Se confesser et recevoir avec respect la sainte Eucharistie.

4o. Faire une aumône aux pauvres selon sa dévotion.

5o. Chaque prêtre dira à la messe l'oraison de *Spiritu Sancto* qui remplacera celle qui est spécialement recommandée *pro Papa*.

Sera Notre présente lettre Pastorale lue dans toutes les églises et paroisses du diocèse, le Dimanche après sa réception.

Donné dans Notre maison Episcopale à Ottawa, sous Notre seing et le sceau de Nos armes et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 3 Juillet, 1869.

† Jos. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA.

Par mandement de Monseigneur,

J. L. O'CONNOR, Secrétaire.

## AVIS AU CLERGÉ.

La Retraite Pastorale commencera à Ottawa, le MARDI SOIR, 3 AOUT, et se terminera le 10 au matin. C'est le Revd. M. O'Farrell, prêtre de St. Sulpice qui la prêchera. Aucun des prêtres du diocèse ne peut se dispenser d'y assister sans Nous avoir fait approuver ses raisons à l'avance. Pour les malades des diverses paroisses on s'adressera pendant la retraite, à l'Orignal, au Calumet, (à Renfrew jusqu'au Dimanche et les jours suivants à Brudenell.)

Le sujet de l'examen des jeunes prêtres sera celui qui est indiqué dans le Programme pour la troisième année : *la grace, la justice, les contrats, les censures, les irrégularités et les sacrements en général.*



présentes  
montrées.  
s l'Anneau  
Pontificat la

-CLARELLI.

erain Pon-  
ocèse et le  
clôture du

conditions

Episcopale  
Religieuses  
arosses et

semaine à

et la sainte

selon sa

raison de  
est spécia-

lue dans  
Dimanche

à Ottawa,  
rmes et le  
illet, 1869.

TTAWA.

ecrétaire.





MANDEMENT  
DE  
MONSEIGNEUR D'OTTAWA.

*A l'occasion de son départ pour Rome, pour assister au  
Concile Œcuménique.*

---

JOSEPH EUGÈNE GUIGUES

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut  
et Bénédiction.

Vous l'avez entendue comme Nous, N. T. C. F.,  
la voix du Chef Suprême de l'Eglise, qui convoque  
à Rome tous les premiers Pasteurs du monde ca-  
tholique. Déjà un grand nombre d'entre eux se

sont acheminés vers la Ville Eternelle, et dans peu de jours, comme eux et avec eux Nous dirons : Nous marchons vers Rome, Nous allons Nous prosterner aux pieds du Souverain Pontife, dont la voix Nous appelle. Ce sera pour la quatrième fois qu'il Nous sera donné d'entreprendre ce grand voyage. Nous pouvons Nous rendre le témoignage que c'est toujours dans l'intérêt du diocèse et pour le bien de vos âmes que Nous l'avons fait. Deux fois, Nous avons, conformément aux règles de l'Eglise, rendu compte de Notre administration au Pasteur Suprême. Nous avons, la troisième fois, obéi à la voix du Pontife qui Nous appelait pour assister au dix-huitième centenaire de St. Pierre. Et, en ce moment, Nous allons représenter le diocèse et y porter le dépôt de la foi, de la discipline et des usages de l'Eglise d'Ottawa, assister aussi à cette grande délibération de l'assemblée la plus auguste de l'univers, puisqu'elle ne s'appuiera pas seulement sur la sagesse de l'homme, mais qu'elle sera conduite et dirigée par l'Esprit-Saint lui-même.

Vous demanderez peut-être : Quel est donc l'objet de cette grande réunion ? Est-ce celui de proclamer des vérités nouvelles et encore inconnues dans l'Eglise ? Non, N. T. C. F., toute la doctrine catholique a été donnée par Jésus-Christ à ses apôtres, elle a été conservée comme un dépôt précieux dans l'Eglise. Mais l'histoire Ecclésiastique nous dit que souvent dans les siècles passés l'hérésie, l'esprit de révolte conjurés ensemble, ont fait des efforts incroyables pour obscurcir la lumière de la vérité et entraîner les peuples dans l'abîme de l'erreur. L'Eglise pouvait-elle rester muette et laisser l'erreur envahir l'héritage de son divin maître ? Non, N. T. C. F. Alors comme aujourd'hui, les Evêques appelés à la voix du successeur de Pierre, ont flétri l'erreur, élevé le phare sacré de la foi qui doit diriger les peuples catholiques. Pourrions-nous

donc être surpris que dans un temps comme celui où nous nous trouvons, où tant d'ennemis conjurent contre l'Eglise pour la perdre, où tant de faux principes sont étalés avec impudence, où l'orgueil et la fausse science répandent tant de nuages pour obscurcir la vérité, l'Eglise, usant de la grande autorité qui lui est donnée par Jésus-Christ, rappelle, dans cette occasion solennelle, les principes qui affermissent les sociétés et inscrivent sur son étendard les vérités lumineuses qui seront le point de ralliement aux vrais catholiques.

Quel est donc encore le grand objet du Concile ? Souvent vous avez admiré avec nous l'extension prodigieuse de la foi catholique, vous avez entendu raconter les conquêtes glorieuses qu'elle a obtenues dans le monde entier sur l'erreur et l'hérésie. Parmi les siècles qui se sont écoulés, il en est peu qui en comptent de plus nombreuses et de plus éclatantes. Mais pour affermir cette œuvre, il faut rappeler les règles des mœurs et les inculquer fortement dans l'âme. Il faut fortifier les règles de la discipline, rallier dans la même foi, la même espérance, la même prière, les mêmes sacrements, ces milliers d'intelligences qui viennent de tous les points de la terre, de toutes les branches de la race humaine, de l'extrême civilisation, comme de l'extrême barbarie pour former les sept sceaux de cette admirable unité qui fait la force et la gloire de la véritable Eglise, comme elle est l'appui et la consolation de l'âme fidèle. Or qui pourra mieux accomplir cette grande œuvre que le Concile Œcuménique ?

Quel est aussi le grand objet que Nous avons Nous-mêmes en vue ? Nous vous le dirons avec confiance, N. T. C. F., parce qu'il vous intéresse. Nous voulons retremper Notre foi près du trône de Pierre, que dix-huit siècles de lutte n'ont fait qu'affermir. Nous voulons raffermir Notre charité près des cendres des martyrs glorieux qui ont donné leur

sang pour Jésus-Christ, des confesseurs qui ont étonné le monde par la force de leur foi et la grandeur de leurs œuvres, des vierges qui ont brillé par l'éclat des vertus les plus pures. Nous voulons enfin corroborer dans vos âmes le triple lien du respect, de la confiance, de la vénération pour le chef de l'Eglise, de la charité la plus tendre pour Nos frères dans l'Episcopat, du dévouement aussi le plus absolu pour les âmes qui Nous sont confiées. Voilà Notre but. Pouvons-Nous Nous en proposer de plus noble ?

Tels seront, N. T. C. F., les fruits précieux de ce Concile ? Telles sont les fins et les nobles espérances qu'il Nous est permis de former. Quel est donc le cœur catholique qui en contemplant par avance ces glorieux triomphes de l'Eglise ne bénirait pas Dieu et ne dirait pas avec l'accent de la reconnaissance : Heureux les yeux qui verront ! Heureuses les oreilles qui entendront ! Heureux le siècle qui, parmi les grandes merveilles qui le distingueront, pourra compter la plus grande de toutes, celle du Concile du Vatican, le vingtième Concile Œcuménique !

Mais pour que nos vœux et ceux du monde entier puissent être remplis, n'oublions pas, N. T. C. F., que nous avons besoin du secours de Dieu.—Priez donc chaque jour pour celui qui est votre pasteur, qui sera votre représentant au Concile, qui soutiendra vos intérêts avec ceux de l'Eglise. Priez aussi pour que Dieu assiste tous ces vénérables pontifes, qu'il les éclaire et les fortifie pour proclamer la vérité, repousser l'erreur, la flétrir, sans se laisser ébranler par les séductions et les considérations humaines. Mais tout en demandant pour eux la force pour défendre la vérité, demandez en même temps la charité qui attire les âmes, gagne les cœurs indociles et rebelles, et attire surtout les âmes faibles, que l'austérité apparente de la vertu effraie et décourage.

En retour de ces prières, soyez persuadés, que, quoique éloigné de vous, vous n'en serez pas moins présents à Notre souvenir. Prosterné aux pieds du Souverain Pontife, Nous le prions de vous bénir avec Nous. Près des autels où reposent les Saintes Reliques des âmes généreuses, qui ont illustré par leurs vertus et leurs sacrifices les lieux que Nous visiterons, Nous penserons à vous, Nous parlerons de vos besoins, Nous demanderons pour vous les vertus qui obtiennent le ciel.

Le présent mandement sera lu et publié au prône de chaque paroisse le dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa, sous Notre seing et le sceau de Nos armes et le contre-seing de Notre Secrétaire, le vingt-quatre Septembre, mil huit cent soixante-et-neuf.

† JOS. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA.

Par Mandement,

J. L. O'CONNOR, D.D. Secrétaire.

---

#### NOTE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE.

Mon départ d'Ottawa est fixé au 12 Octobre. Veuillez ne pas perdre de vue la recommandation faite pendant la retraite pastorale, d'envoyer à l'Evêché, avant le 10 Octobre, l'argent des dispenses que vous avez données depuis Janvier 1869, ainsi que le produit de la collecte faite pour le Souverain Pontife.

Les Très-Révérands Pères Dandurand et Tabaret sont chargés de l'administration du Diocèse pendant mon absence.

*Relevé des Comptes de la Dime pour le Séminaire, la  
Propagation de la Foi et les Prêtres Infirmes  
pour l'année 1869.*

	Propagation de la Foi.	Dime du Séminaire.	Prêtres infirmes.
Cathédrale.....	\$24 00	\$20 00	\$ 0 00
St. Joseph .....	0 00	20 00	0 00
St. Patrice.....	0 00	20 00	6 00
Hull .....	0 00	20 00	0 00
Allumettes .....	0 00	20 00	6 00
Sheen.....	0 00	0 00	0 00
Calumet.....	0 00	10 00	6 00
Franktown .....	0 00	5 00	0 00
Portage du Fort.....	0 00	20 00	6 00
Bristol.....	0 00	5 00	0 00
Onslow .....	0 00	10 00	6 00
Aylmer.....	0 00	10 00	6 00
Chelsea.....	0 00	10 00	6 00
La Pêche.....	0 00	10 00	0 00
Wakefield .....	5 00	10 00	0 00
Lowe.....	0 00	0 00	0 00
Visitation.....	0 00	20 00	6 00
Désert .....	0 00	5 00	0 00
St. Gabriel.....	0 00	5 00	0 00
Gatineau.....	0 00	20 00	6 00
Buckingham.....	0 00	20 00	6 00
Ripon.....	0 00	10 00	6 00
St. André Avellin.....	0 00	20 00	6 00
Papineauville.....	0 00	20 00	6 00
Montebello.....	0 00	20 00	6 00
Grenville.....	0 00	5 00	6 00
St. Philippe.....	0 00	5 00	0 00
St. Joachim.....	0 00	0 00	0 00
St. Eugène.....	0 00	10 00	6 00
L'Orignal. ....	0 00	20 00	6 00
Vankleek Hill. ....	0 00	5 00	0 00
Plantagenet (Nord)....	0 00	20 00	6 00
Plantagenet (Sud). ..	0 00	10 00	6 00

inaire, la  
firmes

Prêtres  
infirmes.

\$ 0 00  
0 00  
6 00  
0 00  
6 00  
0 00  
6 00  
0 00  
6 00  
0 00  
6 00  
0 00  
6 00  
6 00  
6 00  
6 00  
6 00  
6 00  
0 00  
0 00  
6 00  
6 00  
0 00  
6 00  
6 00

Alfred .....	0 00	10 00	0 00
Clarence.....	0 00	10 00	6 00
Embrun.....	0 00	20 00	6 00
Gloucester.....	0 00	0 00	0 00
Metcalfé .....	0 00	0 00	0 00
Richmond .....	5 00	10 00	6 00
Nepean.....	0 00	10 00	0 00
Huntley.....	0 00	10 00	6 00
Ramsay .....	0 00	0 00	0 00
Pakenham .....	23 40	20 00	6 00
Fitzroy .. .....	13 14	20 00	0 00
Arnprior.....	35 55	10 00	6 00
Renfrew .....	16 70	20 00	6 00
Springtown .....	0 00	5 00	0 00
Mount St. Patrick...	0 00	5 00	6 00
Brudenell.....	0 00	0 00	6 00
Egauville .....	0 00	5 00	6 00
Douglas .....	0 00	5 00	0 00
Suake River.....	0 00	5 00	0 00
La Passe.....	0 00	10 00	6 00
Pembroke .....	0 00	20 00	6 00
Total.....	\$122 79	\$600 00	\$186 00





LETTRE PASTORALE

DE

Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque d'Ottawa.

*A son retour de Rome,*

*Concernant le Concile Œcuménique du Vatican.*

---

JOSEPH EUGENE GUIGUES

*Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège  
Apostolique, Evêque d'Ottawa.*

Au Clergé, aux communautés religieuses et à tous  
les fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction  
en N. S. Jésus-Christ.

Après une longue absence Nous sommes enfin  
rendu au milieu de vous. Il Nous a été permis,  
pendant ces jours d'éloignement, de retremper notre

charité aux eaux vives qui découlent des tombeaux glorieux des Apôtres St. Pierre et St. Paul, et de fortifier notre Foi par les rapports intimes que Nous avons eus avec un grand nombre de Saints Pontifes, qui portaient toutes les palmes et comptaient toutes les gloires. Nous venons donc reprendre le cours ordinaire de nos travaux avec une ardeur nouvelle; mais, avant de les commencer, Nous épronvons le besoin de vous dire ce que Nous avons vu et ce que Nous avons fait; car c'est pour vous et pour l'Eglise que ce voyage a été entrepris; vous êtes donc intéressés à en connaître les résultats.

Il n'est pas nécessaire de vous dire, Nôs Très-Chers Frères, que, quoiqu'éloignés, Nous ne vous avons pas perdus de vue un seul instant. Votre souvenir Nous a suivi partout; Nous l'avons chaque jour porté au Saint-Autel, rappelé dans nos prières, ranimé dans les Sanctuaires. Vos besoins, vos peines, vos consolations et vos joies faisaient aussi les nôtres. Nous étions heureux de travailler pour vous dans des contrées éloignées; Nous le serons davantage encore de le faire au milieu de vous.

Vous vous rappelez, il y a une année, qu'après avoir sollicité le secours de vos prières et celles de toutes les âmes religieuses, Nous partions pour Rome pour Nous rendre à l'appel du Souverain Pontife, et pour assister au dix-neuvième Concile Œcuménique. Celui qui porte dans son cœur la sollicitude de toutes les Eglises avait senti l'urgente nécessité de poser une digue aux erreurs modernes et le besoin d'unir par les liens d'une même discipline toutes ces églises élevées comme par enchantement dans toutes les contrées de la terre. Il avait donc fait appel à tous les Evêques, et tous à sa voix s'étaient acheminés vers la Cité Eternelle.

"Les Conciles Généraux jouissent tous d'une égale autorité," a dit le pieux Archevêque de

Bourges ; mais il y a certaines circonstances qui, sans ajouter à leur autorité intérieure et véritable, la rendent plus manifeste et plus évidente aux yeux de tous. Trois circonstances particulières signalent celui du Vatican au milieu des autres. 1o. Le nombre des premiers pasteurs ; il a réuni presque sept cents Evêques. 2o. L'universalité ; il n'en est aucun autre qui ait représenté plus exactement l'Eglise entière. Dans les Conciles d'Orient, les Latins étaient en petit nombre, dans ceux d'Occident, les Latins dominaient ; mais pourtant les Orientaux ne disparaissaient pas. Ils ont été même en nombre dans ceux de Lyon, de Latran et de Florence. Mais à cette époque les grandes régions des Indes, de la Chine, de l'Amérique, de l'Océanie, tous ces mondes nouveaux qui sont venus compléter le vieux monde n'avaient pas encore pris place au soleil du Christianisme. Aujourd'hui, dans le Concile du Vatican, la terre entière s'est trouvée représentée. Nous y trouvons les Rites vénérables de l'Orient, qui nous portent aux premiers âges du Christianisme, et sur les mêmes bancs sont assis, participant aux mêmes travaux, les Evêques de l'Asie, de l'Europe, de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Australie. L'Europe, cette contrée la plus privilégiée y figurait avec ses quatre cents Evêques ; mais les Îles éloignées, les Continents nouveaux les plus glacés y étaient représentés avec honneur, et, par un effort dont Dieu seul peut calculer tout le mérite, treize Evêques y étaient venus de l'Océanie, quatorze de l'Afrique, quatre-vingt-treize des Indes, de la Chine, du Japon, cent-douze de l'Amérique. Admirable réunion que le Concile du Vatican a formée pour la première fois depuis le berceau du Christianisme !!! Ce Concile enfin était non-seulement en union avec le Souverain Pontife, mais c'était lui qui en dirigeait les délibérations, présidait les Sessions, y promulguait les décisions et leur imprimait ce caractère divin qui le place

tombeaux  
Paul, et de  
times que  
de Saints  
s et comp-  
donc re-  
k avec une  
ommencer,  
que Nous  
c'est pour  
entrepris ;  
les résul-

Frès-Chers  
ous avons  
e souvenir  
aque jour  
s prières,  
oins, vos  
ient aussi  
iller pour  
le serons  
ous.

qu'après  
celles de  
ous pour  
Souverain  
e Concile  
cœur la  
Purgente  
modernes  
me disci-  
enchante-  
Il avait  
à sa voix

us d'une  
êque de

au-dessus des attaques de l'enfer, en les rendant impuissantes : car la Foi de Pierre et celle de ses successeurs est inébranlable. *Fides tua non deficiet.*

Pour contenir l'auguste Assemblée, une vaste salle conciliaire avait été disposée dans une chapelle de la Basilique même de St. Pierre. Le trône du Souverain Pontife apparaissait au fond de l'enceinte, les Cardinaux l'entouraient et formaient son auguste Sénat. Les Evêques prenaient leur place sur des banquettes disposées en forme d'amphithéâtre. Les chefs-d'œuvre des grands maîtres en décoraient les murs de tableaux nombreux qui disaient à tous les Pères leurs travaux et les promesses qui y étaient attachées. Des milliers de personnes parcouraient sans cesse la vaste Basilique, sans que le bruit de leurs pas pénétrât dans cette enceinte toute dévouée au travail, à la prière, à la manifestation souvent éloquente des pensées et des sentiments de l'auguste Assemblée. C'était vraiment la demeure du Seigneur : son Esprit l'éclairait, la vivifiait, remplissait les âmes du feu de la charité.

Les Evêques étaient appelés presque tous les jours aux Congrégations générales, qui se prolongeaient depuis huit heures du matin, jusqu'à une heure de l'après-midi. D'autres réunions particulières étaient aussi indiquées pour leur donner la facilité de se concerter entr'eux. Chaque Evêque devait de plus lire avec la plus sérieuse attention les écrits nombreux qui leur étaient distribués pour les aider à former leur conviction. L'œuvre qu'ils accomplissaient était donc une œuvre de dévouement. Plusieurs d'entr'eux ont plié sous le fardeau et sont tombés malades. Quinze sont morts durant les premiers mois. Peut-on en être surpris, si l'on se rappelle les souffrances auxquelles ont été soumis des vieillards, des infirmes, des hommes déjà brisés par les fatigues des missions, étrangers au climat, aux chaleurs accablantes, à la nourriture des

Romains, et qui plus d'une fois n'avaient, malgré les attentions de la charité la plus bienveillante, que des logements peu convenables. Les siècles à venir se rappelleront avec consolation ces sacrifices généreux supportés dans l'intérêt de la Religion, et béniront le Seigneur d'avoir procuré à l'Église Catholique une gloire nouvelle par le Concile du Vatican.

Deux œuvres principales ont été le fruit précieux du travail des Pères du Concile. Elles répondent l'une et l'autre à l'un des grands besoins de l'époque présente. Et en effet, lorsqu'on parcourt l'Europe et que l'on examine de près ces grandes nations qui marchent en tête de la civilisation, on ne peut s'empêcher d'admirer les grands monuments qu'ils ont élevés à la science, à la Religion et à la charité ; mais on y est pénétré aussi d'un sentiment profond de douleur en voyant et les doctrines désolantes qui sont émises sur Dieu, sur la Religion, sur l'immortalité, et celles qui sont affichées sans pudeur et sans retenue, sur l'esprit d'insubordination et d'indépendance à l'égard de l'autorité. Qu'on lise les livres nouveaux que la France, l'Allemagne enfantent chaque jour, qu'on parcoure les feuilles publiques, on y voit proclamé un Dieu qui n'est plus le Dieu de nos pères, un Dieu qui se perd dans l'universalité des choses, qui n'est plus immatériel, puisqu'il se confond avec tous les êtres visibles. On y voit qu'il n'y a plus de différence essentielle entre le bien et le mal, et dès lors plus de vie future, puisqu'il n'y a rien au-delà de la tombe à récompenser ou à punir. Le vrai et le faux, le juste et l'injuste se perdent dans la même identité. Ce n'est pas encore assez ; l'orgueil, qui est le principe général de tous les maux, étant devenu l'idole du monde ne veut plus reconnaître de pouvoir, repousse toute autorité ; celle qui règle les sociétés est méconnue, celle qui soutient la famille est repoussée, le droit du père sur la direction de l'enfant

est contesté, le respect de la paternité n'est plus sacré, l'influence si douce de la mère n'est plus une vertu. Or, quand les fondements de la société et ceux de la famille sont ainsi ébranlés, ne peut-on pas dire de l'un et de l'autre ce qui a été dit d'un temple autrefois célèbre, *qu'il n'en restera pas pierre sur pierre.*

Quel était donc le devoir des Pères du Concile dont la grande mission était de flétrir l'erreur, et de rappeler les grands principes qui sauvent, c'était celui de repousser ce double mal. Ils l'ont fait dans les deux Constitutions fondamentales du Concile, dont l'une regarde Dieu, la Révélation, la Foi et la Raison, l'autre l'Institution de la Primauté du Pontife Romain dans la personne du Bienheureux Pierre, la perpétuité de la Primauté de Pierre dans les Pontifes Romains, la nature et le caractère de la Primauté du Pontife Romain, et du Magistère infaillible du Souverain Pontife, avec une sûreté de coup d'œil qui n'a jamais fait défaut à l'Église, avec la modération qui révèle la force, le calme qui est le caractère de la vérité. Dans une série de décrets où se manifeste la présence de Dieu, toutes les formes de l'erreur ont été signalées et flétries. Les Pères du Concile de Trente avaient rendu toutes les subtilités de l'erreur impossibles en traçant d'une main sûre contre les novateurs du seizième siècle la ligne de démarcation de la nature et de la grâce. Les Pères du Concile du Vatican ont aussi déjoué les soupçons des novateurs de nos jours, en traçant avec une netteté égale la ligne de démarcation de la vérité et de l'erreur. L'une et l'autre sont dignes de notre amour et réclament notre respect et notre soumission. La première a été publiée le 24 Avril, l'autre le 18 juillet, 1870.

Cette œuvre terminée, il en restait une autre tout aussi importante à accomplir, c'était celle de proclamer solennellement la puissance et l'étendue de

l'autorité du Souverain Pontife. Dans le cours des trois derniers siècles, des attaques nombreuses ont été faites pour l'affaiblir et la miner : car l'ennemi du salut savait qu'en la détruisant, il sapait le principe de toute autorité et répandait partout le désordre et la division. Le devoir des Evêques, qui ont pour mission de sauvegarder la paix des familles et l'ordre dans la société, leur imposait le devoir de fortifier et de découvrir aux yeux de tous les bases sacrées et vénérables sur lesquelles elle repose. Ils connaissaient les obstacles qui entravaient leur généreuse résolution, mais loin d'être ébranlés, ils se sont mis à l'œuvre avec un courage nouveau, afin de proportionner la défense à la grandeur des difficultés. Ils ont consulté, étudié et surtout prié. Pendant trois mois on les a vus consulter les livres, interroger les monuments, étudier la tradition, fouiller les archives plus anciennes et plus nombreuses à Rome que dans toute autre partie de la terre. Une seule pensée préoccupait toutes ces âmes d'élite, celle de proclamer la vérité avec courage. Lorsque les législateurs de la terre sont réunis pour donner des lois aux peuples, ils appellent à leur secours l'expérience, le travail et l'éloquence ; mais il ne peuvent pas se dissimuler que les lois qu'ils portent peuvent être réformées, qu'ils les réformeront peut-être eux-mêmes, si des raisons graves l'exigent ; mais les premiers pasteurs savent qu'il n'en est pas de même des lois qu'ils portent et des vérités qu'ils proclament. Ils savent que Dieu qui les assiste et les éclaire leur imprime le caractère de l'immortalité pendant toute la durée des siècles—On a récité le Symbole que les Apôtres avaient dit avant de se séparer. On a chanté et l'on chantera encore le *Credo* de Nicée. On confessa les vérités qui ont été admises par les premiers Conciles ; car la vérité durera comme Dieu même. Enfin après trois mois de travail et de veilles, les

nuages anoncelés ayant été dissipés, la vérité cherchée avec tant d'ardeur et de persévérance faisait briller sa douce et pure lumière le 18 Juillet, jour à jamais mémorable dans l'Eglise ! Les Evêques réunis sous la présidence du Pasteur Suprême ayant exprimé leur adhésion pleine et entière aux décrets de la Primauté du Pontife agissant comme représentant de Jésus-Christ, chef Suprême de l'Eglise, l'immortel Pie IX s'est levé et a confirmé solennellement cette vérité et ce Dogme, que tous les Catholiques rediront avec amour durant toute la durée des siècles. Un pieux et saint enthousiasme a accueilli ses paroles vénérées, le chant du *Te Deum* dit avec une sainte ardeur par les Evêques était répété dans l'intérieur du temple avec un entrain et un élan universels, qui se répandaient dans la vaste Basilique, comme le flot de l'enthousiasme qui débordait de toutes les âmes. Peu d'heures après, les Evêques se séparaient et s'acheminaient vers leurs diocèses respectifs. Les préoccupations qui avaient agité le monde par rapport au Concile se dissipaient devant les bruits de guerre qui alarmaient les nations.

Notre tâche pourrait être terminée : car Nous avons rempli notre devoir en vous faisant connaître les décisions de l'Eglise ; mais comme des objections fausses, ou du moins exagérées ont été élevées contre elles, Nous croyons utile de les rappeler dans l'intérêt de votre instruction, pour en démontrer la futilité. Le calme est fait maintenant autour du Concile. Dépouillées maintenant des formes mensongères et calomnieuses dont les feuilles publiques s'étaient plu à les revêtir, vous en apprécierez mieux la juste valeur. Examinez les donc ; mais d'une manière rapide.

1o. On a dit que l'orgueil et l'ambition avaient été les mobiles qui avaient porté le Souverain Pontife à presser la définition de son infallible autorité.

Recueillons, N. T. C. F. avec respect une parole de notre saint et vénéré Pontife lui-même qui formera à vos yeux la réponse péremptoire à cette parole déplacée : " J'ai maintenant soixante-et-dix-huit ans ; j'ai un pied dans la tombe, et j'ai plus besoin de me préparer à rendre à Dieu compte de toutes mes actions."

20. On a dit aussi, en définissant l'infaillibilité : On a donné à un homme un pouvoir absolu et sans limites dont il peut abuser. Le devoir des Evêques comme celui des Catholiques est de connaître quel est le degré et l'étendue du pouvoir confié par Jésus-Christ à Saint-Pierre et à ses successeurs, et après l'avoir reconnu, l'admettre sans s'inquiéter des conséquences que le Fils de Dieu a prévues avec une sagesse bien au-dessus de la nôtre. Or, n'est-ce pas lui qui a dit à Pierre : " J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas..... Je te donnerai les clefs du royaume des Cieux..... Tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans le Ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans le Ciel ..... Confirme tes Frères," qui sont les Apôtres et les Pasteurs de l'Eglise ? Les siècles qui se sont écoulés n'ont-ils pas tous répété les paroles de Saint Irénée, qui appliquait aux successeurs de Pierre les paroles qui lui étaient adressées ? " L'Eglise Romaine est de toutes les églises la mère et la maîtresse." Avec le Concile de Lyon : " l'Eglise Romaine possède la pleine primauté, le principat de toute l'Eglise Catholique. Le Pontife Romain a hérité de la puissance de Pierre. Il lui appartient de défendre la foi contre les hérétiques et de terminer par un jugement définitif les controverses qui s'élèvent sur les vérités révélées." Celles du Concile de Florence qui l'appellent le Docteur de tous les chrétiens, et enfin celles du dernier Concile, " l'Eglise Romaine a le magistère suprême de la vérité." Ces textes, et un grand nombre d'autres, que nous pourrions

alléguer, démontrent aux esprits les plus prévenus que la suprématie de Pierre s'étend à toutes les Eglises, s'impose à tous les Fidèles. Jésus-Christ a donc voulu lui donner un pouvoir souverain ; mais a-t-il voulu lui donner en même temps ce pouvoir absolu et arbitraire qui cause un effroi si peu raisonnable ? " Non, Nos Très-Chers frères," a dit un grand Pontife, " le Pape dans sa personne privée sent comme nous les faiblesses de l'humanité." Chaque jour, en montant à l'Autel il dit : " Je confesse que je suis un pauvre pécheur. Recevez, Seigneur, cette offrande que je vous offre, moi, pauvre pécheur." Et même quand il parle comme Pontife Suprême, ce n'est pas un monarque absolu revêtu d'un pouvoir sans limites ; la limite de ses pouvoirs est fixée par Jésus-Christ lui-même. Un Pape isolé, absolu, séparé de l'Eglise est une création chimérique de l'esprit de parti. Le vrai Pape, celui dont nous acceptons avec amour l'enseignement irréfornable et la suprême autorité ne peut jamais être séparé de l'Eglise universelle, et ne peut jamais définir que ce qu'elle croit ; il ne fait que maintenir dans son intégrité contre toute nouveauté profane la foi qu'elle a professée dans tous les temps et dans tous les lieux.

30. On appréhende que des dogmes nouveaux et nombreux puissent par cette définition être imposés aux Fidèles. Pourquoi, N. T. C. Frères ? Est-ce que l'Eglise toujours sage et réservée et si réfléchie change tout-à-coup sa règle de conduite ? N'a-t-elle pas joui sans contestation de ses pouvoirs depuis le commencement de l'ère chrétienne ? Les définitions nouvelles toujours présentées et confirmées par le Souverain Pontife sont-elles si nombreuses qu'elles justifient cette crainte ? Est-il bien difficile d'énumérer les définitions données depuis Jésus-Christ ? Des siècles se sont écoulés sans qu'il crût utile et nécessaire d'user de son droit. L'Eglise, comme la

tendre mère, garde avec amour le dépôt que Jésus-Christ lui a confié. Elle est heureuse de pouvoir le transmettre de génération en génération. Elle bénit Dieu, quand elle voit les Fidèles venir à son enseignement et le pratiquer fidèlement. Quand des enfants indociles se rebellent contre elle, elle les avertit, les presse, les menace, et ce n'est qu'après des années d'une patience dédaignée, qu'enfin lassée de tant d'obstination, et surtout alarmée des dangers qu'un pareil exemple peut faire courir à des âmes simples et ignorantes, elle se détermine à frapper les coupables, et à les rejeter de son sein ; mais croyez qu'il en coûte à son cœur maternel d'être réduite à cette extrémité. Sa conduite passée sera celle de l'avenir. Lors donc que le Concile du Vatican a défini l'infaillibilité du Souverain Pontife, il n'a pas voulu l'investir d'un droit nouveau, puisque les recherches les plus minutieuses lui ont prouvé que c'était Jésus-Christ qui l'en avait investi, et que dans les grandes luttes de l'Eglise, les Pontifes en avaient souvent usé, sans qu'aucune protestation se fit entendre, à part celle de ceux qui en étaient condamnés. Les Pères du Concile effrayés des attaques nombreuses des Sociétés Secrètes, des mauvais livres et des puissances temporelles contre cette suprême autorité, ont cru que le moment était arrivé de la placer dans une région inattaquable, et ils ont cru avec raison appuyer et même sauvegarder, autant qu'il dépendait d'eux, toutes les autorités spirituelles et temporelles, battues en brèches par les efforts redoublés de l'hérésie et de l'impiété.

40. Le Concile n'a pas eu, vous a-t-on dit, toute la liberté nécessaire pour une décision aussi importante. Nous savons que cette difficulté a été plus d'une fois présentée. Nous dirons donc et à ceux qui l'ont faite, et à ceux qui la feront encore, qu'ils n'en ont pas saisi la portée ; car, en l'énonçant, ils font au corps vénérable des Pasteurs un bien cruel

outrage, puisqu'ils les supposent capables de trahir leurs devoirs, en cédant à une pression injuste. Portez, leur dirais-je donc, portez vos regards sur ces Pontifes réunis à Rome. Ils sont venus de toutes les contrées de la terre ; ils n'ont écouté ni leur âge, ni leurs infirmités, ni, ce qui les touchait bien davantage, les besoins des œuvres nombreuses qui leur étaient confiées. A la parole du Pontife Suprême, tous se sont levés et ont marché. Ils ont entendu sur leur passage des voix qui les conviaient au retour, qui condamnaient leurs sacrifices ; ils ont vu les autorités temporelles proférer des menaces, et ils n'ont pas été ébranlés ; et vous voulez que ces hommes, qui ont pu supporter la fatigue, braver les menaces et la calomnie, vous voulez que des missionnaires qui ont résisté aux tyrans et à la persécution, ne soient venus à Rome, que pour faire un acte de faiblesse, et trahir leur croyance par une indigne lâcheté ? Vous voulez que le Pontife dont l'univers entier proclame la vertu et l'admirable désintéressement ait abusé de son autorité pour intimider les pasteurs, et les porter à transgresser leurs devoirs ? Cessez de déverser un pareil outrage sur ceux que vous aimez et que vous aimerez. Il n'est pas dans votre cœur ; qu'il ne soit pas non plus sur vos lèvres. La liberté dans le Concile avait été portée à ses dernières limites. Les Eminentissimes Cardinaux qui l'ont présidé l'ont respectée avec une attention portée jusqu'au scrupule, et que l'on a pu trouver parfois exagérée. Si dans le développement de leurs pensées, quelques orateurs ont été arrêtés, c'est qu'ils s'étaient évidemment éloignés du sujet, et qu'il paraissait nécessaire de les y rappeler. Dans une seule séance des assemblées législatives qui jouissent d'un respect plus universel, les rappels à l'ordre ou à la question y sont aussi nombreux dans une seule séance, qu'ils l'ont été à Rome pendant toute la durée du Concile.

50. On objecte aussi, l'opposition forte et compacte qui a été faite au Concile. Nous savons, Nos Très-Chers Frères, qu'il y a eu des oppositions; mais Nous savons qu'elles ont été singulièrement grossies par les feuilles publiques, qui, à défaut des renseignements exacts substituaient leurs inventions d'un esprit avide de nouveauté et désireux de les faire adopter par les autres. Nous ne cherchons pas à vous dissimuler que les Souverains de la terre en avaient pris ombrage. Trompés par leur souvenir, ou par des récits exagérés ils croyaient déjà voir renaître des temps qui ne sont plus, et qui ne peuvent plus revenir. Un examen sérieux aurait dû leur démontrer qu'il ne s'agissait pas au Concile de domination, de puissance terrestre, mais uniquement d'un pouvoir tout spirituel, qui indirectement raffermissait leur autorité, au lieu de l'ébranler. Les Evêques doivent, il est vrai, éviter des froissements qui ne sont pas nécessaires; mais ils ne peuvent pas oublier que tout Evêque qui chercherait la popularité et compromettant l'indépendance et la dignité de son ministère cesserait d'être le ministre de Jésus-Christ. Ils ne doivent pas non plus oublier, que, s'ils doivent respect aux puissances de ce monde, et jusqu'à de certaines limites, des égards pour l'opinion qui est en définitive la reine du monde, l'Eglise n'est pas faite pour subir les lois de cette reine là, ni pour suivre ses mobiles et trop souvent injustes caprices. En remontant à nos origines chrétiennes et en suivant la vie de l'Eglise jusques à nos jours, qu'on se demande où les Apôtres auraient établi le royaume de Dieu sur la terre s'ils avaient craint de froisser par la prédication de l'Evangile l'opinion qui dominait de leur temps, et que partout où ils excitaient les oppositions des puissances de ce monde, ils s'étaient condamnés au silence? Et quel serait l'avenir du Christianisme? Que resterait-il de notre Symbole et de notre Déca-

logue, si les Evêques en retranchaient tous les points que l'opinion qui domine aujourd'hui désapprouve et voudrait supprimer ? Disons-le donc sans crainte. La fermeté des Evêques à n'obéir qu'aux inspirations de leurs consciences, et à sauvegarder les principes de la foi, malgré les menaces et les difficultés, ne pouvait que les rendre plus dignes de votre amour et de votre confiance. On achète le repos que par les concessions et les temporisations, mais on ne sauve pas les principes. Nous ne cherchons pas non plus à nous dissimuler qu'indépendamment de l'opposition des Souverains de la terre, il y a eu aussi celle d'un certain nombre d'Evêques ; mais, en parlant de cette opposition, nous sommes loin de lui reconnaître les caractères de celle qui est représentée par les feuilles publiques, obstinée, et organisée pour le mal. Non, Nos Très-Chers Frères, dans ce Concile, comme dans plusieurs de ceux des siècles passés, des dissentiments se sont produits. Nous ne devons pas en être surpris. Des opinions opposées peuvent se produire, se heurter, même pendant la discussion, mais la décision qui termine tous les débats doit réunir les esprits et tous les cœurs dans une parfaite unité de sentiment et de foi. N'oubliez pas que c'est toujours du côté des Evêques qui sont unis au Pape que se trouve la vérité Catholique exprimée par Saint Ambroise : "*Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*" Remarquez aussi que la plus grande partie des pieux et savants Evêques qui l'ont opposée la suivaient en pratique. Cette définition solennelle leur paraissait offrir bien des difficultés, surtout de la part des Souverains Catholiques, et l'on ne peut de fait dissimuler que bien des raisons humaines et politiques les fortifiaient dans leur opinion ; mais, lorsque la grande majorité des Pères, après un long et minutieux examen l'ont repoussée et l'ont condamnée, eux aussi ont abaissé leur intelligence, ont confessé avec humilité cette

vérité, et dit avec le sentiment de la foi la plus profonde : " Seigneur, je me rends, et je crois." Spectacle admirable et glorieux pour le Catholicisme ! Car ce n'est que dans son sein qu'il peut se produire. Tant que la vérité reste encore dans le domaine de l'opinion, la discussion reste libre ; mais quand l'Eglise a parlé et qu'elle a déclaré qu'une vérité est du domaine de la foi, il ne reste plus pour le Catholique que la soumission la plus entière, et c'est là l'exemple mémorable qui a été donnée par ceux là même qui étaient les premiers à opposer ce dogme nouveau. Ils ont exprimé au Souverain Pontife leur soumission, à Rome même, et ceux que des devoirs pressants ont appelés à quitter la Cité Eternelle se sont empressés d'envoyer leur acte de soumission. Du reste, Nos Très-Chers Frères, si quelques-uns d'entre eux résistaient encore (ce que la charité chrétienne ne nous permet pas de croire), nous n'aurions qu'à verser des larmes sur leur obstination, sans que notre foi en pût être un seul instant ébranlée ; car nous ne perdons pas de vue que les hommes même qui auraient le plus utilement et le plus glorieusement servi la Religion perdent toute autorité, et ne méritent plus aucune confiance, dès qu'ils cessent de croire à l'Eglise. " Depuis Tertullien jusqu'à nos jours, combien ne s'est-il pas rencontré d'hommes éminents sous bien des rapports," a dit le docte Archevêque de Cambrai, qui ont méconnu sa voix et ont la prétention de la conduire. Ils l'avaient défendu avec un grand talent, et un grand éclat, et s'étaient acquis par là des droits à notre reconnaissance qu'elle leur a toujours largement accordés ; mais qui n'avaient pas acquis le droit de lui imposer leur direction et de la dominer. Pierre ne peut pas remettre à d'autres mains, quelques habiles qu'elles soient, le gouvernement que Jésus-Christ lui a confié. L'orgueil froissé finit par se révolter ; de là les tristes chûtes que raconte

l'histoire, et celles dont notre siècle a été le témoin. Nous les déplorons, mais sans nous laisser ébranler. Grâce à Dieu, de semblables malheurs ne sont pas à craindre dans ce diocèse, ni dans aucun des diocèses du Canada. Ce respect pour les décisions de l'Église, la vénération et l'affection la plus pure sont trop enracinées dans les cœurs, pour que nous ayons à craindre de semblables malheurs. Vous vous soumettrez humblement aux décisions qui ont été portées ; vous accepterez avec le même respect celles qui seront encore portées dans le Concile du Vatican : car vous le savez, l'œuvre n'est encore que commencée. Bien des erreurs doivent être condamnées, bien des points de discipline réglés. Le développement prodigieux de l'Église reclame qu'ils soient déterminés pour réunir tous les membres de ce grand corps, et faire fleurir dans tout le monde catholique, autant du moins que les mœurs, les usages peuvent le comporter, les mêmes règles, les mêmes cérémonies, les mêmes lois. Déjà bien des matériaux ont été préparés ; reste encore à donner le dernier perfectionnement. Combien de temps faudra-t-il pour achever cette grande œuvre ? Nous ne le savons pas. Mais nous sommes confiants en Dieu, et nous nous appuyons sur la parole pleine d'espérance du Souverain Pontife qui est aussi la nôtre. Nous commençons, a-t-il répondu à ceux qui demandaient quelle en serait la fin ? Nous sommes assurés qu'il se terminera glorieusement ; mais Dieu seul connaît le moment où il finira. Lorsque nos regards se portent sur les jours qui se sont écoulés depuis la convocation du Concile, nous voyons des marques extraordinaires de cette Providence admirable de Dieu qui a brisé les obstacles et rendu favorable à ceux que leur religion rendait naturellement hostiles. Ils ont eux-mêmes aplani les difficultés que les Evêques rencontraient, se sont chargés des frais de leurs longs et dispendieux

voyages, et de leur séjour dans la Cité Eternelle. Exemple admirable des miséricordes de ce Dieu qui sait, quand il le veut, disposer tout suavement pour accomplir ses desseins sur son Eglise. Disons donc avec confiance, que, malgré les obstacles nouveaux qui surgissent de tous côtés, cette grande œuvre se terminera, et que les difficultés même surmontées glorieusement prouveront à tous qu'elle est l'œuvre de Dieu. Les grandes vérités qui y seront proclamées seront comme le phare lumineux qui dirigera les hommes, et pendant les heures de tempête, qui agitent le monde, et pendant toute la durée des siècles. Car la vérité est pour tous les temps et pour toutes les générations. *Veritas Domini manet in æternum.*

Mais n'oubliez pas, Nos Très Chers-Frères, que pour obtenir ce succès consolant, nous avons besoin de la prière. Usons-en pour éloigner les maux qui menacent l'Eglise et la Société.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

Dans chaque Eglise du Diocèse, on chantera le *Te Deum*, dans le courant du mois de Novembre ou de Décembre pour remercier Dieu des grâces accordées pendant le Concile.

Les Prêtres diront pendant neuf jours à la Sainte Messe, l'oraison *pro gratiarum actione*.

Après ces neuf jours, ils diront, *usque ad revocationem*, l'oraison pour le Souverain Pontife, afin que Dieu le soutienne dans les cruelles épreuves où il se trouve exposé ainsi que l'Eglise.

Sera notre présent Mandement lu au prône de la Messe paroissiale dans toutes les églises, chapelles et communautés religieuses, le Dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, le TRENTE OCTOBRE, mil huit cent soixante-et-dix.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA.

Par ordre de Sa Grandeur,

J. L. O'CONNOR, Prêtre, Secrétaire.

*Relevé des Comptes de la Dime pour le Séminaire, la  
Propagation de la Foi et les Prêtres Infirmes  
pour l'année 1870.*

	Propagation de la Foi.	Prêtres infirmes.	Dime du Séminaire.
Cathédrale .....	\$10 00	\$ 0 00	\$20 00
St. Joseph .....	0 00	0 00	20 00
St. Patrice.....	0 00	6 00	20 00
N. D. de Grâce.....	3 10	0 00	20 00
Allumettes .....	0 00	6 00	20 00
Sheen.....	0 00	0 00	5 00
Calumet .....	0 00	6 00	10 00
Franktown .....	0 00	0 00	5 00
Portage du Fort.....	0 00	6 00	20 00
Bristol.....	19 00	0 00	5 00
Onslow .....	17 50	6 00	10 00
Aylmer.....	0 00	6 00	20 00
Chelsea.....	5 00	6 00	10 00
La Pêche.....	0 00	0 00	10 00
Wakofield .....	0 00	0 00	10 00
Lowe.....	0 00	0 00	2 00
Visitation.....	5 00	6 00	20 00
Désert .....	0 00	0 00	5 00
St. Gabriel.....	1 50	0 00	5 00
Gatineau.....	0 00	6 00	20 00
Buckingham.....	11 25	6 00	20 00
Ripon.....	0 00	6 00	10 00
St. André Avelin .....	0 00	6 00	20 00
Papineauville.....	0 00	6 00	20 00
Montebello.....	10 00	6 00	20 00
Grenville.....	3 00	6 00	5 00
St. Philippe .....	0 00	0 00	5 00
St. Joachim.....	0 00	0 00	5 00
St. Eugène.....	0 00	6 00	20 00
L'Original. ....	0 00	6 00	20 00
Vankleek Hill. ....	0 00	0 00	5 00
Plantagenet (Nord)....	0 00	6 00	20 00
Plantagenet (Sud). ..	0 00	6 00	0 00

Alfred.....	0 00	0 00	0 00
Clarence.....	0 00	6 00	20 00
Embrun.....	0 00	6 00	20 00
Gloucester.....	0 00	6 00	10 00
Metcalfe .....	0 00	0 00	5 00
Richmond .....	5 40	6 00	10 00
Nepean.....	0 00	0 00	10 00
Huntley.....	0 00	6 00	10 00
Ramsay .....	0 00	0 00	20 00
Pakenham .....	10 62	6 00	20 00
Fitzroy .. .....	18 87	0 00	20 00
Arnprior.....	15 00	6 00	20 00
Renfrew.....	7 00	6 00	20 00
Springtown .....	0 00	0 00	5 00
Mount St. Patrick.....	0 00	6 00	5 00
Brudenell.....	0 00	6 00	5 00
Eganville .....	0 00	6 00	10 00
Douglas .....	0 00	0 00	5 00
Snake River.....	0 00	0 00	5 00
La Passe.....	0 00	6 00	10 00
Pembroke .....	0 00	6 00	20 00
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	142 24	202 00	677 00

## REMARQUES.

S'il y a quelque erreur dans le tableau précédent, on voudra bien nous la faire connaître et elle sera corrigée aussitôt.

Vous trouverez à l'Evêché le Nouveau Grand Rituel qui a été publié sous la surveillance de Mgr. l'Archevêque de Québec. Ce Rituel, qui est celui de toute la Province, est complet, bien relié et bien imprimé. Sa Grandeur a fait aussi imprimer, en un seul volume, les décrets des 4 Conciles de Québec. Le montant de ces deux ouvrages est de \$4.10. Chacune des églises du diocèse doit en être pourvue.

## OBSERVATION IMPORTANTE.

Le recensement de la Province doit avoir lieu immédiatement. Il est grandement important, et dans l'intérêt

du pays et dans celui du catholicisme, qu'il soit fait avec exactitude. Veuillez donner à ceux qui sont chargés de le faire, votre concours et votre influence.

0 00  
20 00  
20 00  
10 00  
5 00  
10 00  
10 00  
10 00  
20 00  
20 00  
20 00  
20 00  
20 00  
5 00  
5 00  
5 00  
10 00  
5 00  
5 00  
10 00  
20 00

677 00

édent, on  
corrigée

ad Rituel  
chevêque  
Province,  
andeur a  
ets des 4  
onvrages  
en être

u 'immé-  
l'intérêt

La Propagation de la Foi a cessé de venir au secours du diocèse. Nous pouvons en être affligés, mais nous ne pouvons pas nous en plaindre. Deux œuvres importantes reposent donc entièrement sur nous, sur le clergé et sur les fidèles. La 1re est celle des Missions Sauvages, nous vous en entretiendrons plus tard. La 2e est celle du Séminaire. Le tableau ci-joint nous prouve que vous avez su déjà faire des efforts généreux. Nous sommes convaincus, ainsi que l'ont été tous les membres de la Commission, que vous en ferez encore de nouveaux pour seconder la mesure que nous avons adoptée au sujet de la réunion; chaque année y compris cette année-ci, on fera donc dans toutes les églises, le jour de la Pentecôte, à la Grande Messe, une quête pour le Séminaire. Cette quête sera annoncée le Dimanche précédent et sera faite par le prêtre lui-même. On la fera encore le Dimanche suivant dans les paroisses où se trouvent deux églises. Comme le produit de cette quête devra servir pour payer le 2e semestre des séminaristes, on l'enverra par la poste dans le courant de la quinzaine qui suivra. Je crois qu'il serait peu convenable d'insister sur les motifs qui doivent nous porter à encourager votre peuple à se montrer généreux; car je suis convaincu que vous savez tous apprécier l'importance de cette œuvre et que vous la regardez, avec nous, comme la 1re du diocèse.

Recevez,

M. le Curé,

l'assurance de mon dévouement,

JOS. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA.

Ottawa, 24 Mars, 1871.

*Relevé des Comptes de la Propagation de la Foi, des Prêtres  
Infirmes, et de la Dime avec Quête pour le Séminaire,  
année 1871.*

	Propagation de la Foi.	Prêtres infirmes.	Séminaire.	
			Quête.	Dime.
Ottawa, Cathédrale.....	\$40 00	\$ 0 00	\$43 00	\$29 00
do St. Joseph.....	0 00	0 00	36 00	20 00
do St. Patrice....	0 00	6 00	32 60	20 00
Hull N. D. de Grâce....	0 00	6 00	0 00	20 00
March .....	0 00	0 00	0 00	5 00
Allumettes .....	0 00	6 00	50 00	20 00
Sheen .....	0 00	0 00	0 00	5 00
Calumet.....	0 00	6 00	10 00	20 00
Franktown.....	0 00	0 00	0 00	10 00
Portage du Fort.....	0 00	0 00	18 00	10 00
Bristol .....	32 00	6 00	0 00	0 00
Onslow .....	16 00	6 00	0 00	10 00
Aylmer.....	6 00	6 00	26 00	20 00
Chelsea.....	9 00	0 00	0 00	20 00
La Pêche.....	0 00	0 00	8 15	6 00
Wakefield.....	6 50	6 00	10 20	10 00
Visitation.....	6 00	6 00	8 00	20 00
Lac Ste. Marie.....	0 00	0 00	0 00	5 00
Désert .....	0 00	0 00	0 00	10 00
St. Gabriel.....	0 00	0 00	0 00	5 00
Gatineau .....	0 00	6 00	29 00	20 00
Buckingham.....	0 00	6 00	30 00	20 00
Ripon .....	0 00	6 00	4 25	20 00
St. André Avelin.....	0 00	6 00	6 00	20 00
Papineauville .....	0 00	6 00	5 10	10 00
Montebello .....	0 00	6 00	16 00	20 00
Grenville.....	0 00	0 00	10 73	0 00
St. Phillippe.....	0 00	6 00	5 12	20 00
St. Joachim.....	0 00	0 00	10 20	0 00
St. Eugène.....	0 00	6 00	37 30	20 00
L'Orignal.....	0 00	6 00	32 40	20 00
Vankleek Hill.....	0 00	0 00	10 20	5 00
Hamilton Mills .....	0 00	0 00	10 00	0 00

Plantagenet (Nord)....	0 00	6 00	15 25	20 00
Plantagenet (Sud).....	0 00	6 00	20 00	20 00
Alfred .....	0 00	6 00	10 00	20 00
Clarence.....	0 00	6 00	11 00	20 00
St. Jos. de Gloucester..	0 00	6 00	23 20	10 00
St. Hughes du Brook...	0 00	0 00	8 88	10 00
Embrun .....	0 00	6 00	10 00	20 00
Prescott Road.....	0 00	6 00	0 00	10 00
Gloucester .....	0 00	6 00	0 00	10 00
Metcalfé.....	0 00	6 00	0 00	5 00
Richmond .....	0 00	6 00	24 76	10 00
Nepean.....	0 00	0 00	27 70	10 00
Pakenham ... ..	0 00	6 00	23 00	20 00
Fitzroy.....	0 00	0 00	20 00	10 00
Renfrew .....	10 00	6 00	28 00	20 00
Springtown .....	0 00	0 00	0 00	5 00
Mount St. Patrick.....	0 00	6 00	71 00	10 00
Brudenell .....	0 00	6 00	62 50	20 00
Eganville .....	0 00	6 00	72 00	10 00
Douglas.....	0 00	0 00	32 00	10 00
Snake River.....	0 00	0 00	36 00	5 00
La Passe.....	0 00	6 00	13 00	10 00
Pembroke.....	0 00	6 00	34 00	20 00
Total.....	110 50	186 00	990 54	736 00

## REMARQUES.

S'il y a quelque erreur dans le tableau précédent, on voudra bien nous la faire connaître afin de la corriger.

Nous ne pouvons pas espérer d'obtenir chaque année le même montant que celui qui a été obtenu dans quelques unes des églises, mais nous avons confiance que Messieurs les Curés de ces églises continueront à déployer le même zèle pour cette bonne œuvre, et que ceux qui n'ont pu obtenir que des sommes peu considérables de leurs paroissiens, profiteront de cette circonstance pour leur faire comprendre la nécessité de contribuer à cette bonne œuvre d'une manière qui soit honorable pour leur mission.

Nous avons confiance que l'année prochaine la dépense du Séminaire qui est contractée dans l'intérêt de tout le

Diocèse, sera entièrement couverte par la dime des églises ou par la quête qui est prescrite pour le Dimanche de la Pentecôte. Conformément à notre circulaire du 24 Mars 1871, cette quête doit toujours être annoncée le Dimanche précédent et faite par le prêtre lui-même et envoyée immédiatement à l'Evêché.



es églises  
che de la  
24 Mars  
Dimanche  
envoyée.



## LETTRE CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque d'Ottawa,**

*Sur la Retraite Pastorale.*

Evêché d'Ottawa, Juin 1871.

**CHERS CONFRÈRES,**

La retraite pastorale commencera Mardi soir, 8 Aôût, dans la chapelle du Collège St. Joseph, et finira le 15 au matin. Ce sera encore un des vénérables prêtres de St. Sulpice qui sera chargé de la donner au clergé du diocèse. Si des raisons graves ne vous permettaient pas de vous rendre au temps indiqué, vous auriez la bonté de nous exposer les raisons à l'avance, afin que nous puissions les examiner.

Le 15 après la grande cérémonie du renouvellement des promesses cléricales tout le clergé se réunira pour examiner les deux questions suivantes que nous vous prions d'étudier à l'avance.

1. Est-il opportun de faire quelque changement dans les missions et paroisses du Bas-Canada à la règle adoptée dans le diocèse concernant la vente des bancs ?

2. N'est-il pas grandement à désirer que l'on puisse se conformer dans le Haut Canada aux règles sagement adoptées dans le Bas Canada concernant les règlements de fabrique, les comptes d'église, &c., &c ?

Qu'elles sont les règles que l'on devrait adopter ?

Qu'elles sont celles qui devraient être repoussées ?

Il ne peut pas être question d'une force légale, mais seulement d'une entente dans toutes les églises pour observer les mêmes règles.

L'examen des jeunes prêtres commencera immédiatement après cette conférence. L'Examen aura lieu sur les traités indiqués dans le programme des constitutions du diocèse pour la 3me année. La grâce, la justice, le contrat, les censures, les irrégularités, les sacrements en général.

MM. les examinateurs, et les prêtres qui doivent subir l'examen, voudront bien se tenir prêts.

Recevez,

Chers confrères,

L'assurance de mon dévouement,

† JOS. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA.

*Relevé des Comptes de la Propagation de la Foi, des Prêtres  
Infirmes, et de la Dîme avec la Quête pour le Séminaire,  
année 1872.*

	Propagation de la Foi.	Prêtres infirmes.	Séminaire. Quête.	Dîme.
Ottawa, Cathédrale.....	\$32 00	\$ 0 00	\$38 00	\$20 00
do St. Joseph.....	0 00	0 00	28 00	20 00
do St. Patrice... }	0 00	6 00	45 45	20 00
	0 00	vic 4 00		
Hull, N. D. de Grâce...	0 00	0 00	13 00	20 00
March .....	0 00	0 00	0 00	5 00
Allumettes .....	0 00	6 00	35 00	20 00
Calumet.....	0 00	6 00	0 00	20 00
Francktown .....	0 00	0 00	0 00	10 00
Portage du Fort .....	0 00	6 00	0 00	10 00
Onslow .....	0 00	6 00	16 00	10 00
Aylmer.....	0 00	6 00	32 00	20 00
Chelsea .....	0 00	0 00	11 00	20 00
La Pêche.....	0 00	0 00	6 50	0 00
Wakefield.....	3 50	6 00	27 25	10 00
Lowe.....	0 00	0 00	24 50	5 00
Visitation.....	0 00	6 00	0 00	20 00
La Ste. Marie.....	0 00	0 00	0 00	5 00
Désert.....	9 00	0 00	5 00	10 00
Cantley .....	0 00	0 00	14 03	0 00
Gatineau.....	0 00	6 00	14 00	20 00
L'Ange Gardien.....	0 00	6 00	4 00	0 00
Buckingham.....	0 00	6 00	65 40	20 00
Thurso.....	0 00	6 00	7 00	10 00
St. Malachie .....	0 00	0 00	12 50	10 00
Ripon.....	0 00	6 00	13 00	20 00
St. André Avelin.....	0 00	6 00	0 00	0 00
Papineauville .....	0 00	6 00	10 00	20 00
Montebello.....	0 00	6 00	10 00	20 00
Grenville.....	0 00	2 00	18 50	10 00
St. Philippe.....	0 00	6 00	13 00	10 00
St. Joachim.....	0 00	0 00	0 00	10 00
St. Eugène.....	0 00	6 00	19 50	20 00

L'Original.....	0 00	8 00	18 00	20 00
Vankleek Hill.....	0 00	0 00	0 00	10 00
Plantagenet (Nord)....	0 00	6 00	0 00	20 00
Plantagenet (Sud) .....	0 00	6 00	6 00	20 00
Alfred .....	0 00	2 00	7 10	20 00
Clarence ....	0 00	6 00	9 09	20 00
Embrun ....	3 00	6 00	10 00	20 00
St. Joseph de Gloucester.....	0 00	6 00	0 00	10 00
Gloucester.....	} 0 00	6 00	15 28	10 00
Metcalfe .....				5 00
Prescott Road .....	0 00	6 00	0 00	5 00
Richmond .....	0 00	6 00	16 50	10 00
Nepean.....	0 00	0 00	22 00	10 00
Huntley .....	0 00	0 00	13 00	10 00
Ramsay.. ..	0 00	6 00	0 00	0 00
Pakenham .....	19 99	6 00	10 00	20 00
Fitzroy .....	0 00	0 00	10 00	20 00
Arnprior.....	0 00	6 00	20 70	0 00
Renfrew .....	16 00	6 00	} 20 00	20 00
Spring-town.....	0 00	0 00		5 00
Mount St. Patrick.....	0 00	6 00	71 80	10 00
Brudenell ...	0 00	6 00	60 00	5 00
Eganville .....	0 00	6 00	24 00	10 00
Douglass ...	0 00	0 00	10 00	5 00
Snake River.....	0 00	0 00	19 00	10 00
La Passe.....	0 00	6 00	5 00	10 00
Pembroke. ....	0 00	6 00	40 00	20 00
Total.....	\$73 49	\$224 00	\$890 10	\$740 00

## REMARQUES.

S'il y a quelque erreur dans le tableau précédent, on voudra bien nous la faire connaître afin de la corriger.

Nous sommes loin d'avoir réalisé l'espérance de l'année dernière, que la dépense faite dans l'intérêt de tout le Diocèse pour le Séminaire serait entièrement couverte par la dîme des églises et par la quête prescrite le Dimanche de la Pentecôte. Considérez le relevé ci-joint. Vous avez, ainsi que nous, la preuve que plusieurs des

prêtres ont fait des efforts convenables, pour encourager les populations qui leur sont confiées à donner généreusement pour le soutien de nos œuvres. Mais vous voyez avec peine comme nous dans le tableau précédent, que MM. les Curés de Plantagenet (Nord,) de St. André Avelin, du Portage, et de la Visitation, n'ont fait aucune quête cette année. Nous avons la confiance qu'on ne renouvelera plus pareille transgression de notre circulaire du 24 Mars, 1871, et nous rappelons que la quête du jour de la Pentecôte pour le Séminaire, doit toujours être annoncée le Dimanche précédent, être faite par le prêtre lui-même et envoyée immédiatement à l'Evêché.

Nous profitons de cette circonstance pour vous faire connaître que le Concile Provincial est convoqué à Québec, le 17 Mai, 1873. Nous recevons avec plaisir toutes les observations que vous trouverez convenables de faire à cette occasion, et nous recommandons cette œuvre importante à vos prières et à celles des fidèles confiés à vos soins.



20 00  
10 00  
20 00  
20 00  
20 00  
20 00

10 00  
10 00  
5 00  
5 00  
10 00  
10 00  
10 00  
0 00  
20 00  
20 00  
0 00  
20 00  
5 00  
10 00  
5 00  
10 00  
5 00  
10 00  
10 00  
20 00

3740 00

ent, on  
er.  
nce de  
de tout  
ouverte  
rite le  
ei-joint.  
urs des





LETTRE CIRCULAIRE

DE

**Mgr. l'Evêque d'Ottawa,**

*Sur la Retraite Pastorale.*

Evêché d'Ottawa, Juin 1872.

CHERS CONFRÈRES,

La retraite pastorale commencera le mardi soir, 30 Juillet, et finira le 6 du mois d'Août, fête de la Transfiguration. Si des raisons graves vous empêchent de vous rendre au temps indiqué, ayez la bonté de Nous les faire connaître et les soumettre à notre décision.

Après la cérémonie du renouvellement des promesses cléricales, le clergé se réunira pour examiner les questions suivantes.

1o. Quelle est la ligne de conduite que les prêtres doivent suivre dans le Haut-Canada sur la tenue des registres réclamés par l'autorité civile ?

2o. Est-il opportun dans le Bas-Canada de faire ériger les paroisses civilement ; dans le cas où elles sont érigées, quelles sont les principales règles de conduite de Messieurs les Curés sur la tenue des registres, l'argent de la fabrique, etc., etc ?

L'examen des jeunes prêtres commencera immédiatement après cette conférence et portera sur les traités indiqués dans le programme des constitutions diocésaines pour la première année : la vraie religion, la véritable église, les actes humains, la conscience et les lois.

Messieurs les examinateurs et les prêtres qui doivent subir l'examen voudront bien se tenir prêts.

Recevez,

Chers Confrères,

l'assurance de mon dévouement,

† JOS. EUGÈNE, EV. D'OTTAWA.

s prêtres  
venue des

de faire  
où elles  
égles de  
venue des

a immé-  
sur les  
constitu-  
la vraie  
ains, la

qui doi-  
rêts.

nement,

TTAWA.



## CIRCULAIRE

DE

### Mgr. l'Évêque d'Ottawa

*Au Clergé du Diocèse.*

MONSIEUR LE CURÉ,

Il nous a été impossible de vous faire parvenir, en temps opportun, le Mandement des Pères du Vème Concile de Québec ; nous nous empressons aujourd'hui de vous l'adresser, afin que vous puissiez le porter à la connaissance des fidèles dont la charge vous a été confiée.

Nous eussions été heureux, si les circonstances nous l'eussent permis, de pouvoir consacrer le diocèse au Sacré Cœur de Jésus, le Dimanche qui suit la fête, selon le vœu exprimé par tous les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec.

Vous comprendrez comme nous, Monsieur le Curé, et tous les fidèles comprendront également quel grand honneur ce sera pour le diocèse, pour les paroisses, pour toutes les familles, d'être consacrées d'une manière solennelle et publique au Cœur Sacré qui a tant aimé le monde et hors duquel il n'y a pas de salut. Nous y trouverons tous une source inépuisable de bénédictions. Vous le savez, il n'a jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui de nous réfugier dans ce sanctuaire d'amour, afin d'éloigner de nos foyers et de notre cher pays tous les dangers qui peuvent le menacer, et d'attirer sur nous les grâces sans lesquels nous ne pouvons poursuivre heureusement cette vie si pleine de misères et de difficultés. Toutes les âmes vraiment chrétiennes le comprendront ainsi, et tous les pères de famille s'empresseront, nous en sommes convaincu, de consacrer leurs maisons et leurs enfants, d'une manière particulière au Divin Cœur de Jésus. Ce sera pour nous une grande joie, en même temps qu'un grand honneur pour les paroisses qui embrasseront cette dévotion avec l'empressement qu'elle mérite.

Nous vous engageons fortement, Monsieur le Curé, à ériger l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus dans votre paroisse, conformément aux statuts que nous vous communiquerons, lorsque vous en ferez la demande. C'est le moyen le plus efficace de conserver et d'augmenter la foi dans les âmes au milieu de ce diocèse qui nous est si cher.

La Lettre Pastorale des Pères du Concile de Québec, que nous vous envoyons, est trop considérable pour que vous en fassiez une seule lecture ; nous vous engageons donc à la diviser de façon à en faire le texte de vos instructions plusieurs Dimanches de suite.

Les grandes vérités contenues dans cette exposition si claire et en même temps si profonde, ne man-

queront pas de frapper vivement les fidèles qui ne peuvent rester étrangers aux grandes questions qui agitent le monde entier et qui regardent le salut de tous.

L'état actuel de l'Eglise Catholique, la persécution habile soulevée contre elle, les traitements indignes auxquels est soumis le Chef-Suprême de l'Eglise, le Saint et Immortel Pie IX, nous font un devoir de rappeler aux fidèles que Notre Seigneur a choisi l'Apôtre Pierre pour être le fondement infaillible de cette Eglise immortelle qu'il est venu établir sur la terre. Nous sommes tous les pierres vivantes de cet édifice, et tout ce qui la menace doit nous atteindre douloureusement. Il nous serait impossible de parler d'une manière plus saisissante sur ce sujet que la Lettre Pastorale dont vous devez faire la lecture. Il nous suffit de vous engager à appuyer fortement sur ce point.

Une question qui nous intéresse infiniment aussi est l'éducation de la jeunesse. Il importe que les enfants soient élevés chrétiennement avant tout. Les écoles mixtes sont un des plus grands dangers qui puisse menacer la paix des familles et l'avenir du pays tout entier. C'est à la foi catholique que nous devons notre force, et c'est elle seule qui peut maintenir le Canada dans une sainte indépendance que les autres nations devront lui envier. Unissons donc tous nos efforts pour éloigner de nous ce danger qui nous menace, pour défendre l'honneur du pays autant que la religion. Nous ne saurions trop insister, monsieur le Curé, avec les Pères du Concile, pour que vous engagiez fortement les parents à ne jamais exposer le salut éternel des chers enfants que Dieu leur a donnés, sous prétexte d'intérêts purement matériels qui ne sauraient être mis en balance d'une éternité toute entière.

Enfin, n'hésitez pas à instruire les fidèles sur leurs devoirs dans les élections. L'honneur des ca-

tholiques est également engagé dans cette question. C'est une faute grave de voter contre sa conscience, c'est une chose honteuse et déshonorante de recevoir de l'argent pour voter dans tel ou tel sens. Les catholiques qui se rendent coupables d'une telle infamie deviennent indignes de paraître dans la maison de Dieu ; car leur crime rejailit sur la société entière, et expose la religion et le pays à des dangers que nous avons tous intérêt à conjurer.

La Lettre Pastorale vous offrira également un texte abondant sur l'émigration, le luxe et l'intempérance qu'il faut à tout prix conjurer et combattre, si nous ne voulons tomber au dernier rang, et nous laisser asservir. Ici l'intérêt matériel, la prospérité, la paix des familles parlent aussi haut que la conscience ; il importe de le faire bien comprendre aux fidèles.

Nous avons fixé le Dimanche, six juillet, fête du Précieux Sang de Notre Seigneur, pour la Consécration solennelle du Diocèse, des paroisses, des communautés, des familles, au Sacré Cœur de Jésus, conformément à la Lettre Pastorale des Pères du Concile. Vous trouverez dans la lettre elle-même tout ce qui concerne cette cérémonie. Nous désirons vivement que vous y apportiez tous vos soins, et que vous donniez à un acte aussi important toute la solennité possible, vous accordant, à cette occasion, toute la permission que vous pouvez désirer.

Nous espérons pouvoir consacrer, nous-mêmes, le Diocèse et la ville d'Ottawa, dans Notre Cathédrale, au milieu de tout notre clergé, le jour que nous venons de vous indiquer, et nous sommes convaincu que la population catholique de la première ville du Diocèse montrera dans cette circonstance tout l'empressement qu'elle a toujours apporté toutes les fois qu'il s'est agi d'exprimer le sentiment religieux dont elle est animée.

Ottawa, le 24 Juin, 1873, Fête de la Nativité de  
St. Jean-Baptiste.

† Jos. EUGÈNE, Ev. D'OTTAWA.

Par mandement de Monseigneur,

J. I. O'CONNOR, Prêtre, Secrétaire.





*Relevé des Comptes de la Propagation de la Foi, du Denier de  
St. Pierre et de la Dime avec la Quête pour le Séminaire,  
pour l'année 1873.*

	Propagation de la Foi.	Denier de St. Pierre.	Séminaire. Dime.	Quête.
Cathédrale, Ottawa ....	\$19 50	\$ 0 00	\$ 0 00	\$57 75
St. Patrice " .....	0 00	0 00	0 00	36 47
St. Joseph " .....	0 00	0 00	0 00	25 00
St. Jean-Baptiste.....	0 00	0 00	0 00	27 00
Hull.....	0 00	0 00	20 00	18 50
Bristol.....	20 00	0 00	0 00	0 00
Renfrew.....	} 4 00	0 00	{ 0 00	14 00
Springtown .....				
St. Eugène.....	2 00	0 00	{ 5 00	0 00
Embrun .....	2 00	0 00	20 00	20 00
Arnprior .....	0 00	33 11	0 00	15 15
Montebello .....	0 00	14 00	20 00	31 50
La Passe .....	0 00	8 00	0 00	12 00
Papineauville .....	0 00	0 00	10 00	8 00
Clarence.....	0 00	0 00	0 00	14 50
Plantagenet (Nord)....	0 00	0 00	20 00	12 50
Plantagenet (Snd)....	0 00	0 00	0 00	15 00
Alfred. ....	0 00	0 00	0 00	18 50
Richmond .....	0 00	0 00	0 00	2 00
Nepean .....	0 00	0 00	10 00	19 50
Goulbourn.....	0 00	0 00	20 00	12 50
Gatineau .....	0 00	0 00	8 45	16 00
Pembroke.....	0 00	0 00	20 00	13 25
St. Joachim .....	0 00	0 00	0 00	40 00
L'Orignal .....	0 00	0 00	0 00	10 00
Vankleek-Hill.....	0 00	0 00	0 00	27 00
Wakefield .....	0 00	0 00	10 00	17 20
Almonte .....	0 00	0 00	0 00	47 15
Gloucester.....	0 00	0 00	10 00	7 00
Osgoode .....	0 00	0 00	10 00	} 17 00
Huntly.....	0 00	0 00	0 00	
St. Malachie .....	0 00	0 00	0 00	13 00
Thurso.....	0 00	0 00	0 00	9 00
Six Pertages.....	0 00	0 00	0 00	5 00
		0 00	0 00	2 00

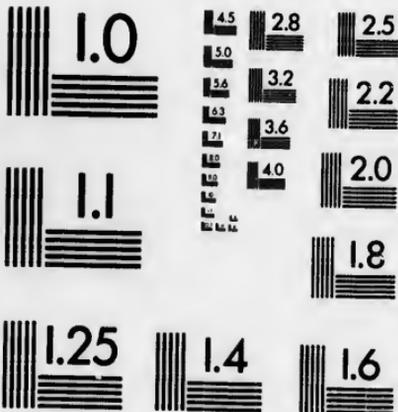
Ripon .....	0 00	0 00	20 00	8 00
St. Philippe.....	0 00	0 00	0 00	6 25
La Pêche.....	0 00	0 00	0 00	7 38
Chelsea.....	0 00	0 00	20 00	14 00
Pakenham .....	0 00	0 00	20 00	43 67
Fitzroy.....	0 00	0 00	20 00	24 16
Grenville.....	0 00	0 00	20 00	4 00
Brudenel .....	0 00	0 00	5 00	74 50
Eganville.....	0 00	0 00	10 00	62 50
Douglass .....	0 00	0 00	5 00	18 58
Snake River.....	0 00	0 00	10 00	34 62
March.....	0 00	0 00	0 00	6 00
Aylmer .....	0 00	0 00	20 00	0 00
Metcalf.....	0 00	0 00	5 00	0 00
Mount St. Patrick.....	0 00	0 00	10 00	0 00
Portage du Fort.....	0 00	0 00	10 00	0 00
Chelsea.....	0 00	0 00	20 00	0 00
St. André Avellin.....	0 00	0 00	20 00	0 00
Calumet.....	0 00	0 00	} 15 00	} 9 00
Franktown .....	0 00	0 00		
Rev. M. Michel.....	2 00	0 00	20 00	0 00
Rev. N. Dusserre.....	3 00	3 00	0 00	0 00
Rev. M. Philip.....	0 00	17 00	0 00	0 00
Rev. M. Lombard.....	0 00	4 00	0 00	0 00
Rev. M. Boucher .....	0 00	0 00	20 00	0 00
Rev. M. Guay.....	3 00	0 00	0 00	0 00
Total .....	355 50	\$79 11	\$473 45	\$896 13





# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street 14609 USA  
Rochester, New York  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

## C.

<i>Carême</i> (Lettre Pastorale sur le).....	39
“ (Règlements pour le).....	41
<i>Cas réservés</i> à l'Evêque .....	22
<i>Casuel</i> .....	19, 24
<i>Catéchisme</i> (Nécessité de faire le) .....	103
<i>Cérémonies</i> .....	6, 17
<i>Chantres</i> .....	181
<i>Componendes</i> .....	223
<i>Comptes</i> (Tenue des) de l'Eglise.....	168, 252, 258
“ (Envoi des) à l'Evêché.....	181
<i>Concile</i> (Ouverture du 1er) provincial.....	47, bis.
“ (Ouverture du 2ème) provincial.....	75
“ (Proclamation des décrets du 2ème) provincial	101
“ (Décrets du 3ème) provincial.....	179, 186
“ (5ème) provincial.....	256, 259
<i>Conciles</i> (Décrets des quatre 1ers) de Québec.....	246
<i>Confessionnaux</i> .....	180
<i>Confirmation</i> (Billets de) .....	62
<i>Consécration</i> du diocèse au S. C. de Jésus.....	259
<i>Corporation Episcopale</i> du diocèse .....	156

## D.

<i>Dandurand</i> Le Rév. Père Damase (administrateur du diocèse) 1850, 1867, 1869.....	37, 193, 223
<i>Décrets</i> (Proclamation des) du 2e Concile provincial...	101
“ du 3e Concile provincial.....	179, 186
<i>Denier de St. Pierre</i> (Etablissement de l'œuvre du)....	149
“ “ (Relevé des comptes du)	
“ Année 1865 page.....	184
“ “ 1866.....	191
“ “ 1867 .....	202
“ “ 1868 .....	205
“ “ (Règlements concernant le)	182, 192, 200
“ “ (Jours fixés pour les quêtes du)	151, 182
<i>Départ</i> de Mgr. Guignes pour Rome (1850,) (1867,) (1869).....	29, 193, 219

<i>Dépenses et dettes des églises</i> .....	167, 169
<i>Dime</i> (Nécessité de payer la) .....	125, 186
“ (Registre pour la).....	133
<i>Dispenses gratuites</i> (Règlements concernant les).....	24, 140, 160
“ de mariage, de publication et de célébration hors le temps de la messe.....	140, 180, 203, 204, 207
“ (Révocation à l'Evêque des) de parenté au 2e degré.....	104
“ (Révocation aux prêtres des) de parenté au 4e et au 3e degré .....	104
<i>Dixième</i> (Loi du).....	76, 79, 159
<i>Domestiques</i> dans le presbytère.....	139, 207

## E.

<i>Ecoles catholiques</i> .....	261
“ <i>mixtes</i> .....	261
<i>Education</i> .....	261
<i>Elections</i> .....	261
<i>Emigration</i> .....	2, 265
<i>Enfants de chœur</i> .....	62, 181
<i>Entrée</i> (Mandement d') de Mgr. Guigues dans son diocèse .....	1
<i>Erection</i> (Règlements concernant l') d'une église ou d'un presbytère.....	166
“ (Formule de pétition concernant l') d'une église ou d'un presbytère.....	166
“ <i>civile</i> des paroisses.....	258
<i>Examen des jeunes prêtres</i> .....	81, 182, 217, 252, 258

## F.

<i>Fabrique</i> .....	252, 258
<i>Fêtes</i> (Suppression de trois) .....	103
<i>Foi</i> .....	1, 102, 232

## G.

<i>Guigues</i> (Mgr. Joseph Eugène Bruno) Mandement d'entrée dans son diocèse.....	1
---	---

## H.

<i>Habit Ecclésiastique</i> .....	103
<i>Honoraire des messes basses</i> .....	18, 24
<i>Hopital (Construction d'un) pour les jeunes gens des chantiers</i> .....	9
<i>Hypothèque sur les propriétés de l'église</i> .....	167

## I.

<i>Immaculée Conception (1er titulaire du diocèse)</i> .....	6
“ “ (Office de l') .....	18, 86
“ “ (Triduum à l'occasion de la proclamation du dogme de l') .....	87
“ “ (Proclamation du décret dogmatique de l') .....	89
<i>Inondés de Québec (Quête pour les) (1866)</i> .....	187
<i>Indulgence à l'occasion de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception</i> .....	89
“ <i>plénière à l'occasion du concile du Vatican</i> ...	209
<i>Infailibilité du Souverain Pontife</i> .....	232, 234
<i>Instituteurs</i> .....	76
<i>Intempérance</i> .....	262

## J.

<i>Jacques le majeur, St. (2e titulaire du diocèse)</i> .....	7
<i>Joseph St. (1er patron du diocèse)</i> .....	6
<i>Jubilé de 1852</i> .....	51
“ <i>de 1865</i> .....	173

## L.

<i>Loi (Recours à la—de la part du clergé)</i> .....	181
<i>Luxe</i> .....	262

## M.

<i>Marquilliers</i> .....	165, 166, 167, 168, 204
<i>Messes dans des maisons particulières</i> .....	181, 204

<i>Messes</i> (Acquit de trois) pour le Rév. P. O'Boyle.....	186
<i>Michel</i> ( <i>Saint</i> ), jour de quête pour le Denier de St. Pierre .....	151, 182
<i>Missions</i> dans des maisons particulières.....	181, 204
“ <i>Sauvages</i> .....	247
<i>Morts</i> (Dévotion pour les) .....	19

## O.

<i>Office</i> de l'Immaculée Conception .....	18, 186
“ du Saint Sacrement .....	18
“ de la Passion .....	18
<i>Oraison de mandato</i> 27, 37, 50bis, 75, 136, 176, 194, 207, 216, 243	
<i>Ordo</i> à suivre dans le diocèse.....	18
<i>Orphelinat</i> pour les enfants irlandais.....	13

## P.

<i>Passion</i> (Office de la).....	18
<i>Patrice St.</i> (2 <sup>e</sup> patron du diocèse) .....	6
<i>Patron</i> (Premier) du diocèse. St. Joseph.....	6
“ (Second) du diocèse. St. Patrice.....	6
<i>Pentecôte</i> , jour de quête pour le Denier de St. Pierre.	151
“ jour de quête pour le Séminaire .....	247
<i>Pie IX</i> (Adresse de Mgr. et du clergé d'Ottawa à)....	153
“ “ (50 <sup>e</sup> anniversaire de la prêtrise de).....	207
“ “ (Prières pour) .....	25, 135, 139
“ “ (Quête spéciale pour) .....	143
<i>Plans</i> d'église ou de presbytère.....	166
<i>Pouvoirs</i> .....	6, 19, 21
<i>Prédication</i> (Nécessité de la).....	103, 181
<i>Prêtres infirmes</i> (Etablissement de l'œuvre des).....	77
“ “ (Commission de l'œuvre des).....	80
“ “ (Réunion de la commission de l'œuvre des).....	109, 119, 159
“ “ (Relevé des comptes de l'œuvre des)	
Année 1855 page.....	105
“ 1856 .....	115
“ 1857 .....	123
“ 1861 .....	157
“ 1862 .....	162
“ 1863 .....	163

Année 1864 .....	171
“ 1865 .....	184
“ 1866 .....	191
“ 1867 .....	102
“ 1868 .....	205
“ 1869 .....	224
“ 1870 .....	245
“ 1871 .....	248
“ 1872 .....	253
<i>Prêtres infirmes</i> (Règlements concernant les).....	159, 186
<i>Prières pour Pie IX</i> .....	25, 135, 139
“ après la messe ou à d'autres offices... 27, 37, 48, 49 bis, 75, 94, 99, 136, 177,	243
<i>Prône en français et en anglais</i> .....	182
<i>Propagation de la Foi</i> (Etablissement de l'œuvre de la)	57, 63, 73
“ “ “ (Commission de l'œuvre de la)...	74
“ “ “ (Réunion de la commission de l'œuvre de la).....	109, 119, 159
“ “ “ (Relevé des comptes de la)	
Année 1854.....	83
“ 1855.....	164
“ 1856.....	114
“ 1857.....	123
“ 1858.....	137
“ 1859.....	141
“ 1860.....	147
“ 1861.....	157
“ 1862.....	162
“ 1863.....	163
“ 1864.....	171
“ 1865.....	184
“ 1866.....	191
“ 1867.....	202
“ 1868.....	205
“ 1869.....	224
“ 1870.....	245
“ 1871.....	248
“ 1872.....	253
“ 1873.....	265
<i>Propagation de la Foi</i> (Règlements concernant l'œuvre de la) .....	182, 201, 247
<i>Propriétés des églises</i> .....	167

## Q.

<i>Quête spéciale pour Pie IX</i> .....	143
“ pour le Pape le jour de la Pentecôte et à la solennité de St. Michel... 151, 182,	223
“ pour les incendies de Québec (1866)....	187
“ pour le Séminaire le jour de la Pentecôte (Nouveau règlement).....	247
“ pour le Denier de St. Pierre.....	151, 223

## R.

<i>Recensement</i> (1871).....	246
<i>Recours à la loi de la part du clergé</i> .....	181
<i>Registre spécial requis pour les mariages célébrés sur le Haut Canada</i> .....	120
<i>Registres</i> (Tenue des).....	258
<i>Réserves</i> (Commutation des) du clergé .....	103
<i>Retour de Mgr. Guignes de Rome</i> (1850) (1870).....	43, 227
<i>Retraite pastorale</i> .....	81, 121, 217, 251, 257
<i>Revenus des églises</i> .....	167
<i>Rituel</i> .....	18, 246
<i>Ryan Le Rév. Père</i> (administrateur du diocèse) 1850.	37

## S.

<i>Sacrements</i> (Digne réception des).....	102
<i>Sainteté ecclésiastique</i> .....	102
<i>Saint Sacrement</i> (Office du) .....	18
<i>Séminaire</i> (Etablissement de l'œuvre du).....	77
“ (Commission de l'œuvre du) .....	80
“ (Réunion de la commission de l'œuvre du)	109, 119, 159
“ (Relevé des comptes pour le).....	..
<i>Année</i> 1855 .....	105
“ 1856 .....	114
“ 1857 .....	123
“ 1858 .....	137
“ 1859 .....	141
“ 1860 .....	147
“ 1861 .....	157
“ 1862 .....	162
“ 1863 .....	163
“ 1864 .....	171

Année 1865 .....	184
“ 1866 .....	191
“ 1867 .....	202
“ 1868 .....	205
“ 1869 .....	224
“ 1870 .....	245
“ 1871 .....	248
“ 1872 .....	253
“ 1873 .....	265
<i>Séminaire</i> (Règlements concernant l'œuvre du)....	140,
	160, 192, 203, 204,
“ (Quêtes le jour de la Pentecôte pour le)	247,
	250, 255
Année 1871 .....	248
“ 1872 .....	253
<i>Sépulture</i> .....	19
<i>Souhails de bonne année</i> .....	20
<i>Syndics</i> .....	165, 166, 167, 168,
<i>Synode diocésain</i> .....	204
	81

## T.

<i>Tabaret</i> Le Rév. Père Joseph Henri (administrateur du diocèse) 1869.....	223
<i>Tarif</i> du diocèse.....	19, 24, 183
<i>Tempérance</i> .....	5
<i>Titulaire</i> (Premier) de l'Église Cathédrale: l'Imma- culée Conception.....	6
“ (Second) de l'Église Cathédrale: St. Jacques le Majeur.....	7
<i>Tribunal civil</i> (Recours au) de la part du clergé.....	181
<i>Triduum</i> de prières à l'occasion de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.....	87
“ pour l'Église .....	195

## V.

<i>Vatican</i> (Indulgence plénière à l'occasion du Concile du) .....	209
“ (Départ de Mgr. Guigues pour le Concile du)	219
“ (Retour de Mgr. Guigues du Concile du).....	227
<i>Victoire</i> des armées alliées.....	97
<i>Visite Episcopale</i> .....	59

Universitas S. Pauli

Bibliothèque — Library

233 Main, Ottawa, Canada

..... 184  
..... 191  
..... 202  
..... 205  
..... 224  
..... 245  
..... 248  
..... 253  
..... 265  
.140,  
204, 247  
247,  
250, 255  
..... 248  
..... 253  
..... 19  
..... 20  
168, 204  
..... 81

teur  
..... 223  
24, 183  
..... 5  
ma-  
..... 6  
ues  
..... 7  
..... 181  
du  
..... 87  
..... 195

ible  
..... 209  
u) 219  
... 227  
.. 97  
... 59

